



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : **33**

Présents : **20**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **15/09/2025**

Date d'affichage : **16/09/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT** maire,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD – Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER - Francis LAPRADE – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY - Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN -

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
René LE VIAVANT	à	Audrey TROIN
Michaël RIGAUD	à	Mireille ESCARRAT
Kathia PIETTE	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Julie LEPLAIDEUR	à	Geoffrey PECAUD

ABSENTS :

Liliane LOURADOUR – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération du 18 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var et la ville de Cogolin.

Ce partenariat stratégique vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en faveur des habitants du territoire.

N° 2025/09/22-14

RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CAF 2026-2030

Il priorise les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance,
- Accompagnement à la parentalité,
- Enfance et Jeunesse,
- Logement et amélioration du cadre de vie,
- Accès aux droits aux services et inclusion numérique.

La Convention Territoriale Globale arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Durant la CTG 2022-2025, les différents partenaires ont répondu aux attentes en élaborant notamment un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Les différents travaux ont permis :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou la communauté de communes,
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

La nouvelle convention 2026-2030 sera signée par l'ensemble des 12 communes du territoire afin de garantir une approche équitable et cohérente du dispositif.

Les partenaires de la CTG ont abouti à un programme d'actions articulé autour de 4 grands enjeux pour le territoire du Golfe de Saint-Tropez :

1/ SOUTENIR LES FAMILLES DU TERRITOIRE

- Maintenir le nombre de places d'accueil existantes dans les structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et en développer de nouvelles pour mieux répondre aux besoins de garde des familles du territoire,
- Accompagner les parents à chaque étape de la parentalité en apportant des réponses adaptées et de proximité,
- Adapter l'offre de services en fonction des besoins des familles.

2/ ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

- Attirer de nouveaux professionnels dans les secteurs d'activité en tension (Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Social...),
- Agir face à l'usure professionnelle.

N° 2025/09/22-14

RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CAF 2026-2030

3/ FACILITER L'ACCES AUX DROITS

- Gagner en lisibilité sur l'offre existante pour les habitants et les professionnels,
- Faciliter l'inclusion des personnes et enfants en situation de handicap.

4/ SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES

- Proposer des accueils de qualités en développant des projets innovants,
- Développer une offre d'accompagnement de la jeunesse.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Var, des 12 communes et de l'EPCI à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La CAF du Var s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties ont décidé de mettre en place un comité de pilotage.

Il est composé de :

- La direction de la CAF du Var et de représentants de la branche famille,
- La direction générale des services de la Communauté de communes du Golfe de Saint- Tropez,
- Les 12 maires des communes signataires ou leur représentant désigné par ceux-ci.

Cette instance de gouvernance et de décision permet d'assurer la bonne exécution et l'efficacité de la Convention Territoriale Globale au service des habitants du territoire.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022/014 du conseil municipal du 18 janvier 2022 approuvant les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var et la ville de Cogolin,

Considérant l'importance de la CTG pour le développement des services et des actions en faveur des familles et de la jeunesse sur le territoire communal et intercommunal,

Considérant que cette convention permettra de bénéficier d'un soutien financier et technique de la part de la CAF du Var pour la mise en œuvre de projets adaptés aux besoins locaux,



N° 2025/09/22-14

RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CAF 2026-2030

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,

DE S'ENGAGER à mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre de cette convention et à participer aux instances de pilotage et de suivi.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



LA CROIX
VALMER



Une qualité de vie



COMMUNE DE



GASSIN



Mairie

LE PLAN DE LA TOUR



COMMUNE
DE
RAMATUELLE

RAYOL CANADEL SUR MER



VILLE DE
SAINT-TROPEZ



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

Représentée par le Président de son conseil d'administration, **Monsieur UNIA Michel** et par son Directeur, **Monsieur ORLANDINI Julien**, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée
« La Caf du Var » ;

Et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Représentée par son Président, Monsieur MORISSE Vincent, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Communautaire ;

Ci-après dénommée
« La Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez »

Et

LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

Représentée par son Maire, **Monsieur LEONELLI Philippe**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Cavalaire »

Et

LA COMMUNE DE COGOLIN

Représentée par son Maire, **Madame LARDAT Christiane**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Cogolin »

Et

LA COMMUNE DE LA CROIX VALMER

Représentée par son Maire, **Monsieur JOBERT Bernard**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de La Croix Valmer »

Et



LA COMMUNE DE GASSIN

Représentée par son Maire, **Madame WANIART Anne-Marie**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Gassin »

Et

LA COMMUNE DE GRIMAUD

Représentée par son Maire, **Monsieur BENEDETTO Alain**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Grimaud »

Et

LA COMMUNE DE LA GARDE FREINET

Représentée par son Maire, **Monsieur DOMBRY Thomas**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de La Garde Freinet »

Et

LA COMMUNE DE LA MOLE

Représentée par son Maire, **Madame BARDOLLET Sophie**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de La Mole »

Et

LA COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR

Représentée par son Maire, **Monsieur GIUBERGIA Laurent**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune du Plan-de-la-Tour »

Et



LA COMMUNE DE RAMATUELLE

Représentée par son Maire, **Monsieur BRUNO Roland** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Ramatuelle »

Et

LA COMMUNE DU RAYOL CANADEL SUR MER

Représentée par son Maire, **Monsieur PLENAT Jean** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune du Rayol-Canadel sur Mer »

Et

LA COMMUNE DE SAINT TROPEZ

Représentée par son Maire, **Madame SIRI Sylvie** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Saint Tropez »

Et

LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME

Représentée par son Maire, **Monsieur MORISSE Vincent** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée
« La commune de Sainte Maxime »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;
Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;
Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Var en date du 20 novembre 2018 ;
Vu les délibérations des Conseils Municipaux et du Conseil communautaire du Golfe de Saint Tropez, figurant en annexe 5 de la présente convention ;

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globalisée de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux ;**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;**
- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;**
- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;**
- **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;**
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;**
- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;**
- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;**
- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.**

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes et les intercommunalités sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le Préfet de département et ses Vice-Présidences sont

assurées par le Président du Conseil Départemental ou un Conseil
Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Département, et le Président du
Conseil d'Administration de la (CAF) ou un Administrateur de ce conseil d'administration désigné par
celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'Autorité
Organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet Petite Enfance et Parentalité de la CTG répond aux
attendus du Schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser
un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253
du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à
l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

➤ Les caractéristiques territoriales suivantes :

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Golfe de Saint Tropez est une des 12 EPCI
présentes sur le département du Var. Le territoire se situe au bord de la mer Méditerranée et compte 9
communes littorales.

Créée le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez regroupe 12
communes du département pour une superficie de 430 km² (7% du Var) : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin,
Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-
Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

Ces communes constituent un territoire éminemment touristique puisqu'elles attirent chaque année
environ 1.6 millions de touristes (18% du Var). L'activité touristique représente 80% de l'économie
locale. La Communauté de communes dispose d'une station balnéaire de renommée internationale :
Saint Tropez.

La population totale est de 57 965 habitants (données INSEE 2022) soit une densité de population de
134.7 hab./km² (densité Var : 183.3 hab./km²).

35.3% des habitants du Golfe Saint Tropez couverts par une prestation CAF avec des communes où le
taux est plus important : La Plan de la Tour (43.39%) et La Mole (42.93%) avec une concentration de
familles.

➤ L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

L'offre de structure de proximité, d'équipements et de services aux familles est inégale sur le territoire
du fait de la diversité de structuration au niveau communal. Les communes portent les compétences
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Actions sociales. La Communauté de Communes Golfe de Saint
Tropez ne porte pas de compétences dans les domaines d'intervention de la CTG.

Des acteurs associatifs sont présents mais l'essentiel des actions et dispositifs sont portés par les
communes. Il est constaté une offre disparate sur le territoire couplée à des problématiques de mobilité
de certains publics en difficulté. Certains dispositifs sont inexistantes et à développer pour offrir une offre
de proximité. L'offre de services exhaustive est présentée en Annexe 2.

➤ Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez s'organise autour d'une armature urbaine divisée en trois niveaux :

- **Trois pôles majeurs** : les centres-villes de Sainte-Maxime, Cogolin et Saint-Tropez
- **Trois pôles d'équilibre (espaces de concentration résidentielle, d'emplois et d'équipements)**: le centre-ville de Cavalaire, le village de Grimaud et le village de Gassin
- **Six pôles de proximité** : sur le littoral, les centres-villages du Rayol-Canadel, de Ramatuelle, de La Croix Valmer ; au cœur du Massif des Maures, les centres-villages de La Mole, de La Garde-Freinet, du Plan de la Tour.

La CTG s'appliquera à articuler et développer des coopérations afin que l'ensemble des services soient accessibles aux familles du territoire.

➤ Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :

- La petite enfance et la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance avec un accompagnement des communes Autorités Organisatrices ;
- L'Enfance et la Jeunesse sur les modes de garde, le parcours citoyens, et l'accompagnement des jeunes en ruptures ou avec fragilités ;
- Le soutien aux familles du territoire pour une parentalité épanouie en lien avec le SSPE ;
- L'inclusion des personnes et enfants en situation de handicap ainsi que le soutien et l'accompagnement de leurs proches aidants ;
- La lutte contre le non-recours aux droits et l'accompagnement des publics fragiles ;
- L'accompagnement des publics en fragilité numérique ;
- L'information des publics en matière de droit au logement ;
- Une vigilance et attention sur les personnes victimes de Violences Intra-Familiales ;



- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire communs :

Chaque commune signataire participe aux travaux et différentes instances organisées dans le cadre de la CTG à hauteur de ses moyens humains et techniques. La Communauté de Communes porte le Pilotage de la CTG, notamment via la désignation d'un chargé de coopération pilote (1 ETP) et un chargé de coopération logement (0.25 ETP).

Seules les communes disposent de la clause générale de compétences qui leur donnent une capacité d'intervention générale. Les communes développent des services et mettent en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins repérés sur le territoire. En fonction des besoins, les communes peuvent mutualiser leurs services.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du VAR, les 12 Communes du Golfe de Saint Tropez et la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez et des 12 communes qui en font partie, concernent les axes suivants :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
- un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;

- à la pérennisation et au développement et des places d'accueil pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

➤ Pour les communes :

Les 12 communes signataires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Celles-ci concernent :

- Concernant la Petite Enfance :

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes** (Les 12 communes sont concernées : Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, Grimaud, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel sur Mer, Saint Tropez, Sainte Maxime.) **ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents

Les communes de plus de 3 500 habitants (Sainte Maxime, Grimaud, Cogolin, Cavalaire, La Croix Valmer et Saint Tropez) **exerçant la compétence d'AO :**

- **Planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de**

¹ **Loi plein emploi du 18 décembre 2023.**

développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévue de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** ; cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants (Sainte Maxime et Cogolin) doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel les communes et l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
 - la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
 - le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
 - les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
 - les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).
- **Concernant les compétences relatives aux autres champs thématiques concernés par la CTG, celles-ci relèvent des communes (Enfance, Jeunesse, Parentalité, Inclusion Handicap, Accès aux droits...).**

➤ **Pour la communauté de communes :**

La Communauté de communes Golfe de Saint Tropez exerce les compétences suivantes au titre des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives :

- **La valorisation des déchets** : collecter et traiter les déchets, gérer les déchèteries, collecter les biodéchets, encourager le tri et la réduction des déchets, favoriser le compost et sa valorisation.
- **La famille** : développer l'enseignement de la musique et de la danse, participer au financement du transport scolaire, **piloter la CTG en partenariat avec la Caf du VAR.**
- **Le cadre de vie** : porter le SCoT, élaborer le volet littoral et maritime du SCoT, mettre en place la fibre optique, porter le Plan Local de l'Habitat, organiser la mobilité, aménager, entretenir et gérer les aires d'accueil des gens du voyage, concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores (aéronefs).
- **Le développement économique** : favoriser le partenariat, accompagner les porteurs de projets, création, aménagement, entretien et gestion des ZAE, développer le système d'information géographique.
- **L'eau et l'assainissement non collectif** : fournir l'eau potable, préserver la ressource en eau, gérer l'assainissement non collectif.

- L'attractivité et le rayonnement : développer la promotion communautaire, créer et gérer des chemins de randonnée intercommunaux, soutenir les grands évènements.
- L'environnement et l'énergie : préserver les espaces maritimes, entretenir les cours d'eau, protéger les milieux aquatiques, valoriser les espaces forestiers, soutenir et diversifier l'agriculture, développer les énergies renouvelables, favoriser les économies d'énergie.
- La gestion des risques : limiter le risque inondation GEMAPI terrestre, limiter le risque érosion et submersion GEMAPI maritime, limiter le risque incendie DFCI, prévenir des risques de pollution des eaux de baignade.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (Annexe 1) sont :

- ✓ **Concernant la Petite Enfance :**
 - Permettre aux familles du territoire d'accéder à un mode de garde en fonction de leur choix et de leurs besoins.
 - Maintenir et développer un nombre de places suffisant en accueil individuel et en accueil collectif.
 - Donner de la visibilité sur l'existant aux familles du territoire.
- ✓ **Concernant l'Enfance :**
 - Permettre à tous les enfants d'accéder à une offre de loisirs de proximité, de qualité et accessible à tous.
 - Accompagner le parcours de vie des enfants de 3 à 11 ans.
 - Développer une cohérence et continuité éducative sur le territoire.
- ✓ **Concernant la Jeunesse :**
 - Accompagner le parcours de vie des jeunes de 12 à 25 ans.
 - Soutenir la jeunesse dans ses difficultés.
 - Favoriser la participation des jeunes sur le territoire.
- ✓ **Concernant le Soutien à la Parentalité :**
 - Permettre à tous les parents de vivre une parentalité épanouie.
 - Accompagner et soutenir les parents dans leur parentalité en fonction de leurs besoins.
 - Valoriser les actions existantes et en développer.
- ✓ **Concernant l'Inclusion Handicap :**
 - Permettre à toutes les familles et personnes en situation de handicap de trouver un accompagnement adapté.
 - Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap.
 - Former les professionnels pour un meilleur accueil dans les structures de droit commun.
- ✓ **Concernant l'Accès aux droits :**
 - Lutter contre le non-recours.
 - Faciliter le parcours de l'utilisateur.

✓ **Concernant l'Inclusion Numérique :**

- Permettre à tout le monde d'accéder à l'outil informatique pour ses démarches administratives.
- Accompagner les usagers vers une autonomisation sur l'outil numérique.
- Sensibiliser aux dangers du numériques.

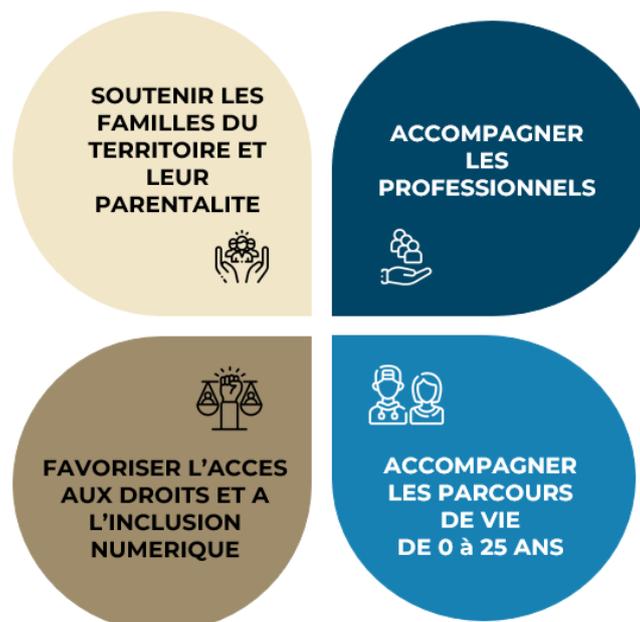
✓ **Concernant les Violences Intra-Familiales :**

- Permettre à chaque personne victime de Violences intra-familiale d'avoir un accompagnement global (logement, juridique, psychologique, social...).
- Eviter le non-signalement.
- Mobiliser les professionnels du territoire.

✓ **Concernant le Logement :**

- Lutter contre le non-recours aux droits liés au logement.
- Mieux orienter et accompagner les habitants dans leurs parcours logement.

Les partenaires de la CTG ont abouti à un programme d'actions articulé autour de 4 grands enjeux pour le territoire du Golfe de Saint Tropez :



Les objectifs conjoints sont :

- **En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;**
 - Développer une offre d'accueil diversifiée et adaptée sur l'ensemble du territoire : développer de nouvelles places en crèche dans les zones en tension, renforcer le soutien à l'accueil individuel sur le territoire : RPE, Assistantes maternelles.
 - Améliorer l'accessibilité des modes de garde pour tous : développer la communication aux parents et futurs parents sur les modes de garde existants, promouvoir AVIP-AVIS auprès des gestionnaires EAJE.

- **En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et extrascolaires ;**
 - Garantir un accès équitable aux loisirs éducatifs : travailler sur une dynamique intercommunale de Projet Educatif de Territoire PEDT, Accompagner les structures sur le volet inclusion handicap, développer des places en ALSH pendant la période estivale.
 - Favoriser l'éveil à la citoyenneté et à la solidarité dès le plus jeune âge : proposer des actions communes.

- **En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;**
 - Lutter contre l'isolement et renforcer l'autonomie des jeunes : Créer une dynamique de réseau des partenaires de la jeunesse pour développer des actions de type PAEJ sur le territoire, Mettre en place des actions de parcours d'accompagnement des jeunes.
 - Encourager l'engagement et la participation des jeunes : Soutenir les projets initiés par les jeunes sur le territoire en lien avec les services jeunesse, la Mission Locale, le BIJ ou l'E2C.

- **En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;**
 - Mieux accompagner les parents, notamment ceux en situation de fragilité : Soutenir les familles monoparentales et les parents d'enfants en situation de handicap, Aller-vers les familles via le Réseau Parentalité Golfe de Saint Tropez., Proposer des solutions, orienter les familles.
 - Développer des services de soutien à la parentalité : Développer de nouveaux services inexistantes sur le territoire pour faciliter l'accompagnement des familles, Apporter des ressources.

- **En matière d'accès à l'information pour le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;**
 - Accompagner et informer les publics : Informer et sensibiliser le public sur leurs droits au logement : création de supports d'information clairs et accessibles, Accompagner à la compréhension des dispositifs existants : organisation d'ateliers d'information ou renvoyer vers les permanences.

- **En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;**
 - Favoriser l'accessibilité aux services de droit commun : Accompagner les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse à l'accueil de public en situation de handicap, Communiquer auprès des familles sur les services existants mobilisables.
 - Accompagner les personnes en situation de handicap et leurs aidants : Former les professionnels, Organiser des permanences, des points d'accueil.

- **En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;**
 - Lutter contre le non recours aux droits : Organiser le réseau de acteurs pour mieux connaître les acteurs ressources du territoire (cartographie et échanges), Créer des outils simples d'informations et s'appuyer sur SOLIGUIDE.
 - Mieux orienter et accompagner les publics : Former les professionnels notamment ceux de proximité, Développer le maillage des points d'accès aux droits pour une meilleure coordination et orientation de l'usager.

- **En matière de coopération avec les partenaires locaux ;**
 - Maintenir les réseaux existants.
 - Développer les réseaux des professionnels et la dynamique inter-réseaux.
 - Coordonner les projets.
 - Valoriser les métiers en tension.
 - Proposer la formation / sensibilisation pour une montée en compétence.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des porteurs signataires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf du VAR, les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime et la Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf du Var, des 12 communes et de l'EPCI à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf du Var s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leurs soutiens financiers en ajustant en conséquence la répartition de leurs contributions pour les équipements et services listés en annexe 2. Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé de :

- La direction de la Caf du Var et de représentants de la branche famille.
- La direction Générale des services de la Communauté de communes Golfe de Saint Tropez.
- Les 12 Maires des communes signataires ou leur représentant désigné par ceux-ci.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;



- Contribue à renforcer la coordination entre tous les signataires, dans et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le Comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez.

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec les collectivités territoriales en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats, en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques, avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord de signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.



- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à COGOLIN

Le.....2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.



 La Caf du Var		 La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez	
Le Directeur Julien ORLANDINI	Le Président Michel UNIA	Le Président Vincent MORISSE	
 La commune de CAVALAIRE Le Maire Philippe LEONELLI		 La commune de COGOLIN Le Maire Christiane LARDAT	
 La commune de LA CROIX VALMER Le Maire Bernard JOBERT		 La commune de GASSIN Le Maire Anne-Marie WANIART	
 La commune de GRIMAUD Le Maire Alain BENEDETTO		 La commune de LA GARDE FREINET Le Maire Thomas DOMBRY	
 La commune de LA MOLE Le Maire Sophie BARDOLLET		 La commune du PLAN DE LA TOUR Le Maire Laurent GIUBERGIA	
 La commune de RAMATUELLE Le Maire Roland BRUNO		 La commune du RAYOL CANADEL / MER Le Maire Jean PLENAT	
 La commune de SAINT TROPEZ Le Maire Sylvie SIRI		 La commune de SAINTE MAXIME Le Maire Vincent MORISSE	

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

I. Présentation du territoire

II. Données socio-démographiques sur le territoire

- a) **Population générale**
- b) **Population allocataires**
- c) **Les prestations versées par la Caf**

III. Analyses par thématique

a) Petite Enfance

Afin de répondre aux exigences du décret relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, les Autorités organisatrices devront :

- Répertorier les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- Identifier les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre ;

b) Enfance

c) Jeunesse

d) Parentalité

e) Inclusion Handicap

f) Accès aux droits et Inclusion Numérique

g) Logement

h) Violences Intra Familiales

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Golfe de Saint Tropez est une des 12 EPCI présent sur le territoire du Var. Le territoire se situe au bord de la mer Méditerranée et compte 5 communes littorales.

Créée le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez regroupe 12 communes du département pour une superficie de 430 km² (7% du Var) : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

Ces communes constituent un territoire éminemment touristique puisqu'elles attirent chaque année environ 1.6 millions de touristes (18% du Var). L'activité touristique représente 80% de l'économie locale.

La Communauté de communes dispose d'une station balnéaire de renommée internationale : Saint Tropez.

Le territoire du Golfe de Saint Tropez s'organise autour d'une armature urbaine divisée en trois niveaux :



- **Trois pôles majeurs** : les centres villes de Sainte Maxime, Cogolin et Saint Tropez.

- **Trois pôles d'équilibre (espaces de concentration résidentielle, d'emplois et d'équipements)** : le centre-ville de Cavalaire, le village de Grimaud et le village de Gassin.

- **Six pôles de proximité** :

Sur le littoral : les centres-villages du Rayol Canadel, de Ramatuelle et de la Croix Valmer.

Au Cœur du Massif des Maures : les centres-villages de La Môle, de La Garde Freinet et du Plan de la Tour.

La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez en quelques chiffres :

- 57409 habitants permanents (5.6% du Var), environ 140 000 personnes résidant en moyenne sur le territoire.

- 268 km² de surface forestière (30% du Massif des Maures), 350 km de pistes DFCI entretenues

- 103 km de côtes, 7 000 anneaux portuaires, 44 plages

- 80 km de cours d'eau gérés

- 1,6 millions de touristes (18% du Var) et 12,9 millions de nuitées /an (20% du Var)

- 5 500 entreprises (12% du Var)



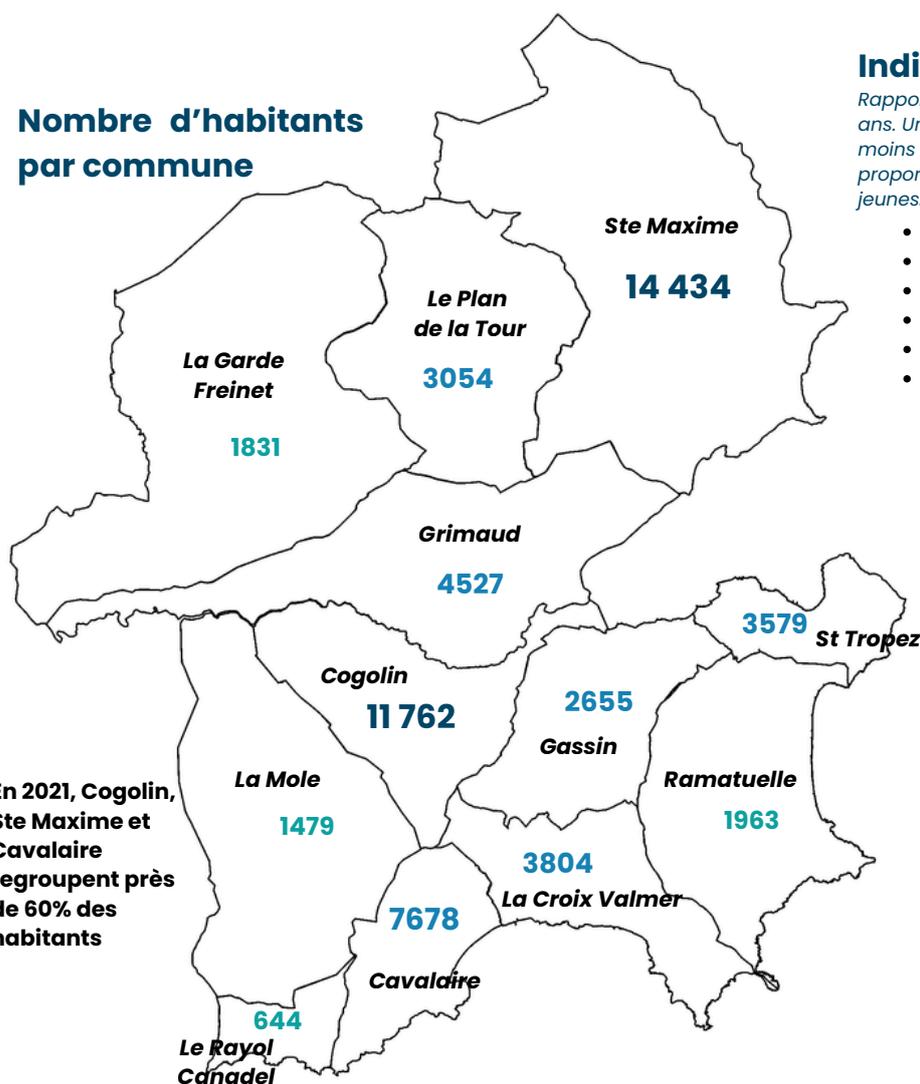
FOCUS LES HABITANTS



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Au 1er janvier 2021, le Golfe de Saint-Tropez compte 57 409 habitants.** La population a augmenté de façon assez lente entre 1876 et le milieu des années 1950, avant de tripler au cours des 70 années.
- **4 communes de moins de 2000 habitants, 6 communes entre 2000 et 8000 habitants et 2 communes de plus de 10 000 habitants :** Cogolin et Sainte Maxime.
- **Entre 2015 et 2021:**
 - 3184 naissances pour 4103 décès, **soit un solde naturel de -919 personnes.**
 - **Un solde migratoire apparent de +737 personnes :** il y a plus de personnes qui s'installent dans l'EPCI que de personnes qui ne le quittent.
- Les perspectives d'évolution démographiques vont **vers une stagnation voire une diminution de la population à horizon 2045** (SCoT GST).

Nombre d'habitants par commune



En 2021, Cogolin, Ste Maxime et Cavalaire regroupent près de 60% des habitants

Indice de vieillissement par commune :

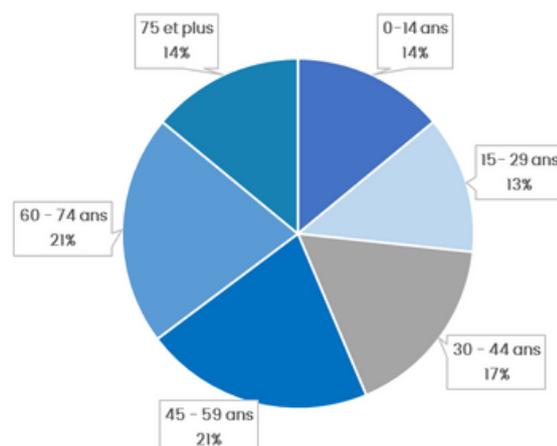
Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions : plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes.

- Cavalaire 200
- Cogolin 94
- La Croix Valmer 134
- La Garde Freinet 118
- Gassin 147
- Grimaud 139
- La Mole 54
- La Plan de la Tour 95
- Ramatuelle 185
- Sainte Maxime 203
- Saint Tropez 238
- Le Royal Canadel 318

GST 152%

Age de la population

Les plus de 60 ans représentent 35% de la population.





FOCUS LES HABITANTS



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Un taux de pauvreté de 15.6%** au même niveau que la moyenne varoise ce qui représente environ **8500 personnes sur l'EPCI**. Malgré une baisse de ce taux entre 2015 et 2021, **le taux reste supérieur par rapport à la moyenne nationale (14.9%)**.
- **Un taux de chômage parmi les actifs (15%) supérieur** à celui du Var (13%) et de la France (12%) : **les moins de 25 ans plus concernés (31%)**.
- **Le parc de logement compte plus de résidences secondaires (57%) que de résidences principales en 2020.**
- **Les retraités (32% des plus de 15 ans) sont le plus représentés** dans les catégories socioprofessionnelles. Viennent après les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers.
- 8 745 allocataires CAF sur le territoire soit **20 265 personnes couvertes**, soit 35.3% des habitants du Golfe.



ZOOM LES FAMILLES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Les ménages sans enfants (personnes seules, couples sans enfant) représentent 70% des habitants du territoire. Les ménages avec enfants représentent 30% des habitants.**
- **8 484 ménages avec enfants** sur le territoire du Golfe dont 2 600 ménages monoparents.
- **Une taille des ménages en diminution** : les ménages du Golfe sont composés en moyenne de 2.07 personnes en 2020. Une taille moyenne des ménages plus élevée dans les communes rétro-littorales.
- **Les familles monoparentales représentent environ 1/3 des familles avec enfants.** Elles sont principalement constituées de femmes (71%). La part des hommes seuls est en augmentation : de 21.8% à 29%.
- **Les familles recomposées représentent 13.3%** des familles du territoire. Plus de la moitié des familles **avec enfant en ont un seul (51.3%)**. **37% des familles ont deux enfants.** **Les familles de 4 enfants ou plus sont peu nombreuses (2.1%).**
- **Un taux d'activité des mères élevé** : 75% contre 68% en France métropolitaine.
- **Des naissances en baisse** : 459 naissances en 2023 - chiffre le plus bas depuis 2014.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var

Berser Levraut
de Saint Tropez



THEMATIQUE BENEFICIAIRES CAF



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

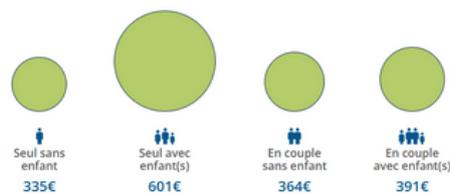
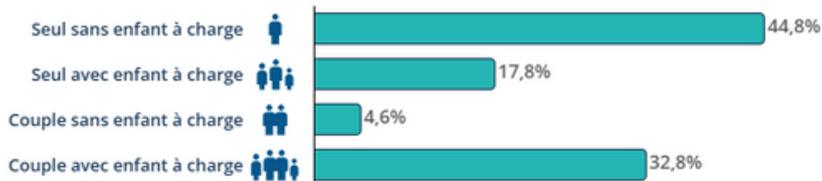
	Foyers bénéficiaires	Personnes couvertes
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	8 745	20 265
Var	212 342	484 501

35.3% des habitants du Golfe couverts par une prestation CAF. Les communes avec le plus de personnes couvertes sont :

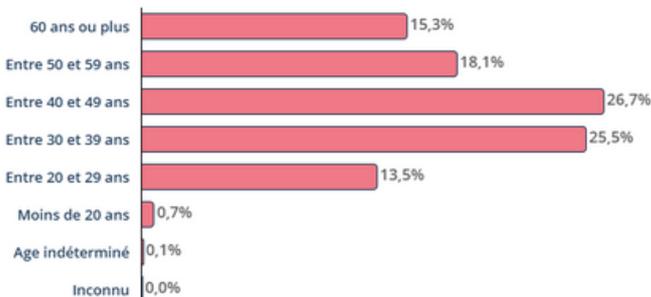
- Le Plan de la Tour : 43.39%
- La Mole : 42.93%

Les bénéficiaires selon la situation familiale : sont principalement des personnes seules ou en couple avec enfant à charge.

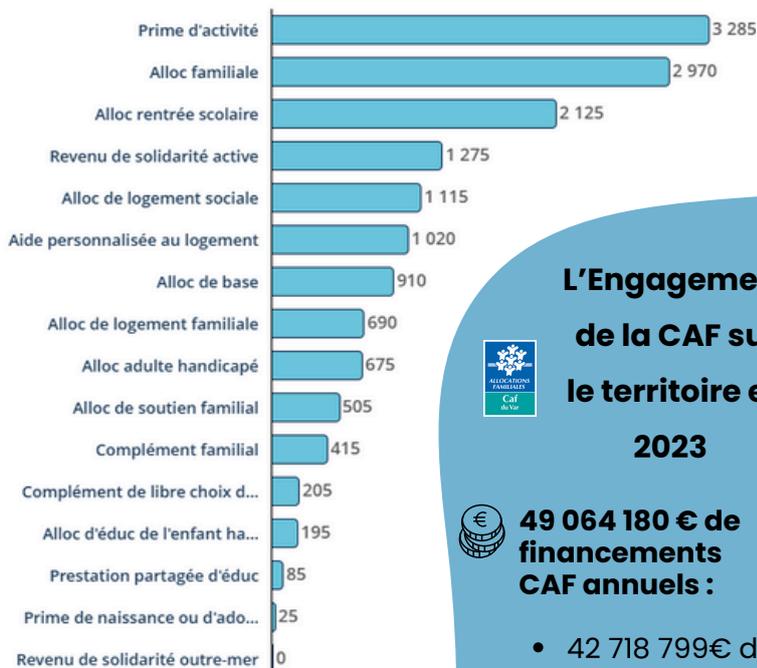
Les bénéficiaires seuls avec enfant sont ceux qui perçoivent un montant moyen versé le plus élevé.



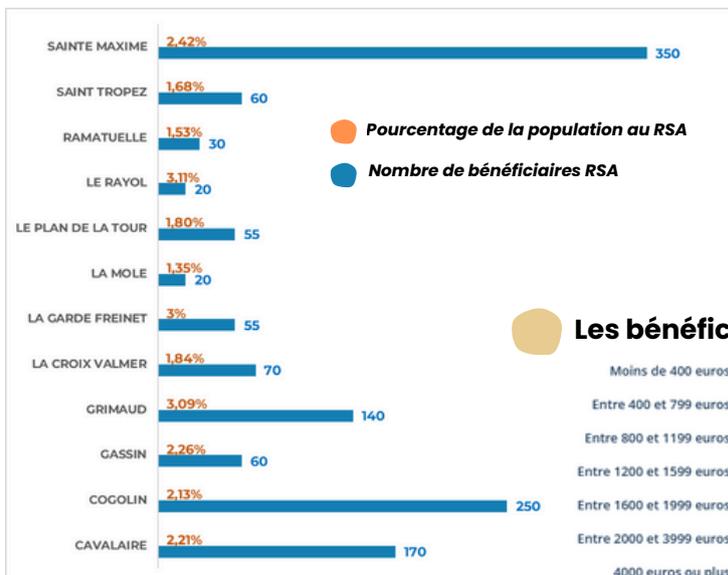
Les bénéficiaires d'au moins une prestation légale selon l'âge : plus de la moitié ont entre 30 et 49 ans.



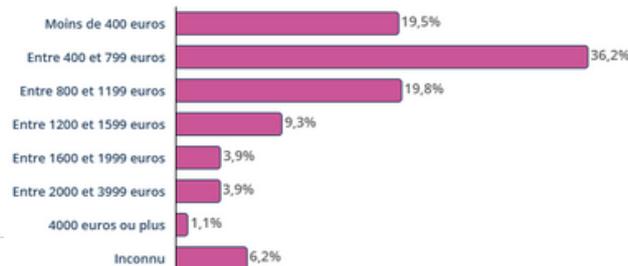
Les prestations versées en foyers bénéficiaires :



Des bénéficiaires RSA particulièrement présents sur Grimaud, Le Rayol et La Garde Freinet



Les bénéficiaires selon le QF CAF :



L'Engagement de la CAF sur le territoire en 2023



49 064 180 € de financements CAF annuels :

- 42 718 799€ de prestations légales
- 6 302 621€ d'aides aux partenaires
- 42 760€ d'aides individuelles

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



THEMATIQUE PETITE ENFANCE

0-3 ans



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- 1350 enfants de 0 à 3 ans** soit environ 2% de la population.
Chiffre en baisse : en 2020, 1430 enfants de 0 à 3 ans soit 3% de la population.
- 13 Multi-Accueil PSU sur le territoire - 1 Micro-crèche PAJE**
1 Maison d'Assistantes Maternelles
1 Relais Petite Enfance
- 562 places en crèche PSU - 11 places en crèche PAJE
231 agréments chez les Assistantes Maternelles : Attention aux départs en retraite !
soit un total de 804 places en accueil collectif et individuel
- Un Taux de Couverture inégal sur le territoire : 54%** sur le GST.
LE TAUX DE COUVERTURE GLOBAL dans l'Accueil Jeune Enfant est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" (Assistantes maternelles, salarié à domicile, Accueil en EAJE) pour 100 enfants de moins de 3 ans.
- Des modes de gestion divers:** la gestion communale reste majoritaire (53,9%) sur la gestion associative ou par une entreprise.

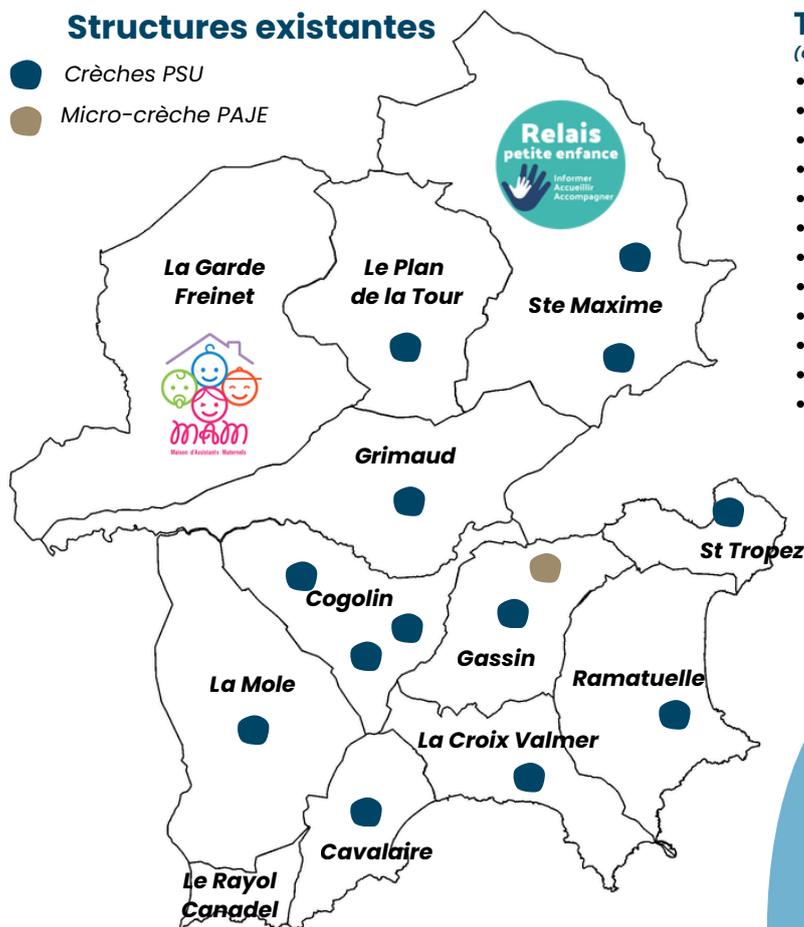
CNAF **54%**



REEL **59.6%**

Structures existantes

- Crèches PSU
- Micro-crèche PAJE



Taux de couverture :

(Chiffres CNAF 2022)

- Cavalaire **52.90%**
- Cogolin **54.10%**
- La Croix Valmer **68.80%**
- La Garde Freinet **15.30%**
- Gassin **53%**
- Grimaud **40.30%**
- La Mole **30.10%**
- La Plan de la Tour **35.50%**
- Ramatuelle **63.50%**
- Sainte Maxime **54.60%**
- Saint Tropez **100%**
- Le Rayol Canadel **0%**

Taux de couverture :

(Situation réelle calculée sur nov24)

- Cavalaire **51.5%**
- Cogolin **66.1%**
- La Croix Valmer **68.60%**
- La Garde Freinet **29.30%**
- Gassin **65.80%**
- Grimaud **51.70%**
- La Mole **35.10%**
- La Plan de la Tour **37.40%**
- Ramatuelle **62.50%**
- Sainte Maxime **56.80%**
- Saint Tropez **134.80%**
- Le Rayol Canadel **0%**

Des projections



Nouvelle Loi SPPE : création d'un Relais Petite Enfance à Cogolin.



2 projets Maison d'Assistantes Maternelles en cours au Plan de la Tour et au Rayol Canadel.

Création d'une crèche PSU à Cogolin de 40 berceaux.
Transplantation et agrandissement de la crèche de Gassin.

Un taux de couverture en prévision à la hausse : estimation à 67% en 2027.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

CTIONS FAMILIALES de Saint Tropez

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



THEMATIQUE ENFANCE



3-11 ans



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **4416 enfants de 3 à 10 ans** (8% de la population).
Chiffres équivalents au dernier recensement.
- **50% des communes engagées dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT) et Plan Mercredi** : nouveauté le PEDT devient le volet éducatif des CTG !
- **Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à 60% gérés par les municipalités** avec une saisonnalité dans la fréquentation des accueil péri et extrascolaires: hausse pendant la saison estivale. 12 Accueils Extrascolaires déclarés : 2713 enfants inscrits dont 0.7% bénéficiaires de l'AAEH.
- **Des établissements scolaires dans toutes les communes** :
 - 18 maternelles
 - 16 élémentaires
- **Un Indice de Position Sociale IPS de 99.6 inférieur à la France (105.3)** : plus l'indice est élevé, plus l'élève est d'origine sociale favorable à la réussite scolaire.
- **11 services périscolaires déclarés** : gestionnaires divers (régie, associations...).
3230 enfants inscrits dont 0.5% bénéficiaires de l'AAEH.



Vigilance : Hausse des Informations Préoccupantes.

Gestion des ALSH Extra-scolaires et PEDT/Plan Mercredi

● Gestion communale ALSH

● PEDT/Plan mercredi



PEDT : volet éducatif des CTG à partir de 2025 !



Le retour des familles

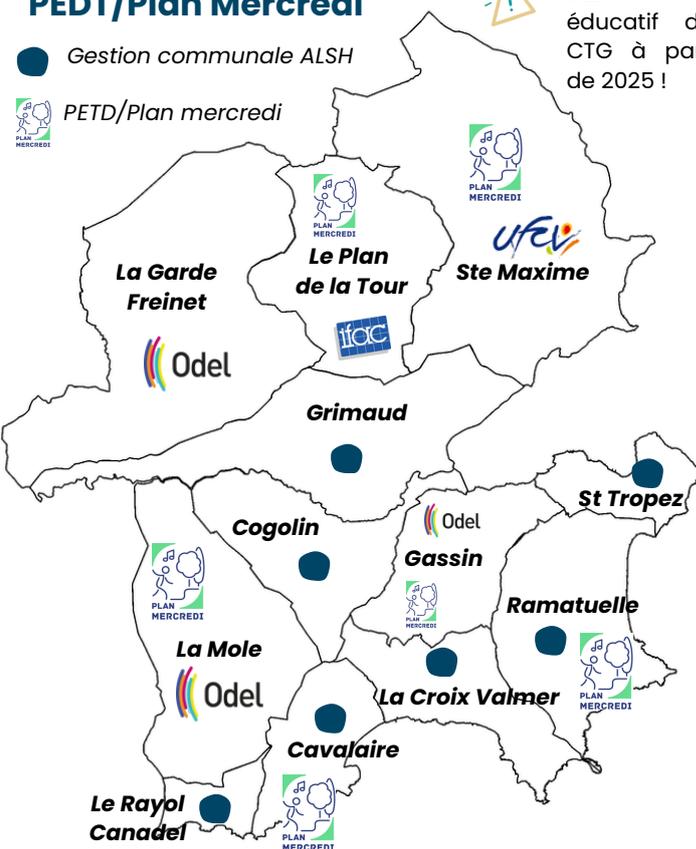
Dans le cadre du diagnostic partagé du territoire, les familles ont été consultées.

Les familles font appels à différents modes de garde sur le territoire (amis, familles, nounous) mais le service le plus plébiscité reste **la garderie périscolaire** : attractivité des tarifs, grande couverture horaire, facilité de prise en charge...

Beaucoup d'enfants pratiquent **une activité sportive** en dehors du temps scolaire (65.5% des 0/14 ans ont une licence sportive / 45.4% en France).

Pendant les vacances, **l'Accueil de Loisirs est un mode de garde fortement plébiscité** : un manque de place dans les structures est soulevé, ainsi qu'un manque de souplesse dans les modalités d'inscription. **Des horaires d'accueil plus étendus** sont attendus surtout en haute saison (problématique de la mobilité et du travail saisonnier).

Des familles soucieuses de la qualité d'accueil : en recherche d'un programme riche et varié.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



THEMATIQUE JEUNESSE



12-25 ans



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **4132 adolescents de 11 à 17 ans (7%), 2982 jeunes de 18 à 25 ans (5%).**
Des jeunes (18/25 ans) peu présents sur le territoire car peu de perspectives de formation dans le supérieur sur le territoire.
- **Des Clubs Ados présents :** 3 ouverts à l'année, d'autres ouverts ponctuellement.
331 adolescents inscrits en Accueil de Loisirs déclarés dont 0.9% bénéficiaires de l'AEEH.
- **Des dispositifs inexistantes ou sous développés:** PS Jeune, Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Point d'Accueil Ecoute Jeunes inexistantes.
- **4 Appels à Projets Innovation et Engagement Enfance Jeunesse en 2024 contre 2 en 2023.**
- **Diminution de l'ETP (de 1,6 à 0,64) PS jeunes** de Cogolin suite à difficulté de recrutement.

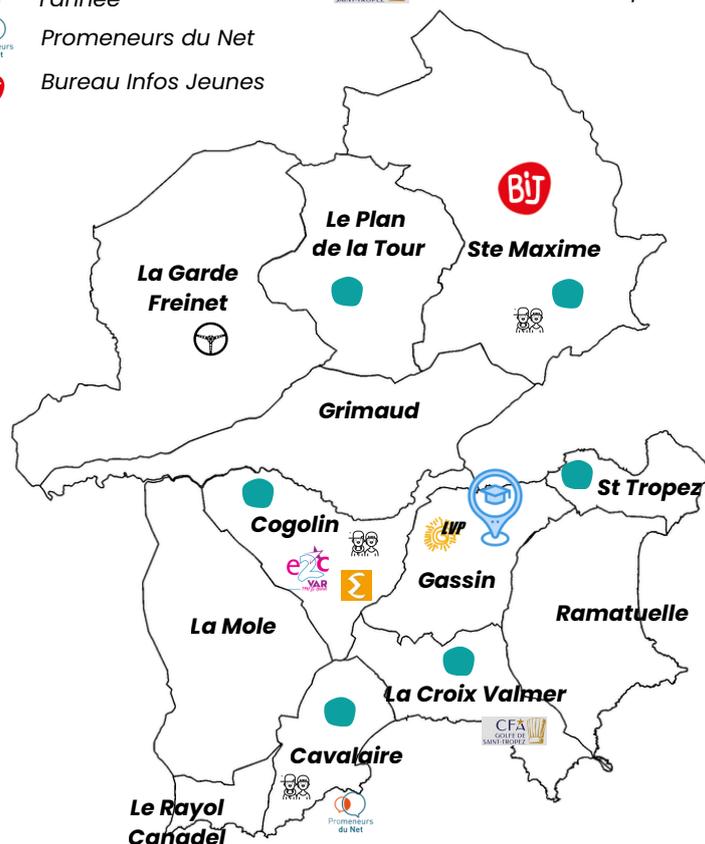


Des points de vigilance

- **Une hausse des situations** gérées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (délinquance).
- **Un taux de pauvreté** de 15.9% **chez les moins de 30 ans supérieur** au taux de pauvreté du Golfe (15.6%).
- **Les jeunes NEET** (en difficulté d'insertion entre 15 et 25 ans : ni en emploi, ni en formation, ni en études) à 20.6% sur Golfe de St Tropez **supérieur au taux varois (17.9%)** : des taux particulièrement élevés à Ste Maxime, Cavalaire et La Croix Valmer.
- **30% des 18/25 ans sont scolarisés contre 43% sur la Var. Taux faible** car les étudiants partent pour étudier.
- **Les moins de 25 ans sont les plus concernés par le chômage :** 31% des actifs de la tranche d'âges sont en demande d'emploi dans le Golfe de Saint-Tropez. L'écart est de 3 points avec la moyenne départementale.

Dispositifs jeunesse

- ⊗ Aide au Permis de conduire
- Mission Locale
- ☀️ LVP Ligue Varoise de Prévention
- 👥 Clubs Ados ouverts à l'année
- 🌐 Promeneurs du Net
- 📺 BUT Bureau Infos Jeunes
- 🎓 e2c Ecole 2ème Chance
- Σ Sigma Formation
- 📍 Lycée du Golfe
- 🏠 CFA GOLF DE SAINT-TROPEZ CFA Golfe de St Tropez



*Les données INSEE 2021 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



THEMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITE



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Un territoire sous doté en services de soutien à la parentalité mais des actions déjà existantes :**
 - 2 Lieux Accueil Enfants Parents LAEP dont un en itinérance sur 2 communes
 - 1 Relais Petite Enfance RPE
 - 1 Association de Médiation Familiale
 - 1 Intervenante Sociale en Gendarmerie ISG
 - Des permanences d'aide aux victimes de Violences Intra-Familiales VIF
 - Des actions parentalités soutenues par la CAF - REAAP
- **Une tête de Réseau Parentalité - CIDFF - nouvellement arrivée sur le territoire.**
- **Des dispositifs d'accompagnement inexistants :** CLAS, PAEJ, Ludothèque, Lieux Ressources, Maison des 1000 premiers jours.
- **La Protection Maternelle et Infantile PMI et l'Unité Territoriale Sociale UTS du Département bien identifiées :** proposent des permanences sur tout le territoire.

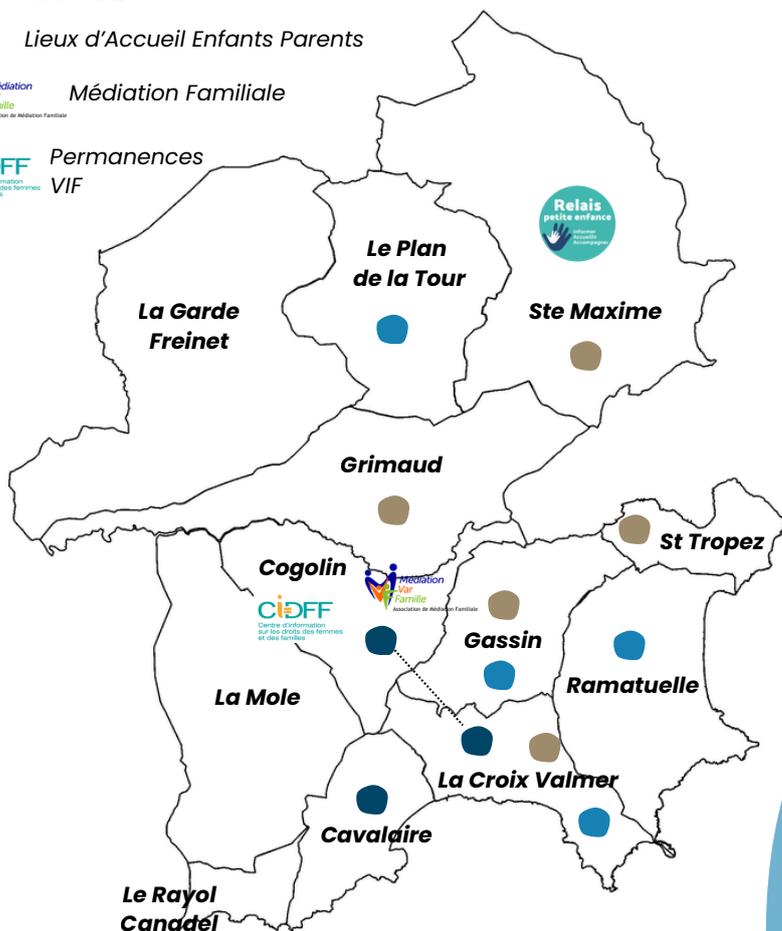
Actions et dispositifs

● ISG - CIDFF

● Lieux d'Accueil Enfants Parents

● Médiation Familiale

● Permanences VIF



● Projets Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents :

- **Plan de la Tour :** Association Actifs Pitchoun : ateliers parents enfants divers (cuisine, yoga, piscine...)
- **Ramatuelle :** Temps parents avec une psychologue clinicienne.
- **Gassin :** Temps "Parent'hèse" échanges parents avec une psychologue.
- **La Croix Valmer :** "Blabla Parents" temps d'échanges avec des professionnels.

Des opportunités

Nouvelle Loi SPPE : création d'un Relais Petite Enfance à Cogolin et découpage territorialisé des RPE Cogolin / Sainte Maxime.



Nouvelle implantation géographique de la Médiation Familiale à Cogolin pour répondre aux besoins des familles et aux problématiques de mobilité.



Démarrage du Réseau Parentalité qui regroupe l'ensemble de professionnels : plan d'actions en cours d'élaboration.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP



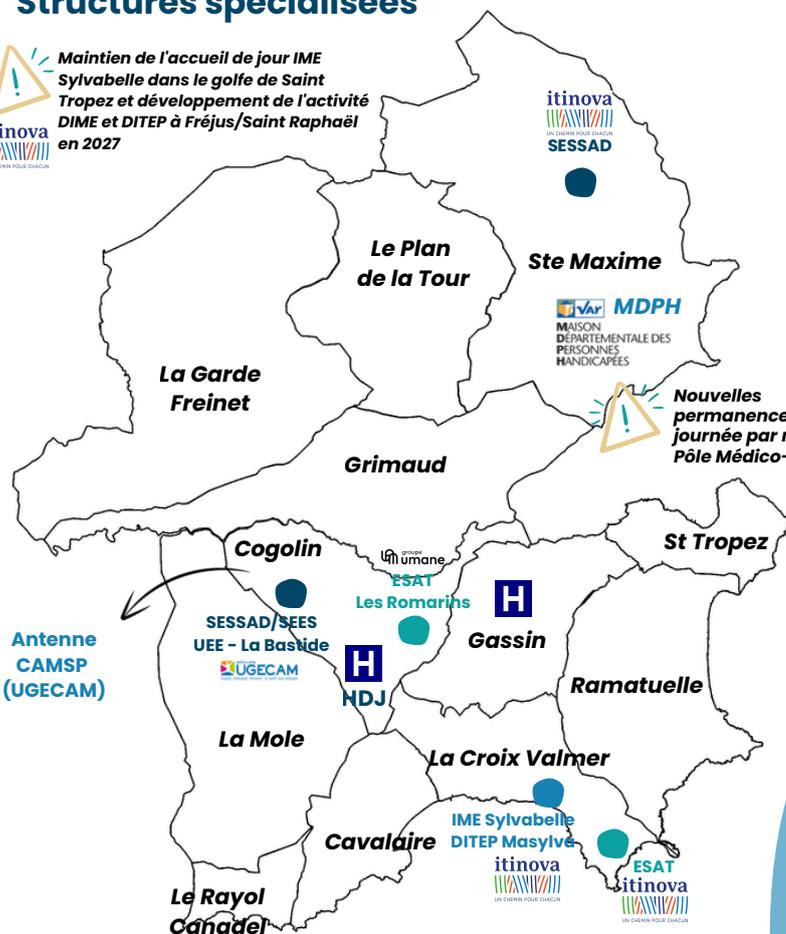
ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- Des structures spécialisées existantes sur le territoire :**
 - 2 ESAT Adultes
 - 1 Institut Médico-Educatif et 1 DITEP à La Croix Valmer
 - 1 SESSAD / 1 SEES à Cogolin + 1 SESSAD à Sainte Maxime (nouveau !)
 - 1 Villa Club des 6 : habitats inclusifs.
 - 1 Hôpital de jour à Cogolin
- Des classes spécialisées ULIS au sein des établissements scolaires :** 3 ULIS école, 1 ULIS Collège. Aucun ULIS lycée.
- 675 personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé AAH en 2023.**
- 196 enfants et jeunes de moins de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé AEEH en 2023.**
- Des services inexistant** comme un Point Accueil Handicap.
- Certains comme le CMP avec **des délais d'attente très longs.**
- Des dispositifs existants à activer pour les professionnels et les familles :** recensement au sein d'un Guide Ressources Handicap Golfe de Saint Tropez.

Structures spécialisées



Maintien de l'accueil de jour IME Sylvabelle dans le golfe de Saint Tropez et développement de l'activité DIME et DITEP à Fréjus/Saint Raphaël en 2027



Des nouveaux services à la population :

- Pole d'Appui à la Scolarité PAS :** pour tous les enfants scolarisés de la maternelle au lycée. Garantit l'accessibilité à l'école. Soutien ponctuel dans la classe.

De l'accompagnement des professionnels Petite Enfance et Animation :

- le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap 83 :** intervient sur tout le Golfe de Saint Tropez à la demande.

Des créations !

Organisation d'une journée Inclusion Enfance Jeunesse à l'attention des professionnels du Golfe de St Tropez et du Var Vendredi 25 Avril à La Croix Valmer.

Une semaine thématique "Art et Inclusion" organisée par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Golfe de St Tropez du 3 au 8 mars 2025.

Ouverture du SESSAD du Golfe DITEP / DIME de 20 places en mai 2025.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



THEMATIQUE ACCES AUX DROITS et INCLUSION NUMERIQUE



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **De nombreux points d'accueil sur le territoire pour l'accès aux droits** dont la principale entrée, pour les usagers, reste les CCAS. Toutes les communes ont un CCAS sauf La Mole.
- **Des points d'accueil inexistant** (MDPH, CAF, CPAM, CARSAT). Des difficultés pour les personnes fragilisés par des problématiques de mobilité pour accéder aux services.
- **Une offre d'accompagnement numérique développée par les CCAS et/ou les médiathèques**: accompagnements personnalisés, mises à disposition de matériel informatique, cours sur les outils du numériques...
- **2 Maisons France Service déployées sur le territoire permettant l'accès et l'accompagnement des usagers, ainsi qu'un bus MSA.**
- **Un accès à la santé compliqué et des services menacés** : des délais longs suivants les spécialités. Des urgences qui ferment la nuit faute de personnel médical. Une PMI sans médecin.

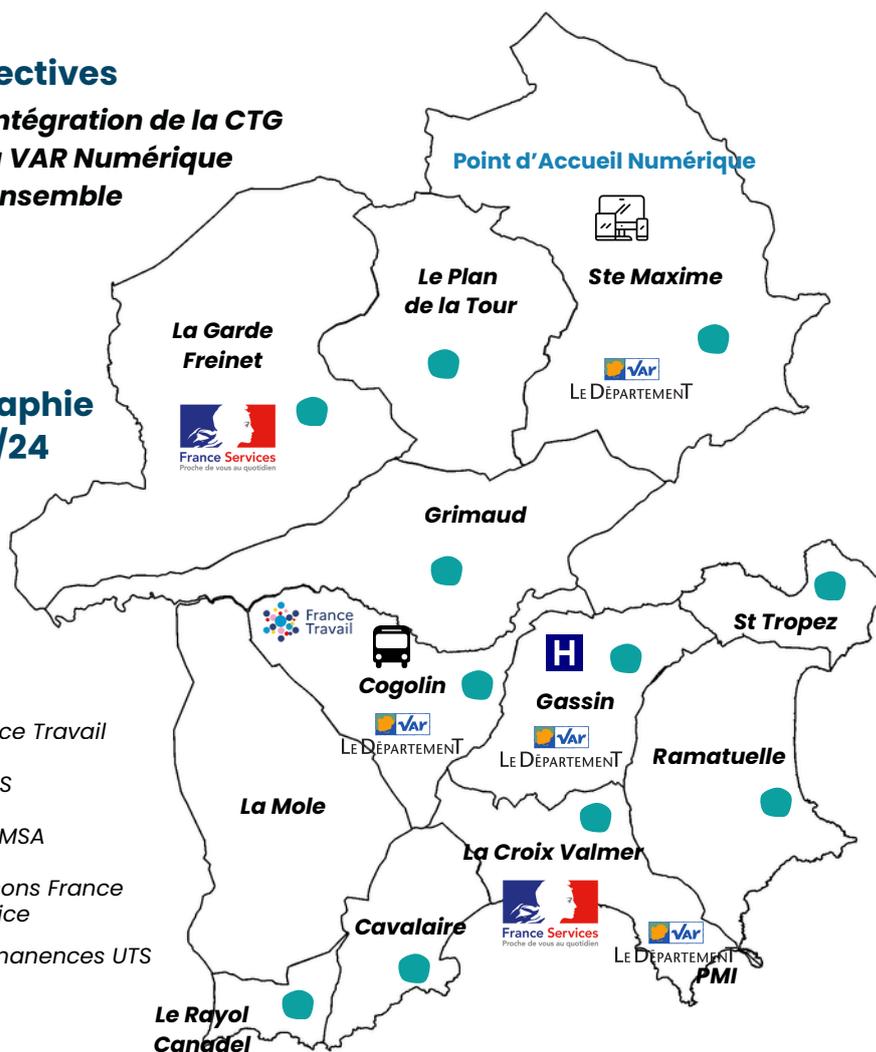
Perspectives



Intégration de la CTG à VAR Numérique Ensemble

Cartographie au 31/12/24

- France Travail
- CCAS
- Bus MSA
- Maisons France Service
- Permanences UTS



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Publié le 29/09/2025
 ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE
 du Var



THEMATIQUE INCLUSION NUMERIQUE DONNEES

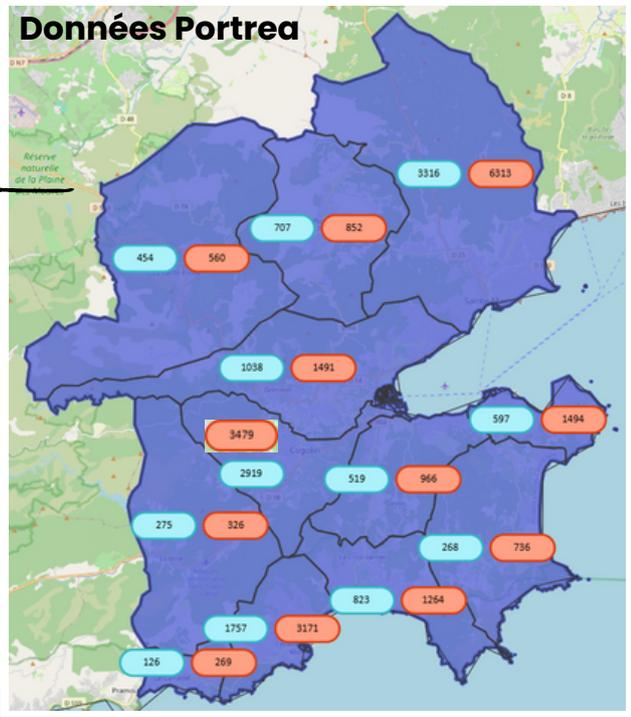


ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

Cartographie Portrea

20 921 : Effectif de la population ayant potentiellement des difficultés liées au numérique et aux démarches e-administratives (Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux). **Risque d'exposition.**

12 799 : Effectif de la population ayant potentiellement des démarches e-administratives régulières et complexes à réaliser (Sans diplômes et + de 65 ans) **Fragilité socio-numérique.**



Indice de Fragilité Numérique (Mednum)

Mesurer la fragilité numérique d'un territoire en fonction de la qualité de sa couverture réseau et des critères socio-démographiques d'éloignement du numérique de sa population

Facteurs de risque

Pour la réalisation de cette cartographie, sont pris en compte les critères suivants :

- Le taux de non couverture Très haut Débit
- Le taux de non couverture 4G
- Le taux de pauvreté
- La Part des 65 ans et plus
- La Part des pas ou peu diplômés



Toutes les communes sauf la Mole au dessus de 5

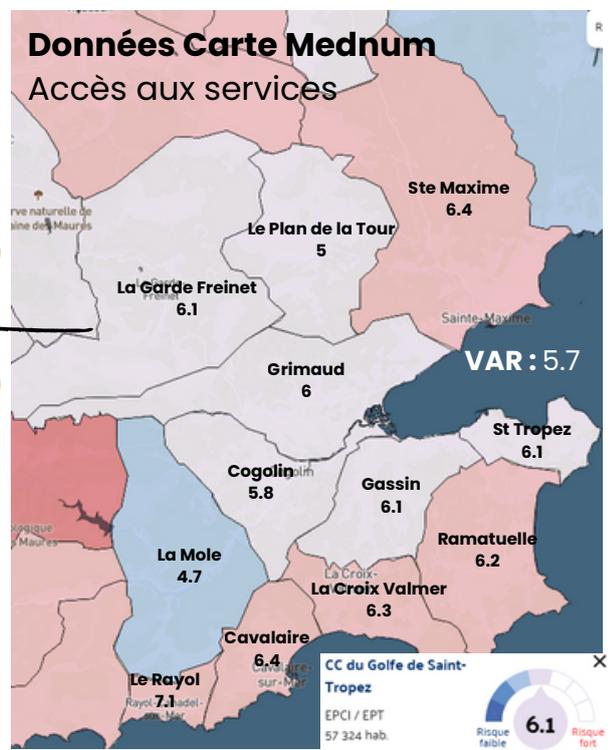
Un taux particulièrement élevé à Cavalaire

Des jeunes avec un taux plus élevé que les séniors

Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur
 Données Observatoire des territoires
Var 96.1%
Golfe de Saint Tropez : 97.1%

Accès aux services

Comprendre la typologie du territoire avec la mise en avant d'indicateurs socio-démographiques complémentaires ainsi que la présence d'infrastructures d'accès à l'information



Des jeunes et des séniors avec un taux quasi identique

Un taux particulièrement élevé au Rayol

Pour la réalisation de cette cartographie, sont pris en compte les critères suivants :

- La distance aux bibliothèques, services publics
- La part des ménages d'une personne, monoparentaux
- Les Freins à la mobilité
- Le taux de Chômage, le Recours aux prestations sociales, l'AAH et la part des étrangers

Des opportunités

Déploiement de Var Numérique Ensemble porté par la Préfecture du Var, le Département et la CAF en passant par les CTG et le volet inclusion numérique.

Une feuille de route en cours d'écriture.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

IDENTIFICATION FAMILIALES de Saint Tropez

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



FOCUS LOGEMENT



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Le territoire compte 72 546 logements en 2021** : dont 58% sont des résidences secondaires et 38% des résidences principales.
- **La part des résidences principales selon le statut d'occupation** :
 - Les propriétaires occupants : 58.9%
 - Les locataires privés : 32.6%
 - Les locataires de logements sociaux : 8.5%
- **La moitié des habitants (49.4%) ont emménagé sur le territoire il y a 10 ans et plus.**
- **Le nombre moyen de pièces au sein des résidences principales** :
 - 4.5 pour une maison
 - 2.7 pour un appartement
- **Un taux de suroccupation de 7.7% sur le Golfe contre 5.2% dans le Var.**
- **Des loyers par m² pour un appartement du parc privé locatif élevé** : de 14.2€/m² à La Garde Freinet à 25.8€/m² à Saint Tropez.
- **Des logements sociaux** à 60% présents sur les communes de Sainte Maxime (516), Cogolin (440) et Cavalaire (389).
- **Des enjeux pour les communes et les bailleurs des logements sociaux** :
 - Un faible taux de rotation
 - Un manque de logements d'urgence et un recensement précis à effectuer.
 - Une adaptation du parc à programmer : handicap et vieillissement.
 - Une suroccupation par les publics précaires.
 - Une sous-occupation importante par les ménages vieillissants.
 - Une surreprésentation des familles monoparentale (27.5% des ménages).
 - Une tension croissante : 2 252 demandes actives fin 2023 pour seulement 91 attributions.
 - 4 communes polarisent 77% de la demande : Sainte Maxime, Saint Tropez, Cogolin et Cavalaire.
- **Des permanences ADIL nouvellement proposées sur Cogolin et Sainte Maxime.**

A venir



Un 0.25 ETP fléché
Thématique Logement sur
le poste de Chargé de
missions Habitat de la
Communauté de
Communes Golfe de Saint
Tropez.

Des opportunités

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La révision du PLH Golfe de
Saint Tropez en 2026.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

du Var



FOCUS

VIOLENCES INTRA FAMILIALES



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

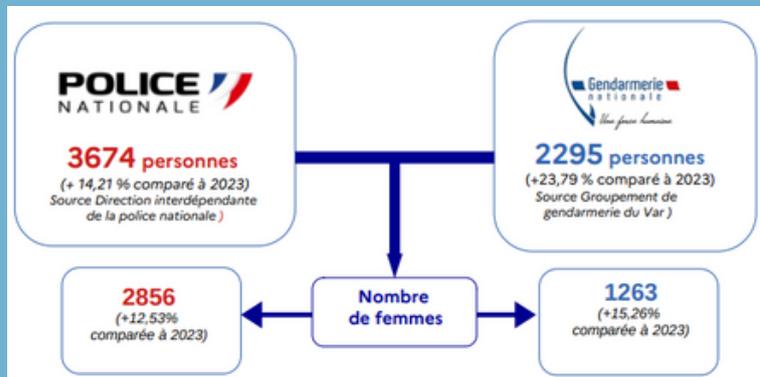
- **Un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie CIDFF83** : difficultés à pérenniser les professionnels sur le poste. Arrêt de l'ISG en janvier 2025 (en cours de recrutement)
- **Une permanence VIF à Cogolin les lundis par le CIFF83** : des permanences de soutien psychologique + juridique.
- **En 2024** (de janvier à novembre) **données CIDFF83** :
 - **102 saisines** : de femmes de +18 ans victimes dans leur couple.
 - **3 secteurs prédominants** : Cogolin, Cavalaire et Sainte Maxime.
 - **10 demandes de mise à l'abri d'urgence** : dans 4 situations, présence d'enfants dont le plus âgé avait 10 ans.
 - 32 situations connues (dont certaines depuis 10 ans) / 104 situations inconnues.
- **Un état des lieux des hébergements d'urgence à effectuer** afin de recenser l'existant mobilisable sur le territoire.
- **Un manque de coordination** à l'échelle intercommunale avec peu d'associations mobilisables : il faut sortir du territoire !

ZOOM

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (CODEV)

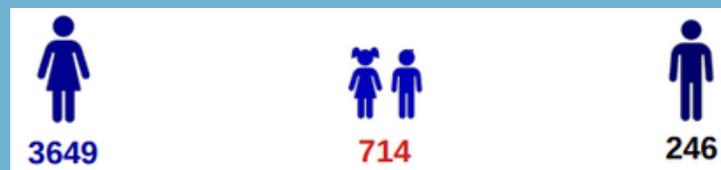


Les chiffres des forces de l'ordre dans le Var :



Nombre de victimes de violences intrafamiliales en 2024 par zone : une augmentation des chiffres en une année.

Les chiffres des associations spécialisées :



Nombre de victimes de violences conjugales accompagnées par les associations spécialisées.

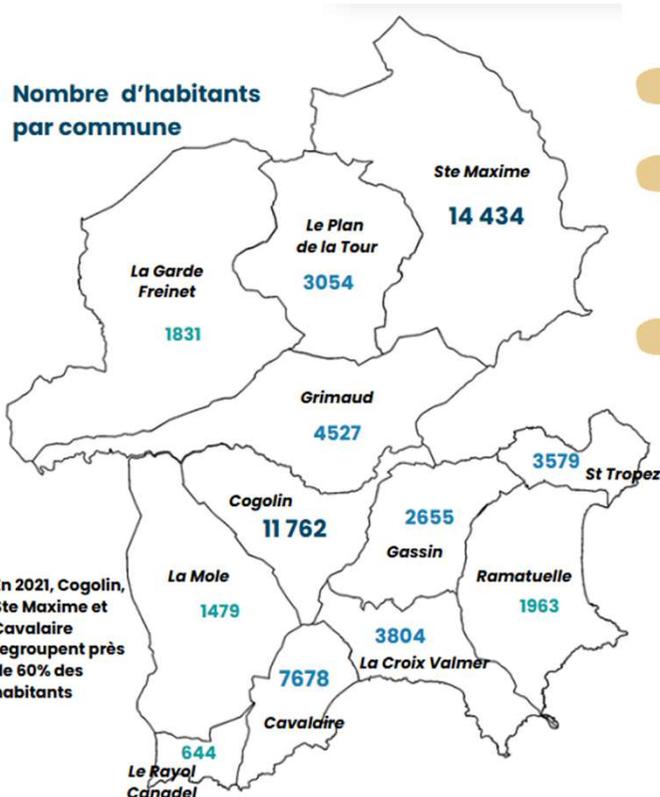
→ En 2024, Le Département du Var disposait de **157 places** mises à disposition pour les femmes victimes.

→ **10 places** (financées par la DDETS) pour les auteurs de violences conjugales dans le cadre du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales (CPCA, dispositif financé par le ministère à l'égalité entre les femmes et les hommes et suivi par le service déconcentré des droits des femmes et égalité)



ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

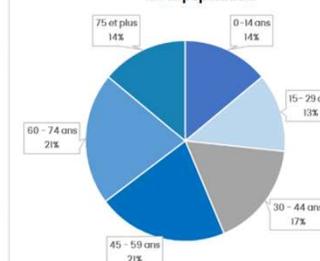
Nombre d'habitants par commune



- **Au 1er janvier 2021, le Golfe de Saint-Tropez compte 57 409 habitants.** La population a augmenté de façon assez lente entre 1876 et le milieu des années 1950, avant de tripler au cours des 70 années.
- **4 communes de moins de 2000 habitants, 6 communes entre 2000 et 8000 habitants et 2 communes de plus de 10 000 habitants :** Cogolin et Sainte Maxime.
- **Entre 2015 et 2021:**
 - 3184 naissances pour 4103 décès, **soit un solde naturel de -919 personnes.**
 - **Un solde migratoire apparent de +737 personnes :** il y a plus de personnes qui s'installent dans l'EPCI que de personnes qui ne le quittent.
- Les perspectives d'évolution démographiques vont **vers une stagnation voire une diminution de la population à horizon 2045 (SCoT GST).**

Age de la population

Les plus de 60 ans représentent 35% de la population.



- **Un taux de pauvreté de 15.6%** au même niveau que la moyenne varoise ce qui représente environ **8500 personnes sur l'EPCI.** Malgré une baisse de ce taux entre 2015 et 2021, **le taux reste supérieur par rapport à la moyenne nationale (14.9%).**
- **Un taux de chômage parmi les actifs (15%) supérieur** à celui du Var (13%) et de la France (12%) : **les moins de 25 ans plus concernés (31%).**
- **Le parc de logement compte plus de résidences secondaires (57%) que de résidences principales en 2020.**
- **Les retraités (32% des plus de 15 ans) sont le plus représentés** dans les catégories socioprofessionnelles. Viennent après les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers.
- 8 745 allocataires CAF sur le territoire soit **20 265 personnes couvertes**, soit 35.3% des habitants du Golfe.

*Les données INSEE 2021 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



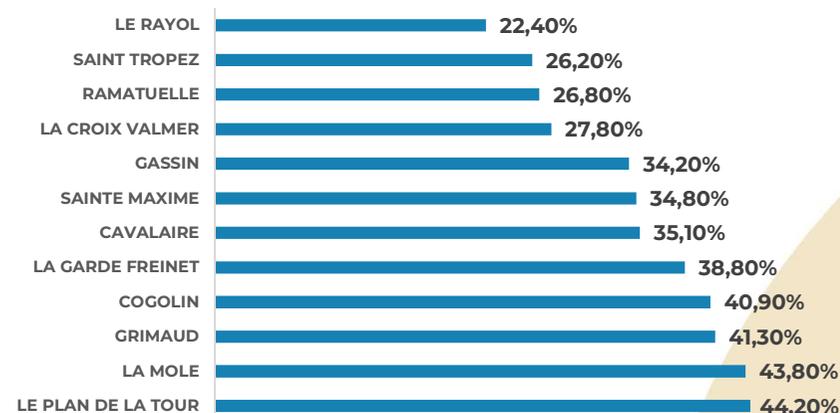
ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



ZOOM LES FAMILLES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Les ménages sans enfants** (personnes seules, couples sans enfant) **représentent 70% des habitants du territoire. Les ménages avec enfants représentent 30% des habitants.**
- **8 484 ménages avec enfants** sur le territoire du Golfe dont 2 600 ménages monoparents.
- **Une taille des ménages en diminution** : les ménages du Golfe sont composés en moyenne de 2.07 personnes en 2020. Une taille moyenne des ménages plus élevée dans les communes rétro-littorales.
- **Les familles monoparentales représentent environ 1/3 des familles avec enfants.** Elles sont principalement constituées de femmes (71%). La part des hommes seuls est en augmentation : de 21.8% à 29%.
- **Les familles recomposées représentent 13.3%** des familles du territoire. Plus de la moitié des familles **avec enfant en ont un seul** (51.3%). **37% des familles ont deux enfants.** **Les familles de 4 enfants ou plus sont peu nombreuses** (2.1%).
- **Un taux d'activité des mères élevé** : 75% contre 68% en France métropolitaine.
- **Des naissances en baisse** : 459 naissances en 2023 – chiffre le plus bas depuis 2014.

Taux de couverture de la population par la CAF 2023



35.3% des habitants du Golfe couverts par une prestation CAF.

Les bénéficiaires selon la situation familiale : sont principalement des personnes seules ou en couple avec enfant à charge.

Les bénéficiaires seuls avec enfant sont ceux qui perçoivent un montant moyen versé le plus élevé.

Les bénéficiaires d'au moins une prestation légale selon l'âge : plus de la moitié ont entre 30 et 49 ans.

Des bénéficiaires RSA particulièrement présents sur Grimaud, Le Rayol et La Garde Freinet

 **SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE (0-3 ans)**

Etat des lieux

- **1350 enfants de 0 à 3 ans** soit environ 2% de la population. Chiffre en baisse : en 2020, 1430 enfants de 0 à 3 ans soit 3% de la population.
- **Des structures existantes :** 13 Multi-Accueil PSU sur le territoire - 1 Micro-crèche PAJE - 1 Maison d'Assistantes Maternelles - 1 Relais Petite Enfance + **Des projets en cours (RPE et MAMx2)**
- 562 places en crèche PSU - 11 places en crèche PAJE
231 agréments chez les Assistantes Maternelles : Attention aux départs en retraite !
soit un total de 804 places en accueil collectif et individuel sur le territoire.
- **Un Taux de Couverture inégal sur le territoire :** 54% sur le Golfe de Saint Tropez avec des communes dépourvues d'accueil et d'autres à 100%.
- **Des modes de gestion divers:** la gestion communale reste majoritaire (53,9%) sur la gestion associative ou par une entreprise.
- **Des souhaits exprimés par les familles :** plus de transparence dans l'attribution des places en crèche, meilleure lisibilité (dates commissions, inscriptions) et travail sur l'atypisme / saisonnalité.

Atouts

- ❑ Un taux de couverture satisfaisant.
- ❑ Des EAJE PSU majoritaires avec une bonne gestion.
- ❑ Des projets de développement de places acté dans le Plan de Développement Petite Enfance Parentalité.
- ❑ Un projet RPE Cogolin à poursuivre.
- ❑ Le Service Public de la Petite Enfance comme levier pour développer des actions communes.

Points de vigilance

- ❑ Un nombre d'agrèments Assistante Maternelle qui ne reflète pas la réalité.
- ❑ 5% des Assistantes Maternelles ont plus de 60 ans !
- ❑ Aucune place AVIP / AVIS.
- ❑ Des structures en tension : des difficultés de recrutement de professionnels diplômés.
- ❑ Des EAJE PSU avec une forte liste d'attente.
- ❑ Mis à part la micro-crèche PAJE, aucune structure en horaire atypique.

ENJEU 1

Permettre aux familles du territoire d'accéder à un mode de garde en fonction de leur choix et de leurs besoins.

ENJEU 2

Maintenir et développer un nombre de places suffisant en accueil individuel et en accueil collectif.

ENJEU 3

Donner de la visibilité sur l'existant aux familles du territoire.



PETITE ENFANCE



OBJECTIF 1

Développer une offre d'accueil diversifiée et adaptée sur l'ensemble du territoire

- Développer de nouvelles places en crèche dans les zones en tension.
- Renforcer le soutien à l'accueil individuel sur le territoire : RPE, Assistantes Maternelles.

OBJECTIF 2

Améliorer l'accessibilité des modes de garde pour tous

- Développer la communication aux parents et futurs parents sur les modes de garde existants.
- Promouvoir AVIP – AVIS auprès des gestionnaires d'EAJE.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



THEMATIQUE PETITE ENFANCE

0-3 ans



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **1350 enfants de 0 à 3 ans** soit environ 2% de la population. Chiffre en baisse : en 2020, 1430 enfants de 0 à 3 ans soit 3% de la population.
- **13 Multi-Accueil PSU sur le territoire – 1 Micro-crèche PAJE**
1 Maison d'Assistants Maternelles
1 Relais Petite Enfance
- 562 places en crèche PSU – 11 places en crèche PAJE
231 agréments chez les Assistantes Maternelles : Attention aux départs en retraite !
soit un total de 804 places en accueil collectif et individuel
- **Un Taux de Couverture inégal sur le territoire** : 54% sur le GST.
LE TAUX DE COUVERTURE GLOBAL dans l'Accueil Jeune Enfant est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" (Assistants maternelles, salarié à domicile, Accueil en EAJE) pour 100 enfants de moins de 3 ans.
- **Des modes de gestion divers**: la gestion communale reste majoritaire (53,9%) sur la gestion associative ou par une entreprise.

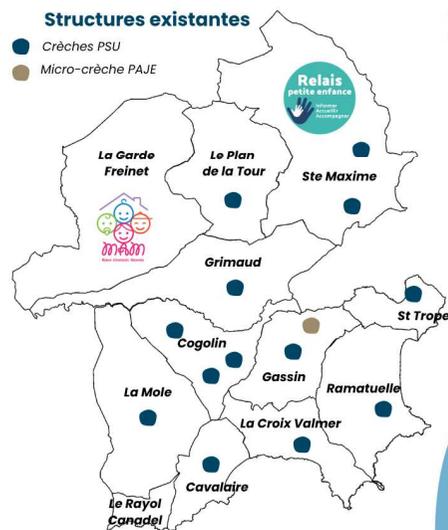
CNAF 54%



REEL 59.6%

Structures existantes

- Crèches PSU
- Micro-crèche PAJE



Taux de couverture :

(Chiffres CNAF 2022)

- Cavalaire 52.90%
- Cogolin 54.10%
- La Croix Valmer 68.80%
- La Garde Freinet 15.30%
- Gassin 53%
- Grimaud 40.30%
- La Mole 30.10%
- La Plan de la Tour 35.50%
- Ramatuelle 63.50%
- Sainte Maxime 54.60%
- Saint Tropez 100%
- Le Rayol Canadel 0%

Taux de couverture :

(Situation réelle calculée sur nov24)

- Cavalaire 51.5%
- Cogolin 66.1%
- La Croix Valmer 68.60%
- La Garde Freinet 29.30%
- Gassin 65.80%
- Grimaud 51.70%
- La Mole 35.10%
- La Plan de la Tour 37.40%
- Ramatuelle 62.50%
- Sainte Maxime 56.80%
- Saint Tropez 134.80%
- Le Rayol Canadel 0%

Des projections



Nouvelle Loi SPPE : création d'un Relais Petite Enfance à Cogolin.



2 projets Maison d'Assistants Maternelles en cours au Plan de la Tour et au Rayol Canadel.



Création d'une crèche PSU à Cogolin de 40 berceaux. Transplantation et agrandissement de la crèche de Gassin.



Un taux de couverture en prévision à la hausse : estimation à 67% en 2027.

*Les données INSEE 2021 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENFANCE (3-11 ans)

Etat des lieux

- **4416 enfants de 3 à 10 ans** (8% de la population). Chiffres équivalents au dernier recensement.
- **50% des communes engagées dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT) et Plan Mercredi.**
- **Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à 60% gérés par les municipalités avec une saisonnalité dans la fréquentation des accueil péri et extrascolaires :** hausse pendant la saison estivale. 12 Accueils Extrascolaires déclarés : 2713 enfants inscrits dont 0.7% bénéficiaires de l'AEEH.
- **Des établissements scolaires dans toutes les communes :** 18 maternelles et 16 élémentaires.
- **11 services périscolaires déclarés :** gestionnaires divers (régie, associations...). 3230 enfants inscrits dont 0.5% bénéficiaires de l'AEEH.
- **Un Indice de Position Sociale IPS de 99.6 inférieur à la France (105.3) :** plus l'indice est élevé, plus l'élève est d'origine sociale favorable à la réussite scolaire.
- **Une hausse des Informations Préoccupantes** auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes.

Atouts

- ❑ Le PEDT devient le volet éducatif de la CTG qui rend possible une coordination intercommunale.
- ❑ Toutes les communes possèdent un mode de garde sur le temps extrascolaire / périscolaire.

Des attentes

- ❑ Une souplesse attendue des familles pour les inscriptions sur les temps péri et extrascolaires.
- ❑ Des accueils pendant les vacances différents des écoles.

Points de vigilance

- ❑ Des places en nombre insuffisants sur la période estivale dans les ACM.
- ❑ Une meilleure coordination attendue entre les services de l'Education Nationale et des Services Enfance.
- ❑ Aucun dispositif CLAS.
- ❑ Des accueils qui ferment tôt en période estival : problématique de la mobilité et du temps de trajet.
- ❑ Une inclusion des enfants porteurs de handicap à accompagner.

ENJEU 1

Permettre à tous les enfants d'accéder à une offre de loisirs de proximité, de qualité et accessible à tous.

ENJEU 2

Accompagner le parcours de vie des enfants de 3 à 11 ans.

ENJEU 3

Développer une cohérence et continuité éducative sur le territoire.



ENFANCE



OBJECTIF 1

Garantir un accès équitable aux loisirs éducatifs

- Travailler sur une dynamique intercommunale de Projet Educatif de Territoire.
- Accompagner les structures sur le volet inclusion handicap.
- Développer des places en ALSH pendant la période estivale.

OBJECTIF 2

Favoriser l'éveil à la citoyenneté et à la solidarité dès le plus jeune âge

- Proposer des actions communes inter Accueil de loisirs.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



THEMATIQUE ENFANCE

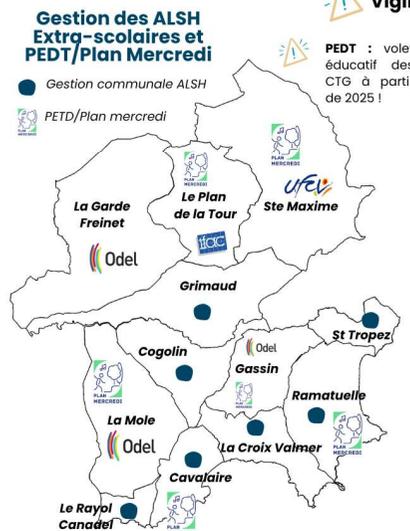
3-11 ans



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **4416 enfants de 3 à 10 ans** (8% de la population).
Chiffres équivalents au dernier recensement.
- **50% des communes engagées dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT) et Plan Mercredi** : nouveauté le PEDT devient le volet éducatif des CTG !
- **Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à 60% gérés par les municipalités** avec une saisonnalité dans la fréquentation des accueil péri et extrascolaires: hausse pendant la saison estivale. 12 Accueils Extrascolaires déclarés : 2713 enfants inscrits dont 0.7% bénéficiaires de l'AEEH.
- **Des établissements scolaires dans toutes les communes** :
 - 18 maternelles
 - 16 élémentaires
- **Un Indice de Position Sociale IPS de 99.6 inférieur à la France** (105,3) : plus l'indice est élevé, plus l'élève est d'origine sociale favorable à la réussite scolaire.
- **11 services périscolaires déclarés** : gestionnaires divers (régie, associations...).
3230 enfants inscrits dont 0.5% bénéficiaires de l'AEEH.

Vigilance : Hausse des Informations Préoccupantes.



Le retour des familles

Dans le cadre du diagnostic partagé du territoire, les familles ont été consultées.

Les familles font appels à différents modes de garde sur le territoire (amis, familles, nounous) mais le service le plus plébiscité reste **la garderie périscolaire** : attractivité des tarifs, grande couverture horaire, facilité de prise en charge...

Beaucoup d'enfants pratiquent **une activité sportive** en dehors du temps scolaire (65.5% des 0/14 ans ont une licence sportive / 45.4% en France).

Pendant les vacances, **l'Accueil de Loisirs est un mode de garde fortement plébiscité** : un manque de place dans les structures est soulevé, ainsi qu'un manque de souplesse dans les modalités d'inscription. **Des horaires d'accueil plus étendus** sont attendus surtout en haute saison (problématique de la mobilité et du travail saisonnier).

Des familles soucieuses de la qualité d'accueil : en recherche d'un programme riche et varié.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC JEUNESSE (12-25 ans)

Etat des lieux

- **4132 adolescents de 11 à 17 ans (7%), 2982 jeunes de 18 à 25 ans (5%).**
- **Des Clubs Ados présents** : 3 ouverts à l'année, d'autres ouverts ponctuellement. 331 adolescents inscrits en Accueil de Loisirs déclarés dont 0.9% bénéficiaires de l'AEEH.
- **Une hausse des situations** gérées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (délinquance).
- **Un taux de pauvreté de 15.9% chez les moins de 30 ans supérieur** au taux de pauvreté du Golfe (15.6%).
- **Les jeunes NEET** (en difficulté d'insertion entre 15 et 25 ans : ni en emploi, ni en formation, ni en études) à 20.6% sur Golfe de St Tropez **supérieur au taux varois** (17.9%) : des taux particulièrement élevés à Ste Maxime, Cavalaire et La Croix Valmer.
- **30% des 18/25 ans sont scolarisés contre 43% sur la Var.** Taux faible car les étudiants partent pour étudier.
- **Les moins de 25 ans sont les plus concernés par le chômage** : 31% des actifs de la tranche d'âges sont en demande d'emploi dans le Golfe de Saint-Tropez. L'écart est de 3 points avec la moyenne départementale.

Atouts

- ❑ Une offre de loisirs ados à l'année principalement dans les plus grosses communes mais une offre principale sur l'été.
- ❑ 4 Appels à projets Innovation Engagement Enfance Jeunesse en 2024 contre 2 en 2023.
- ❑ Une Mission Locale bien implantée sur tout le territoire.
- ❑ L'E2C vient d'ouvrir sur Cogolin.
- ❑ Un BIJ, des PDN, un CFA, Sigma formations...

Points de vigilance

- ❑ Des jeunes (18/25 ans) peu présents sur le territoire car peu de perspectives de formation dans le supérieur sur le territoire.
- ❑ Des dispositifs inexistants ou sous développés : PS Jeune, CLAS, PAEJ.
- ❑ Des prix de logement élevés donc peu attractifs pour les jeunes actifs.
- ❑ Aucune université sur le territoire : les jeunes doivent partir.
- ❑ Une seule action de prévention avec la Ligue de Prévention Varoise au Lycée du Golfe.

ENJEU 1

Accompagner le parcours de vie des jeunes de 12 à 25 ans.

ENJEU 2

Soutenir la jeunesse dans ses difficultés.

ENJEU 3

Favoriser la participation des jeunes sur le territoire.



JEUNESSE



OBJECTIF 1

Lutter contre l'isolement et renforcer l'autonomie des jeunes

- Créer une dynamique de réseau des partenaires de la jeunesse pour développer des actions de type PAEJ sur le territoire.
- Mettre en place des actions de parcours d'accompagnement des jeunes.

OBJECTIF 2

Encourager l'engagement et la participation des jeunes

- Soutenir les projets initiés par les jeunes sur le territoire en lien avec les services jeunesse, la Mission Locale, le BIJ ou l'E2C.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



THEMATIQUE JEUNESSE

12-25 ans



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

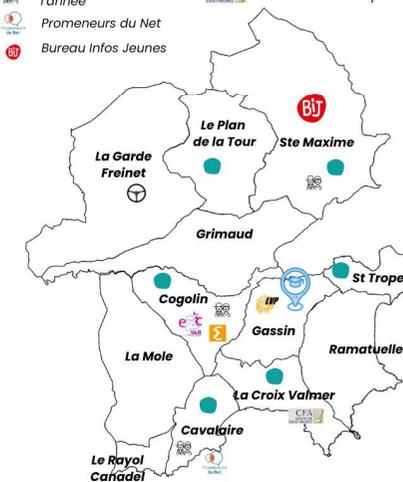
- **4132 adolescents de 11 à 17 ans (7%), 2982 jeunes de 18 à 25 ans (5%). Des jeunes (18/25 ans) peu présents sur le territoire** car peu de perspectives de formation dans le supérieur sur le territoire.
- **Des Clubs Ados présents** : 3 ouverts à l'année, d'autres ouverts ponctuellement. 331 adolescents inscrits en Accueil de Loisirs déclarés dont 0.9% bénéficiaires de l'AAEH.
- **Des dispositifs inexistants ou sous développés**: PS Jeune, Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Point d'Accueil Ecoute Jeunes inexistants.
- **4 Appels à Projets Innovation et Engagement Enfance Jeunesse en 2024 contre 2 en 2023.**
- **Diminution de l'ETP (de 1,6 à 0,64) PS jeunes** de Cogolin suite à difficulté de recrutement.

Des points de vigilance

- **Une hausse des situations** gérées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (délinquance).
- **Un taux de pauvreté** de 15.9% **chez les moins de 30 ans supérieur** au taux de pauvreté du Golfe (15.6%).
- **Les jeunes NEET** (en difficulté d'insertion entre 15 et 25 ans : ni en emploi, ni en formation, ni en études) à 20.6% sur Golfe de St Tropez **supérieur au taux varois (17.9%)** : des taux particulièrement élevés à Ste Maxime, Cavalaire et La Croix Valmer.
- **30% des 18/25 ans sont scolarisés contre 43% sur la Var. Taux faible** car les étudiants partent pour étudier.
- **Les moins de 25 ans sont les plus concernés par le chômage** : 31% des actifs de la tranche d'âges sont en demande d'emploi dans le Golfe de Saint-Tropez. L'écart est de 3 points avec la moyenne départementale.

Dispositifs jeunesse

- Aide au Permis de conduire
- Mission Locale
- Ligue Varoise de Prévention
- Clubs Ados ouverts à l'année
- Promeneurs du Net
- Bureau Infos Jeunes
- Ecole 2ème Chance
- Sigma Formation
- Lycée du Golfe
- CFA Golfe de St Tropez





SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOUTIEN A LA PARENTALITE

Etat des lieux

Les dispositifs / structures existantes :

- 2 Lieux Accueil Enfants Parents LAEP dont un en itinérance sur 2 communes
- 1 Relais Petite Enfance RPE
- 1 Association de Médiation Familiale
- 1 Intervenante Sociale en Gendarmerie ISG
- Des permanences d'aide aux victimes de Violences Intra-Familiales VIF
- Des actions parentalités soutenues par la CAF - REAAP

Des projets Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents REAAP :

- Plan de la Tour : Association Actifs Pitchoun : ateliers parents enfants divers (cuisine, yoga, piscine...)
- Ramatuelle : Temps parents avec une psychologue clinicienne.
- Gassin : Temps "Parent'hèse" échanges parents avec une psychologue.
- La Croix Valmer : "Blabla Parents" temps d'échanges avec des professionnels.

Atouts

- ❑ Une offre de soutien à la parentalité existante.
- ❑ Un nouveau réseau Parentalité porté par le CIDFF83 depuis septembre 2024 avec l'ambition de développer des actions sur le territoire.
- ❑ Une PMI et une UTS du Département bien identifiées qui proposent des permanences sur tout le territoire.
- ❑ Le SPPE et les opportunités de travailler en commun sur l'offre parentalité + création du RPE de Cogolin.

Points de vigilance

- ❑ Un territoire sous doté en services de soutien à la parentalité.
- ❑ Des dispositifs d'accompagnement inexistant : CLAS, PAEJ, Ludothèque, Lieu Ressources, Maison des 1000 premiers jours, Maison de la Parentalité.
- ❑ Un manque de lisibilité des actions existantes pour les familles et les professionnels.
- ❑ Une application TIPI développée par la CAF du VAR peu utilisée par les partenaires et les familles.

ENJEU 1

Permettre à tous les parents de vivre une parentalité épanouie

ENJEU 2

Accompagner et soutenir les parents dans leur parentalité en fonction de leurs besoins

ENJEU 3

Valoriser les actions existantes et en développer



PARENTALITE



OBJECTIF 1

Mieux accompagner les parents, notamment ceux en situation de fragilité

- Soutenir les familles monoparentales et les parents d'enfants en situation de handicap.
- Aller-vers les familles via le Réseau Parentalité Golfe de Saint Tropez.
- Proposer des solutions, orienter les familles.

OBJECTIF 2

Développer des services de soutien à la parentalité

- Développer de nouveaux services inexistants sur le territoire pour faciliter l'accompagnement des familles.
- Apporter des ressources.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

ALLIANCES FAMILIALES
CAF du Var

Golfe de Saint Tropez

THEMATIQUE
SOUTIEN A LA PARENTALITE

ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Un territoire sous doté en services de soutien à la parentalité mais des actions déjà existantes :**
 - 2 Lieux Accueil Enfants Parents LAEP dont un en itinérance sur 2 communes
 - 1 Relais Petite Enfance RPE
 - 1 Association de Médiation Familiale
 - 1 Intervenante Sociale en Gendarmerie ISG
 - Des permanences d'aide aux victimes de Violences Intra-Familiales VIF
 - Des actions parentalités soutenues par la CAF - REAAP
- **Une tête de Réseau Parentalité - CIDFF - nouvellement arrivée sur le territoire.**
- **Des dispositifs d'accompagnement inexistants :** CLAS, PAEJ, Ludothèque, Lieux Ressources, Maison des 1000 premiers jours.
- **La Protection Maternelle et Infantile et l'Unité Territoriale Sociale UTS du Département bien identifiées :** proposent des permanences sur tout le territoire.

Actions et dispositifs



- **Projets Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents :**
 - **Plan de la Tour :** Association Actifs Pitchoun : ateliers parents enfants divers (cuisine, yoga, piscine...)
 - **Ramatuelle :** Temps parents avec une psychologue clinicienne.
 - **Gassin :** Temps "Parent'hèse" échanges parents avec une psychologue.
 - **La Croix Valmer :** "Blabla Parents" temps d'échanges avec des professionnels.

Des opportunités

Nouvelle Loi SPPE : création d'un Relais Petite Enfance à Cogolin et découpage territorialisé des RPE Cogolin / Sainte Maxime.

Nouvelle implantation géographique de la Médiation Familiale à Cogolin pour répondre aux besoins des familles et aux problématiques de mobilité.

Démarrage du Réseau Parentalité qui regroupe l'ensemble de professionnels : plan d'actions en cours d'élaboration.

*Les données INSEE 2021 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC INCLUSION HANDICAP

Etat des lieux

- **Des structures spécialisées existantes sur le territoire :**
 - 2 ESAT Adultes (Cogolin et La Croix Valmer)
 - 1 Institut Médico Educatif à La Croix Valmer
 - 1 DITEP à La Croix Valmer
 - 1 SESSAD /1 SEES à Cogolin
 - 1 SESSAD à Sainte Maxime (nouveau !)
 - 1 Villa Club des 6 : habitats inclusifs à La Croix Valmer.
 - 1 Hôpital de jour à Cogolin
- **Des classes spécialisées ULIS au seins des établissements scolaires :** 3 ULIS école, 1 ULIS Collège. Aucun ULIS lycée.
- **675 personnes** bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé AAH en 2023.
196 enfants et jeunes de moins de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé AEEH en 2023.
- **Les nouveaux Pôles d'Appui à la Scolarité** déployés dans les établissements scolaires du territoire depuis septembre 2024.
- **Nouvelles permanences MDPH** au Pôle Médico Social de Sainte Maxime à raison ½ journée par mois.

Atouts

- ❑ Des dispositifs existants mobilisables pour les familles et les professionnels recensés dans un Guide Ressources.
- ❑ Des évènements programmés sur le territoire : journées sportives, inclusion enfance jeunesse avec le PARIH, semaine des arts inclusifs avec le conservatoire.
- ❑ Une volonté de travailler en réseau pour les professionnels.
- ❑ Des associations qui souhaitent s'implanter sur le territoire.

Points de vigilance

- ❑ Des services inexistants comme un Point Accueil Handicap permettant d'être un premier lieu d'accueil identifié.
- ❑ Des délais d'attente très longs pour certaines démarches MDPH ou rdv médicaux (CMP).
- ❑ Une multiplicité des dispositifs mobilisables qui peuvent perdre les professionnels et les familles.

ENJEU 1

Permettre à toutes les familles et personnes en situation de handicap de trouver un accompagnement adapté.

ENJEU 2

Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

ENJEU 3

Former les professionnels pour un meilleur accueil dans les structures de droit commun.



INCLUSION HANDICAP



OBJECTIF 1

Favoriser l'accessibilité aux services de droit commun

- Accompagner les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse à l'accueil de public en situation de handicap.
- Communiquer auprès des familles sur les services existants mobilisables.

OBJECTIF 2

Accompagner les personnes en situation de handicap et leurs aidants

- Former les professionnels.
- Organiser des permanences, des points d'accueil.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Des structures spécialisées existantes sur le territoire :**
 - 2 ESAT Adultes
 - 1 Institut Médico-Educatif et 1 DITEP à La Croix Valmer
 - 1 SESSAD / 1 SEES à Cogolin + 1 SESSAD à Sainte Maxime (nouveau !)
 - 1 Villa Club des 6 : habitats inclusifs.
 - 1 Hôpital de jour à Cogolin
- **Des classes spécialisées ULIS au sein des établissements scolaires :** 3 ULIS école, 1 ULIS Collège. Aucun ULIS lycée.
- **675 personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé AAH en 2023. 196 enfants et jeunes de moins de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé AEEH en 2023.**
- **Des services inexistantes** comme un Point Accueil Handicap. Certains comme le CMP avec **des délais d'attente très longs.**
- **Des dispositifs existants à activer pour les professionnels et les familles :** recensement au sein d'un Guide Ressources Handicap Golfe de Saint Tropez.

Structures spécialisées



- **Des nouveaux services à la population :**
 - **Pole d'Appui à la Scolarité PAS :** pour tous les enfants scolarisés de la maternelle au lycée. Garantit l'accessibilité à l'école. Soutien ponctuel dans la classe.
- **De l'accompagnement des professionnels Petite Enfance et Animation :**
 - **le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap 83 :** intervient sur tout le Golfe de Saint Tropez à la demande.

Des créations !

Organisation d'une journée Inclusion Enfance Jeunesse à l'attention des professionnels du Golfe de St Tropez et du Var Vendredi 25 Avril à La Croix Valmer.

Une semaine thématique "Art et inclusion" organisée par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Golfe de St Tropez du 3 au 8 mars 2025.

Ouverture du SESSAD du Golfe DITEP / DIME de 20 places en mai 2025.

*Les données INSEE 2021 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ACCES AUX DROITS

Etat des lieux

- **Des CCAS présents dans 11 communes** (abs à La Mole mais l'accueil de la Mairie propose certaines aides) : certains CCAS ont développé de nombreuses actions en faveur de la population et des publics fragiles.
- **Deux Maisons France Services** (La Garde Freinet et La Croix Valmer) + **Un Bus MSA France Services** (Une fois par semaine à Cogolin).
- **Des travailleurs sociaux** de l'Unité Territoriale Sociale (Département) présents sur toutes les communes en lien avec les CCAS.
- **Pour la jeunesse : Un Bureau Infos Jeunes à Sainte Maxime** géré par le Service Jeunesse de la commune + une Mission Locale implantée sur tout le territoire.
- **Un réseau associatif local actif** : des associations sociales, caritatives et d'entraides proposant un soutien financier, administratif...

Atouts

- ❑ Les CCAS identifiés comme première porte de l'accès aux droits sur le territoire.
- ❑ Des acteurs de l'accès aux droits existants sur le territoire avec une volonté de travailler en réseau pour faciliter le parcours de l'utilisateur.
- ❑ Des France Services présents mais surchargés.
- ❑ Un réseau associatif local proposant un accompagnement et du soutien.

Points de vigilance

- ❑ Des points d'accueils inexistant sur le territoire : CAF, CAPM, CARSAT...
- ❑ Des difficultés pour les personnes non mobiles pour accéder aux services.
- ❑ Une cartographie des partenaires de l'accès aux droits montrant un manque de dispositifs dans certaines communes.
- ❑ Des démarches parfois complexes et qui nécessitent un accès numérique.

ENJEU 1

Lutter contre le non-recours.

ENJEU 2

Faciliter le parcours de l'utilisateur.



ACCES AUX DROITS



OBJECTIF 1

Lutter contre le non-recours aux droits

- Organiser le réseau de acteurs pour mieux connaître les acteurs ressources du territoire (cartographie et échanges).
- Créer des outils simple d'informations et s'appuyer sur SOLIGUIDE.

OBJECTIF 2

Mieux orienter et accompagner les publics

- Former les professionnels notamment ceux de proximité.
- Développer le maillage des points d'accès aux droits pour une meilleure coordination et orientation de l'utilisateur.

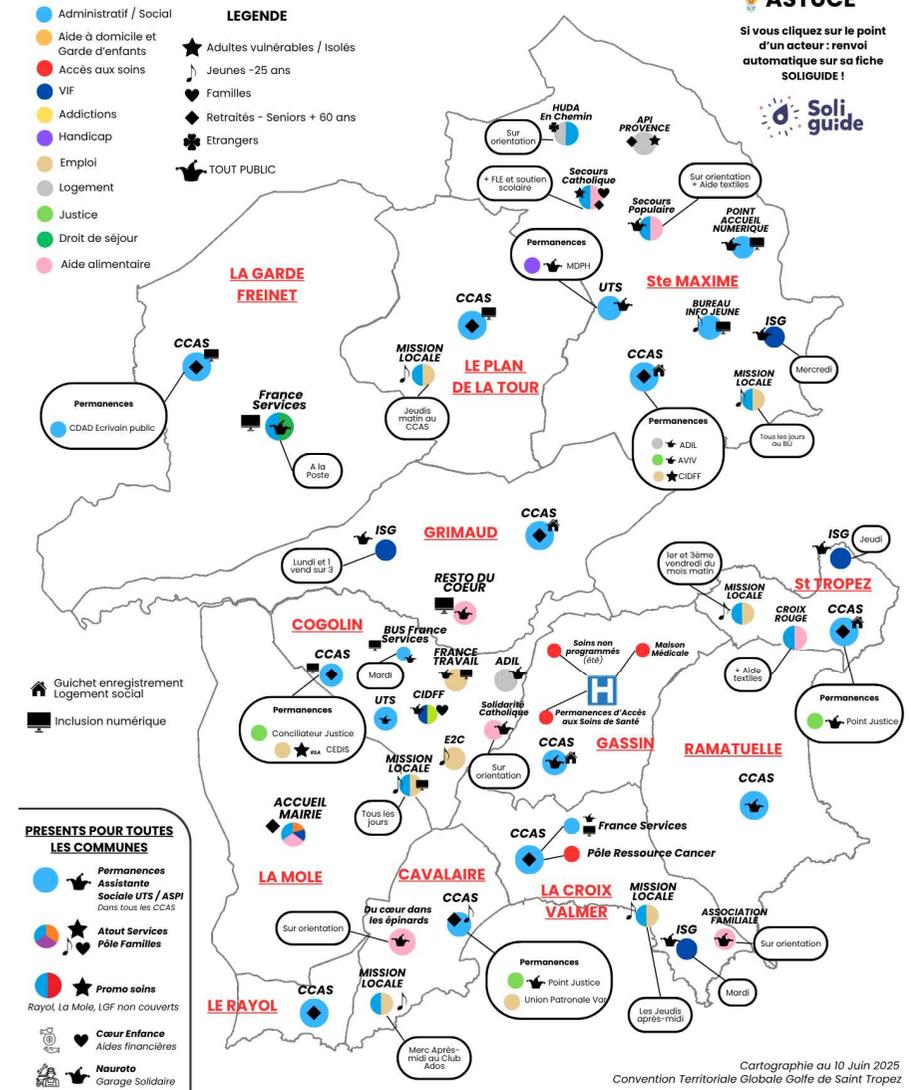


CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

ACCES AUX DROITS

ASTUCE

Si vous cliquez sur le point d'un acteur : renvoi automatique sur sa fiche SOLIGUIDE!



 **SYNTHESE DU DIAGNOSTIC INCLUSION NUMERIQUE**

Etat des lieux

- **Un point d'Accueil Numérique** à Sainte Maxime géré par la commune.
- **Deux Maisons France Services** (La Garde Freinet et La Croix Valmer) + **Un Bus MSA France Services** (Une fois par semaine à Cogolin).
- **Un Bureau Infos Jeunes à Sainte Maxime** géré par le Service Jeunesse de la commune.
- **Des CCAS agréés Aidants Connect** pour sécuriser l'accompagnement administratif numérique des usagers.
- **Des points d'accès présents** un peu partout sur le territoire avec des communes mieux dotés en acteurs et partenaires.
- **2 Promeneurs du Net Jeune sur le Golfe (Cavalaire et Ste Maxime)** pour accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux.

Atouts

- ❑ Une offre d'ateliers numériques proposées par la Médiathèque Départementale du Var dans les médiathèque du territoire.
- ❑ L'écriture de la feuille de route Var Numérique Ensemble portée à l'échelle départementale avec un ciblage territorial.
- ❑ Une médiation administrative portée par les CCAS et l'UTS et les travailleurs sociaux.

Points de vigilance

- ❑ Un territoire vieillissant avec une partie de la population qui ne maîtrise pas l'outil informatique.
- ❑ Des besoins en accompagnement humain pour les démarches.
- ❑ Une partie de la population qui ne possède pas d'équipement numérique (ordinateur, imprimantes..).
- ❑ Un manque de coordination entre les acteurs du numérique.
- ❑ Un manque d'accompagnement des parents et du public jeune.

ENJEU 1

Permettre à tout le monde d'accéder à l'outil informatique pour ses démarches administratives.

ENJEU 2

Accompagner les usagers vers une autonomisation sur l'outil numérique.

ENJEU 3

Sensibiliser aux dangers du numérique.



INCLUSION NUMERIQUE



OBJECTIF 1

Réduire l'illectronisme et accompagner les publics vulnérables

- Maintenir le déploiement de conseiller numérique sur tout le territoire via la MDV.
- Proposer des ateliers numériques réguliers dans l'ensemble des points d'accueil identifiés.

OBJECTIF 2

Garantir un accès matériel et une connexion suffisante

- Equiper les lieux publics en libre accès à internet + outils (scanner, imprimantes).
- Accompagner les plus précaires à l'achat / prêt / dons de matériel.

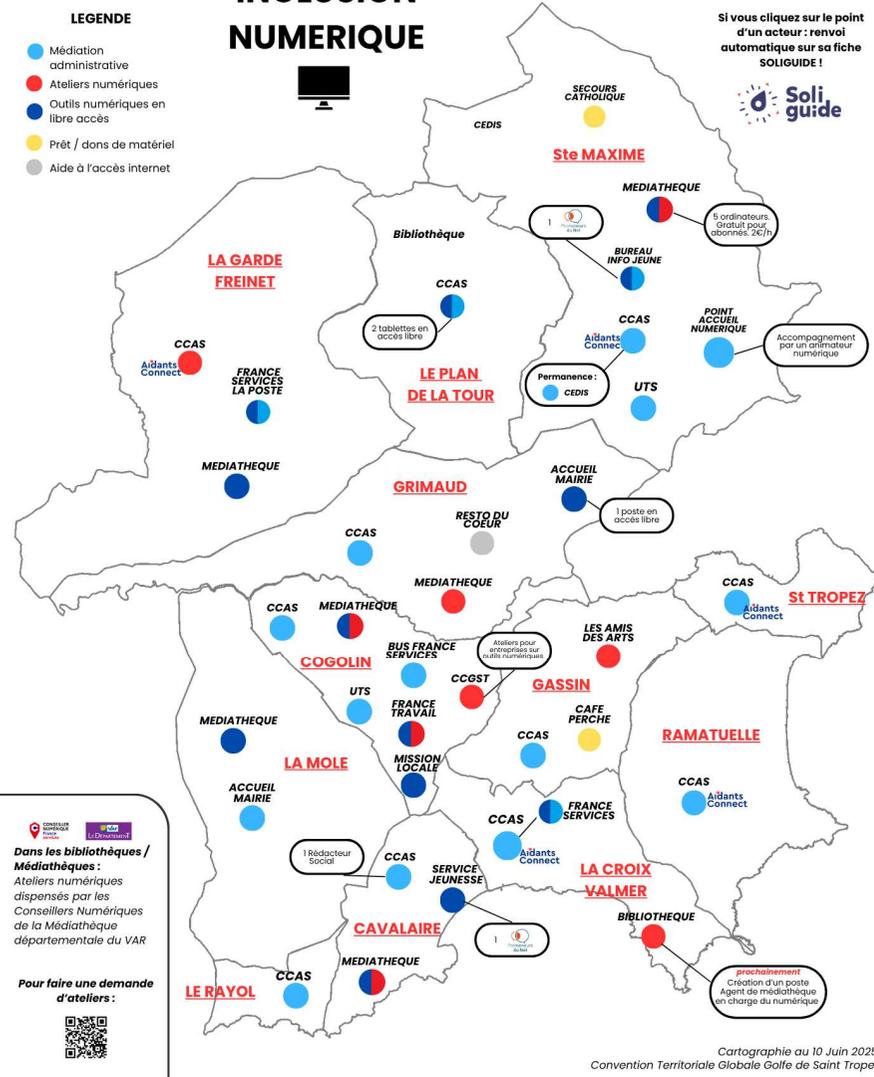


INCLUSION NUMERIQUE

- LEGENDE**
- Médiation administrative
 - Ateliers numériques
 - Outils numériques en libre accès
 - Prêt / dons de matériel
 - Aide à l'accès internet

ASTUCE

Si vous cliquez sur le point d'un acteur : renvoi automatique sur sa fiche SOLIGUIDE!



Dans les bibliothèques / Médiathèques :
Ateliers numériques dispensés par les Conseillers Numériques de la Médiathèque départementale du VAR

Pour faire une demande d'ateliers :



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Etat des lieux

- **Un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie** tournant sur les brigades du Golfe, poste géré par le CIDFF83.
- **Une permanence Juridique et Psychologique** sur Cogolin tous les lundis gérée par le CIDFF83.
- **Environ 10 situations problématiques par mois** relevées par le ISG.
- **Une augmentation des Informations Préoccupantes** liées aux VIF.

Points de vigilance

- ❑ Un manque de services de proximité pour la prise en charge des victimes.
- ❑ Aucune coordination à l'échelle de l'EPCI.
- ❑ Un manque de lisibilité sur les logements d'urgence disponibles dans les communes. Pour l'heure, chacun se « débrouille » et « bidouille ».
- ❑ Manque de clarté sur les acteurs et dispositifs mobilisables.
- ❑ Des situations non signalées : car soit invisibles, soit de par la proximité des petits villages « où tout le monde se connaît ».
- ❑ Des sensibilisations pour les professionnels sur la Protection de l'Enfance mais à poursuivre : difficile de mobiliser les professionnels car sont sur le terrain.
- ❑ Des personnes victimes parfois obligées de partir du territoire pour s'échapper : engendre des problématiques liées à l'emploi, la garde des enfants, la scolarité, le logement...

Atouts

- ❑ Une volonté de coordination des acteurs sur le territoire du Golfe de Saint Tropez.
- ❑ Des relais de proximité à mobiliser : formations des partenaires, associations...
- ❑ La présence du CIDFF83 sur le territoire avec des lieux d'écoute et de prise en charge.
- ❑ Un plan de lutte au niveau départemental.

ENJEU 1

Permettre à chaque personne victime de violence intra familiale d'avoir un accompagnement global (logement, juridique, psychologique).

ENJEU 2

Eviter le non-signalement.

ENJEU 3

Mobiliser les professionnels du territoire.



Convention Territoriale Globale – 2026-2030



OBJECTIF 1

Renforcer le repérage, l'orientation et la protection des victimes

- Former les professionnels de proximité.
- Mettre en place un protocole local d'alerte et de coordination.

OBJECTIF 2

Offrir des solutions concrètes de prise en charge

- Soutenir des lieux d'écoute, des hébergements d'urgence et de répit.
- Organiser des campagnes de sensibilisation

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



FOCUS

VIOLENCES INTRA FAMILIALES



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

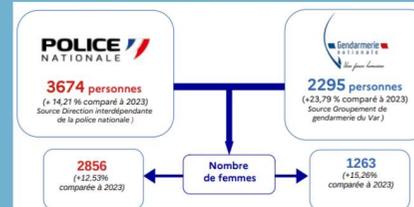
- **Un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie CIDFF83** : difficultés à pérenniser les professionnels sur le poste. Arrêt de l'ISG en janvier 2025 (en cours de recrutement)
- **Une permanence VIF à Cogolin les lundis par le CIFF83** : des permanences de soutien psychologique + juridique.
- **En 2024** (de janvier à novembre) **données CIDFF83** :
 - **102 saisines** : de femmes de +18 ans victimes dans leur couple.
 - **3 secteurs prédominants** : Cogolin, Cavalaire et Sainte Maxime.
 - **10 demandes de mise à l'abri d'urgence** : dans 4 situations, présence d'enfants dont le plus âgé avait 10 ans.
 - 32 situations connues (dont certaines depuis 10 ans) / 104 situations inconnues.
- **Un état des lieux des hébergements d'urgence à effectuer** afin de recenser l'existant mobilisable sur le territoire.
- **Un manque de coordination** à l'échelle intercommunale avec peu d'associations mobilisables : il faut sortir du territoire !

ZOOM

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (CODEV)



Les chiffres des forces de l'ordre dans le Var :



Les chiffres des associations spécialisées :



Nombre de victimes de violences conjugales accompagnées par les associations spécialisées.

Nombre de victimes de violences intrafamiliales en 2024 par zone : une augmentation des chiffres en une année.

En 2024, Le Département du Var disposait de **157 places** mises à disposition pour les femmes victimes.

→ **10 places** (financées par la DDETS) pour les auteurs de violences conjugales dans le cadre du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales (CPCA, dispositif financé par le ministère à l'égalité entre les femmes et les hommes et suivi par le service déconcentré des droits des femmes et égalité)



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOGEMENT

Etat des lieux

- **Un territoire avec un foncier très élevé.**
- Sur l'ensemble des logements du territoire, 58% sont **des résidences secondaires.**
- **Des logements sociaux** à 60% présents sur les communes de Sainte Maxime (516), Cogolin (440) et Cavalaire (389).
- **Des enjeux pour les communes et les bailleurs des logements sociaux :**
 - Un faible taux de rotation
 - Un manque de logements d'urgence et un recensement précis à effectuer.
 - Une adaptation du parc à programmer : handicap et vieillissement.
 - Une suroccupation par les publics précaires.
 - Une sous-occupation importante par les ménages vieillissants.
 - Une surreprésentation des familles monoparentale (27.5% des ménages).
 - Une tension croissante : 2 252 demandes actives fin 2023 pour seulement 91 attributions.
 - 4 communes polarisent 77% de la demande : Sainte Maxime, Saint Tropez, Cogolin et Cavalaire.

Atouts

- ❑ Des permanences ADIL sur Cogolin et Sainte Maxime nouvellement installées.
- ❑ La mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement portée par la Communauté de Communes.
- ❑ Le renouvellement du PLH.
- ❑ Des partenaires de proximité pour accompagner les publics fragiles.
- ❑ Des guides et brochures existantes à valoriser.

Points de vigilance

- ❑ Manque d'information sur les droits et dispositifs d'aide au logement.
- ❑ Une complexité des démarches administratives et juridiques.
- ❑ Une faible rotation dans le parc des logements sociaux.
- ❑ Un coût élevé et part importante dans le budget des ménages.

ENJEU 1

Lutter contre le non-recours aux droits liés au logement

ENJEU 2

Mieux orienter et accompagner les habitants dans leurs parcours logement.



LOGEMENT



OBJECTIF 1

Accompagner et informer les publics

- Informer et sensibiliser le public sur leurs droits au logement : création de supports d'information clairs et accessibles.
- Accompagner à la compréhension des dispositifs existants : organisation d'ateliers d'information ou renvoyer vers les permanences.

En lien avec la Conférence Intercommunale du Logement et le Programme Local de l'Habitat

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



FOCUS LOGEMENT



ETAT DES LIEUX GOLFE DE SAINT TROPEZ

- **Le territoire compte 72 546 logements en 2021** : dont 58% sont des résidences secondaires et 38% des résidences principales.
- **La part des résidences principales selon le statut d'occupation** :
 - Les propriétaires occupants : 58.9%
 - Les locataires privés : 32.6%
 - Les locataires de logements sociaux : 8.5%
- **La moitié des habitants (49.4%) ont emménagé sur le territoire il y a 10 ans et plus.**
- **Le nombre moyen de pièces au sein des résidences principales** :
 - 4.5 pour une maison
 - 2.7 pour un appartement
- **Un taux de suroccupation de 7.7% sur le Golfe contre 5.2% dans le Var.**
- **Des loyers par m² pour un appartement du parc privé locatif élevé** : de 14.2€/m² à La Garde Freinet à 25.8€/m² à Saint Tropez.
- **Des logements sociaux** à 60% présents sur les communes de Sainte Maxime (516), Cogolin (440) et Cavalaire (389).
- **Des enjeux pour les communes et les bailleurs des logements sociaux** :
 - Un faible taux de rotation
 - Un manque de logements d'urgence et un recensement précis à effectuer.
 - Une adaptation du parc à programmer : handicap et vieillissement.
 - Une suroccupation par les publics précaires.
 - Une sous-occupation importante par les ménages vieillissants.
 - Une surreprésentation des familles monoparentale (27.5% des ménages).
 - Une tension croissante : 2 252 demandes actives fin 2023 pour seulement 91 attributions.
 - 4 communes polarisent 77% de la demande : Sainte Maxime, Saint Tropez, Cogolin et Cavalaire.
- **Des permanences ADIL nouvellement proposées sur Cogolin et Sainte Maxime.**

A venir



Un 0.25 ETP fléché Thématique Logement sur le poste de Chargé de missions Habitat de la Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez.

Des opportunités

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La révision du PLH Golfe de Saint Tropez en 2026.



ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES COLLECTIVITÉ LOCALE COMPÉTENTE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

 CAVALAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Les Dauphins Bleus 18 Allée du Petit Prince 83240 CAVALAIRE SUR MER 70 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	RPE Cogolin en itinérance sur Cavalaire 1x tous les 15 jours à compter de janvier 2026.
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	LAEP Cœur d'enfants 18 Allée du Petit Prince et 7 avenue de la Castellane (janvier 2026) 83240 CAVALAIRE SUR MER
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 6-11 ans (péri et extrascolaire) Rond-point de la Castellane – 7 Avenue de la Castellane 83240 CAVALAIRE SUR MER ALSH 3-5 ans (péri et extrascolaire) 300 rue Pierre Rameil 83240 CAVALAIRE SUR MER
Accueils de jeunes	ALSH Club Ados (péri et extrascolaire) 797 chemin des Collières 83240 CAVALAIRE SUR MER
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	


COGOLIN

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	<p>Crèche Poids-Plume (DSP La Maison Bleue) Place Mendès France 83310 COGOLIN</p> <p>Crèche Plein Soleil (DSP La Maison Bleue) Rue du Juge Michel 83310 COGOLIN</p> <p>Crèche Haut Plein Soleil (DSP La Maison Bleue) 2 Traverse Buissonnière 83310 COGOLIN</p> <p>Crèche Cogolin plage (DSP La Maison Bleue) 1 bis impasse Jean Aicard 83310 COGOLIN (ouverture prévue au fin 2025- début 2026)</p>
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	Ouverture du RPE Cogolin "L'île aux enfants" en janvier 2026
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	LAEP Dessine-moi des étoiles (association) Rue Blanqui – Le Château 83310 COGOLIN
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	<p>ALSH 3-11 ans (périscolaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole primaire Fontvielle : 2 rue Fontvielle - Groupe scolaire Chabaud : 17 bd Michelet - Groupe scolaire Le Rialet : Quartier Subeiran - Ecole Pisan-Malaspina : Avenue de la Cauquière <p>ALSH 3-11 ans (extrascolaire) Groupe scolaire Le Rialet – Quartier Subeiran</p> <p>ALSH Accueil Ados 11-17 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périscolaire : Rue du stade - Extrascolaire : 17 bd Michelet
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



LA CROIX VALMER

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Les Mimarello 580 avenue Frédéric Mistral 83420 LA CROIX VALMER 60 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	LAEP Dessine-moi des étoiles (association) Pôle Enfance - 580 avenue Frédéric Mistral 83420 LA CROIX VALMER
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	Action REAAP – Blabla Parents CCAS de La CROIXVALMER
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans Les Petits Princes (péri et extrascolaire) Pôle Enfance - 580 avenue Frédéric Mistral 83420 LA CROIX VALMER
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



GASSIN

Berger
Levrault

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	La Diablerie (Association) Impasse de l'Aire 83580 GASSIN 25 places
EAJE Micro-crèche Paje	Micro-crèche Giorda Bambino 1696 Route Départementale 83580 GASSIN 12 places
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans (périscolaire) – Gestion Mairie Au sein des locaux du groupe scolaire « Espélidou » Rue de l'Aire – 83580 GASSIN ALSH 3-11 ans (extrascolaire) – DSP ODEL VAR Au sein des locaux du groupe scolaire « Espélidou » Rue de l'Aire – 83580 GASSIN
Accueils de jeunes	Au sein de l'école élémentaire- Rue des Ecoles
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



GRIMAUD



TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Lou Pantai 46 chemin des Vernades 83310 GRIMAUD 30 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans (péri et extrascolaire) Groupe scolaire des Blaquières Quartier des Blaquières 83310 GRIMAUD
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	« Loisirs éducatifs, citoyens et engagement des jeunes » dans le cadre du Salon du livre Jeunesse porté par le Club Ados.



LA GARDE FREINET



TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	MAM André Werpin 41 rue de l'Esplanade 83680 LA GARDE FREINET
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans (périscolaire mercredis + extrascolaire) DSP ODEL VAR Au sein de groupe scolaire « Les 3 sources » Rue Famorane 83680 LA GARDE FREINET
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	

**LA MOLE**

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Les Apprentis-Sages (association MAMI) 11 rue Vol de nuit 83310 LA MOLE 12 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans « Le Petit Prince » (péri et extrascolaire) 2 rue de la Chartreuse DSP ODEL VAR
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



LE PLAN DE LA TOUR

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	La Cloucadeto 281 Rue Sénateur Sigallas 83120 LE PLAN DE LA TOUR 20 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans (péri et extrascolaire) DSP IFAC Groupe Marcel Aumeran – 89 rue Pérosa Argentina 83120 LE PLAN DE LA TOUR
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



RAMATUELLE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	L'île Bleue 1543 Route de bonne terrasse 83350 RAMATUELLE 25 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	Action REAAP – Groupe de parole parents CCAS de RAMATUELLE
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans (péri et extrascolaire) 1539 Route de bonne terrasse 83350 RAMATUELLE
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



LE RAYOL CANADEL SUR MER

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH extrascolaire Au sein de l'école Lou Calen – Avenue d'Alsace 83820 LE RAYOL CANADEL SUR MER
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



SAINT TROPEZ

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Lei Moussi Pôle Enfance 1 chemin des vendanges 83990 SAINT TROPEZ 85 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	RPE Cogolin en itinérance sur Cavalaire 1x tous les 15 jours à compter de janvier 2026.
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-11 ans (péri et extrascolaire) Au sein du pôle Enfance 1 chemin des vendanges 83990 SAINT TROPEZ
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	



TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	La Maison des enfants 2 Boulevard de la Paix 83120 SAINTE MAXIME 75 places Le Jas Neuf Rue Jules Conforti 83120 SAINTE MAXIME 60 places
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	RPE Immeuble St Joseph 2 boulevard de la Paix 83120 SAINTE MAXIME
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH 3-12 ans (péri et extrascolaire) MARCHE UFCV Extra-scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Annexe Crèche St Joseph – boulevard de la Paix (uniquement la dernière semaine d'août - maternelle) • Les Bosquettes – quartier les Bosquettes (élémentaire : mercredis/vacances) En fonction d'un planning établi chaque année (maternelle : mercredis/vacances) <ul style="list-style-type: none"> • Ecole maternelle des Virgiles – chemin des Virgiles • Ecole maternelle Simon Lorie – 2 av Docteur Benjamin Frèze Périscolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Ecole maternelle des Virgiles – chemin des Virgiles • Ecole maternelle Simon Lorie – 2 av Docteur Benjamin Frèze • Ecole maternelle Siméon Fabre – 31 bd de la Paix • Ecole primaire Simon Lorie – Av 8 Mai 1945 • Ecole primaire Siméon Fabre – 100 Av Débarquement

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

Accueils de jeunes	Accueil de jeunes 13-17 ans Maison des associations – 4 Route Jean C 83120 SAINTE MAXIME
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026 -2030 MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

 **Convention Territoriale Globale – 2026-2030**



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les partenaires de la CTG ont abouti à un programme d’actions articulé autour de 4 grands enjeux pour le territoire du Golfe de Saint Tropez.



- ❑ Permettre à tous les parents du territoire de vivre une parentalité épanouie et leur permettre de trouver un soutien adapté dans leur parentalité.
- ❑ Donner de la visibilité aux actions de soutien à la parentalité aux familles du territoire afin de rendre accessible un accompagnement de qualité.
- ❑ Développer une offre de services de proximité adaptée aux besoins des familles.
- ❑ Maintenir le nombre de places d'accueil existantes dans les structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et en développer de nouvelles pour mieux répondre aux besoins de garde des familles du territoire.
- ❑ Soutenir les personnes victimes de violences intrafamiliales.

SOUTENIR LES FAMILLES DU TERRITOIRE ET LEUR PARENTALITE



ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS



- ❑ Lutter contre l’usure professionnelle en maintenant la dynamique de réseau des professionnels : partage et coopération !
- ❑ Attirer de nouveaux professionnels dans les métiers en tension de la CTG (Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Social, Aide à la personne...)
- ❑ Favoriser le développement de la formation et sensibilisation sur le territoire.
- ❑ Accompagner les professionnels en communiquant sur les dispositifs existants mobilisables et assurer une veille juridique.

- ❑ Lutter contre le non recours et permettre à chacun de faire valoir ses droits.
- ❑ Permettre un accès de proximité à l’information pour tous et gagner en lisibilité sur l’offre de services existante.
- ❑ Développer un accès à l’outil informatique pour favoriser l’accès aux démarches dématérialisées.
- ❑ Accompagner les usagers vers une autonomisation sur le numérique.
- ❑ Développer le « Aller-vers » pour les populations les plus éloignées.
- ❑ Sensibiliser aux dangers du numériques (fraudes, usurpations, fakes news, réseaux sociaux...)
- ❑ Faire le lien avec le PLH et la politique de l’habitat.

FAVORISER L’ACCES AUX DROITS ET A L’INCLUSION NUMERIQUE



ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE DE 0 à 25 ANS

- ❑ Faciliter l’inclusion des enfants et jeunes porteurs de handicap et/ou à besoins spécifiques dans les structures de droit commun.
- ❑ Permettre un accès à une offre de loisirs de qualité et de proximité en fonction des besoins de chaque tranche d’âge.
- ❑ Assurer une continuité éducative sur le territoire.
- ❑ Soutenir les projets des enfants et des jeunes en les impliquant dans la vie du territoire.
- ❑ Développer des solutions de logement pour les jeunes ou les accompagner vers la vie étudiante.

DES ENJEUX QUI S'INSCRIVENT DANS LE NOUVEAU SDSF 2024-2026

Ce schéma rassemble 14 institutions signataires unies pour améliorer le service aux familles en déclinant un plan d'actions en 3 axes :



Fruit d'une démarche partenariale, le Schéma Départemental des Services aux Familles détermine les priorités en matière de développement et d'accès aux services aux familles sur le territoire du Var pour les 3 années à venir, dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, du soutien aux parents et de l'animation de la vie sociale.

Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

- Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var
- Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins
- Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

Une attention marquée autour du développement de places d'accueil de la Petite Enfance, des actions autour de l'attractivité des métiers et de la valorisation des offres ciblées sur des populations dites spécifiques (jeunes parents, jeunes, familles monoparentales).
Une ambition de contribution à l'attractivité du territoire et une contribution à l'emploi.
Une déclinaison en programmation infra-départementale.

Axe 1
Enfants

Axe 2
Familles

Axe 3
Partenaires

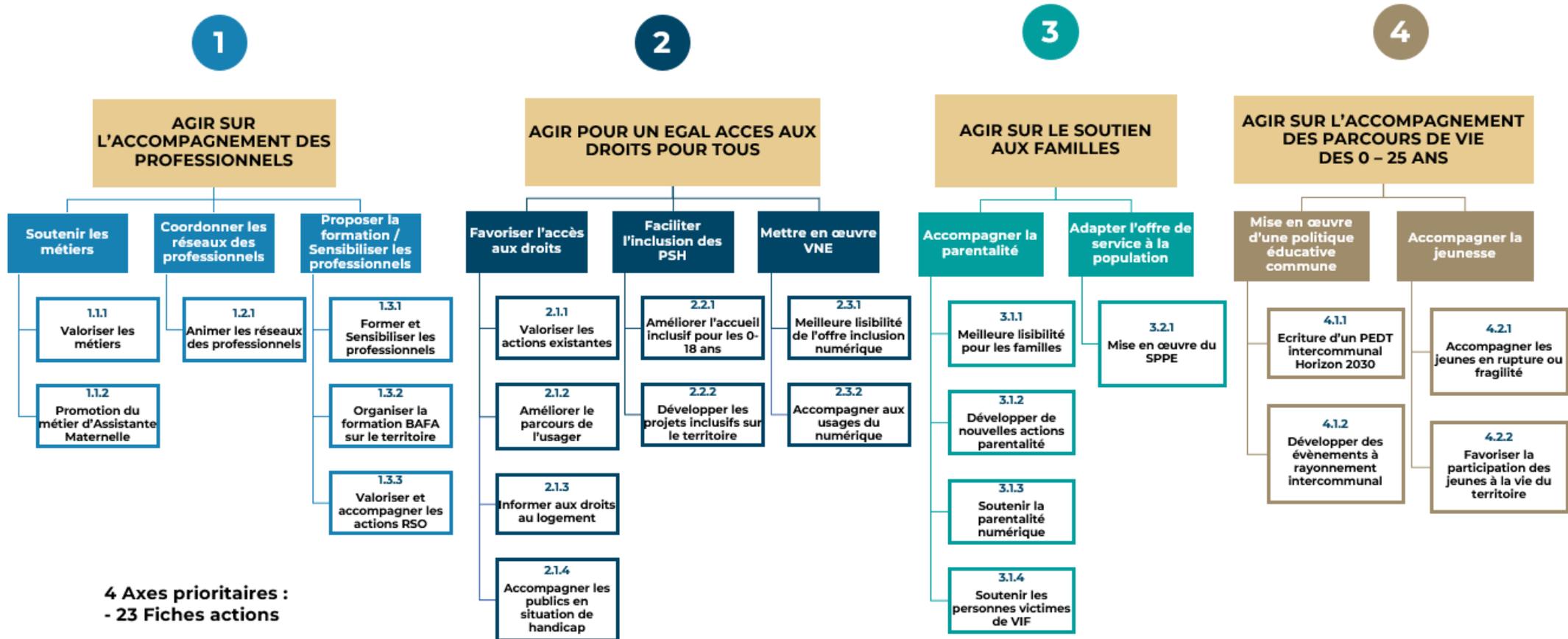
Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

- Soutenir l'ensemble des familles
- Prévenir et accompagner les situations de rupture ou fragilités
- Faire des structures AVS les piliers de l'offre de services aux familles

Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

- Favoriser l'inclusion et l'accès aux droits
- Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles
- Faire du SDSF un levier de la RSO

LE PLAN D' ACTIONS DE LA CTG



**4 Axes prioritaires :
 - 23 Fiches actions**

AXE 1

AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°1.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



VALORISER LES METIERS



AXE 1 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
Conseillère CAF



Partenaires associés

Education Nationale, E2C, Mission Locale,
France Travail, Sigma Formations, les
Professionnels

Constats



- **Des difficultés de recrutements** dans certains secteurs d'activité comme la Petite Enfance, l'Animation...
- **Des filières d'emploi à valoriser sur le territoire** : des métiers mal connus, manque d'informations sur les parcours de formation, les débouchés.
- **Risque d'impact direct** sur la qualité d'accueil et la continuité des services proposées aux familles.



Enjeux

Améliorer l'attractivité, la connaissance de ces métiers.

Susciter des vocations chez les jeunes, ainsi que chez les demandeurs d'emploi.

Objectifs



- **Mieux faire connaître ces métiers** auprès du grand public et des jeunes.
- **Créer des vocations locales.**



EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

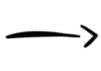


LES ACTIONS

● **Organiser une journée spécial BAFA / BNSSA au lycée du Golfe de Saint Tropez, à la Mission Locale et à l'E2C + le 1er mercredi de février, participer aux "rencontres de l'orientation" au Lycée.**

● **Participer aux forums des métiers organisés dans le cadre des collèges et du lycée.**

● **Développement du partenariat avec France Travail et Mission Locale autour de la promotion des métiers : exemple "Réorganiser le dispositif "Détection de Potentiel" avec France Travail."**



PUBLIC CIBLE

Les jeunes, les demandeurs d'emploi



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleure lisibilité des métiers avec plus d'orientation vers les filières concernées
- Recruter de nouveaux professionnels du secteur
- Augmenter le nombre de jeunes BAFA



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions de promotion BAFA/BNSSA organisées + nombre de participants
- Augmentation du nombre de jeunes inscrits au BAFA et au BNSSA sur le territoire
- Nombre de participation aux forums de métiers + Nombre d'élèves rencontrés.
- Nombre de mise en place de la détection de potentiel "services à la personne" + nombre de candidats détectés

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°1.1.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



PROMOTION DU METIER D'ASSISTANTE MATERNELLE



AXE 1 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Pilote(s) - Porteurs



Relais Petite Enfance de Sainte Maxime et de Cogolin - CTG

Partenaires associés



CAF, PMI, MAM, France Travail, Communes, et associations d'Assistants Maternels

Constats



- **Redécoupage territorial des RPE** avec la création du RPE Cogolin en janvier 2026.
- **5% des Assistantes Maternelles du territoire ont plus de 60 ans** et sur 79 Assistantes Maternelles agréées, seulement 56 sont réellement en activité en 2023.
- **L'accueil individuel représente 40% des places existantes sur le territoire.**

Enjeux



Agir sur l'image, la reconnaissance et la relève générationnelle dans ce métier clé de la Petite Enfance sur le territoire.

Objectifs



- **Susciter des vocations** vers le métier d'Assistante Maternelle, notamment chez les publics en reconversion ou insertion.
- **Mieux faire connaître** les missions, les conditions d'exercice et les avantages du métier.
- **Renforcer la reconnaissance professionnelle et sociale** des Assistantes Maternelles en poste.



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Logement
- Inclusion Numérique
- Accès aux droits
- VIF

NOUVEAUTE



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Les Assistantes Maternelles
Les demandeurs d'emploi, le grand public



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleure lisibilité du métier d'Assistante Maternelle.
- Maintenir si ce n'est augmenter le nombre d'Assistants Maternels sur le territoire.
- Promouvoir les actions des RPE.



CRITERES D'EVALUATION

- Journées portes ouvertes organisées + nombre de participants et nature des participants
- Nombre d'actions réalisées pendant la semaine de la Petite Enfance et Quinzaine des familles + nbre de participants
- Action spéciale "Journée Nationale" organisée et nombre de participants.
- Augmentation du nombre d'AssMat - Taux de renouvellement de nouvelles AM

LES ACTIONS



Organisation de journées Portes Ouvertes dans les RPE en partenariats avec France Travail sur un volet "découverte du métier" - Réunions d'informations "Devenir Assistante maternelle"

Participer à la Semaine Nationale de la Petite Enfance et la Quinzaine des familles en proposant des actions de valorisation.

A l'occasion de la journée nationale des Assistantes Maternelles le 19 novembre, organiser une action de promotion du métier type campagne de communication (vidéos, portraits...)

NEW!

NEW!

NEW!

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°1.2.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



ANIMER LES RESEAUX DES PROFESSIONNELS



AXE 1 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
Conseillère CAF



Partenaires associés

En fonction de la thématique

- Constats**
- **Un besoin exprimé des professionnels** du territoire de se retrouver pour échanger sur des problématiques communes : Rompre l'isolement professionnel.
 - **Des réseaux déjà structurés** depuis la 1ère CTG : Enfance-Jeunesse Loisirs, Parentalité, Petite Enfance, Accès aux droits et Inclusion Numérique.



Enjeux



Créer des temps et outils communs pour structurer les coopérations.

Consolider la dynamique partenariale intercommunale pour favoriser la coordination, le partage d'expériences et la co-construction des actions CTG.

Objectifs

- **Maintenir la dynamique** impulsée des réseaux professionnels.
- **Créer une culture de travail en réseau durable** autour des objectifs de la CTG.
- **valoriser les bonnes pratiques**, mutualiser les ressources et identifier les besoins émergents.



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF



EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



LES ACTIONS

Organiser des rencontres trimestrielles par réseau thématique à raison de 2 ou 3 par an en fonction des professionnels.

Création d'un Padlet commun et disponible à tous sur lequel les informations de la CTG seront disponibles : bilan, fiches actions, dates et lieux de rencontres, annuaires pro...

Organisation 1x par an d'une matinée FORUM des PARTENAIRES du Golfe de Saint Tropez.

Maintien de la Newsletter CTG



PUBLIC CIBLE

Les professionnels



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleure interconnaissance entre professionnels
- Mieux connaître son territoire et les dispositifs mobilisables
- Créer des dynamiques de projets partenariaux



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions thématiques organisées et nombre de professionnels présents
- Organisation effective du forum des partenaires et taux de satisfaction des participants.
- Création et utilisation du Padlet commun : taux de satisfaction des professionnels.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°1.3.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



FORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS



AXE 1 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG / CAF
Chargée de coopération Logement
+ autres en fonction thématique



Partenaires associés

Soliguide, Caf, Signal logement, PARIH,
UTS, CCAS, ACM, Education Nationale...

Constats

- **Amener de la formation** sur le territoire du Golfe au plus près des professionnels.
- Face aux situations complexes auxquelles les professionnels sont confrontés, **un besoin exprimé de formations croisées avec un fort enjeu de transversalité.**



Enjeux



Permettre aux professionnels d'agir plus efficacement, en réseau, et avec des repères communs.

Favoriser la montée en compétences, le partage de culture et la cohérence des pratiques professionnelles autour des enjeux de la CTG.

Objectifs

- **Développer et organiser** des actions de formation et sensibilisation sur les priorités identifiées.
- **Renforcer la culture commune et la posture professionnelle.**



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF



EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Les professionnels



IMPACTS ATTENDUS

- Renforcer les connaissances, les savoirs des professionnels.
- Montée en compétences des professionnels.
- Augmentation du nombre d'enfants AEEH accueillis dans les ACM
- Augmentation de déclenchements de procédures
- Amélioration de la pertinence des accompagnements/orientations.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de temps de formation organisés + nombre de professionnels + taux de satisfaction :
 - Inclusion Handicap ACM
 - Soliguide
 - Tipi
 - Guide ressources handicap GST
 - Dispositifs Logement et Signal et Logement
 - Journées avec l'Education Nationale



LES ACTIONS

Coordonner et organiser des temps de regroupement pour des sensibilisations et/ou des formations pour les professionnels du territoire, toutes thématiques confondues.

Création d'un plan de formation annuel inter-thématiques CTG et mise à disposition sur le Padlet CTG

Organiser les matinées Regards croisés avec les professionnels du territoire.

Formations par la CAF : Règlement Intérieur de l'Action Sociale (RIAS), Aides Financières Individuelles (AFI) et portail / outils numériques de la CAF.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE FICHE ACTION N°1.3.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



ORGANISER LA FORMATION BAFA SUR LE TERRITOIRE



AXE 1 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
Organismes de formation BAFA



Partenaires associés

Services Jeunesse, Lycée, E2C, Mission
Locale, France Travail

Constats



- **Des tensions sur le recrutement des animateurs** dans les ALSH du territoire avec un manque de capacité de logement pour les saisonniers en période estivale.
- **Coût et éloignement des sessions BAFA** : des freins pour les jeunes du territoire.
- **Besoin de renouvellement** du vivier d'animateurs pour soutenir les ALSH locaux.

Enjeux



Lever les freins géographiques et financiers à la formation BAFA.
Permettre aux jeunes de se former au BAFA localement, favoriser l'engagement, soutenir l'emploi local et renforcer le vivier d'animateurs.

Objectifs



- **Organisation de sessions BAFA** accessibles sur le territoire intercommunal.
- **Informier et mobiliser** les jeunes sur les opportunités de formation.

EN COURS D'ELABORATION

→  **DUREE DE L'ACTION**
Pluriannuelle



THEMATIQUES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input type="checkbox"/> Handicap |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input type="checkbox"/> Parentalité | <input type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |



LES ACTIONS

● **En partenariat avec le Lycée du Golfe, organisation d'une journée spéciale BAFA pour présenter le diplôme aux jeunes.**

 **Présenter le BAFA aux jeunes de la Mission locale et de l'E2C de Cogolin.**

 **Coordination des dates de formation sur le territoire avec les organismes de formation BAFA : l'UFCV, ODEL VAR et IFAC + diffusion aux partenaires des dates et communication générale aux familles.**

 **Avec France Travail, promotion du BAFA auprès des demandeurs d'emploi + recensement des offres d'emploi.**

● **Mise à jour et distribution du Flyer BAFA Golfe de Saint Tropez**

PUBLIC CIBLE

→  Les jeunes et les demandeurs d'emploi.

IMPACTS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de diplômés BAFA sur le territoire.
- Diminution des difficultés de recrutement.
- Augmentation du nombre d'animateurs présents sur le territoire et moins de difficultés de recrutement pour les directions d'ACM.

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de sessions BAFA organisées.
- Nombre de personnes aillant passé le BAFA.
- Nombre de journées de présentation et nombre de jeunes/personnes touchées.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°1.3.3

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



VALORISER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS RSO



AXE 1 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
CAF

Partenaires associés



Tous les partenaires CTG + partenaires de la Communauté de Communes + RSO

- Constats**
- Des structures locales qui mettent en place des actions responsables (égalité, inclusion, transition écologique...), souvent sans les identifier comme relevant de la RSO.
 - La RSO est encore peu connue ou mal comprise, en particulier dans les petites structures.

Enjeux



Accompagner les acteurs locaux dans la compréhension, la structuration et la mise en visibilité de leurs démarches responsables.

Objectifs



- Favoriser l'appropriation de la démarche RSO par les structures locales, valoriser les pratiques existantes, encourager l'amélioration continue et les coopérations responsables.
- Diffuser une culture commune de la RSO sur le territoire.
- Accompagner les structures dans leurs démarches.

NOUVEAUTE



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

LES ACTIONS



Organiser des ateliers de sensibilisation à la RSO : temps d'échanges et initiation.

Dans la Newsletter CTG, intégrer un point sur les initiatives locales inspirantes RSO.

Proposer un accompagnement personnalisé pour les structures volontaires : mise à disposition d'un auto-diagnostic, plan d'actions et partage d'outils pour initier la démarche RSO.

Maintenir le partenariat CTG - PAT (participation au COPIL / travaux) sur le volet "Précarité Alimentaire".

PUBLIC CIBLE

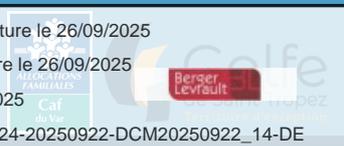
Les partenaires de la CTG.

IMPACTS ATTENDUS

- Appropriation des outils RSO par les structures partenaires.
- Meilleure visibilité des actions RSO sur le territoire.
- Montée en compétence des structures locales sur la démarche RSO par son appropriation.

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de structures sensibilisées + nombre d'ateliers organisés + taux de satisfaction.
- Nombre d'actions valorisées dans la Newsletter.
- Nombre de structures intégrant la RSO dans leur projet d'établissement / associatif.



AXE 2

AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS

AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS

Favoriser l'accès aux droits

Faciliter l'inclusion des PSH

Mettre en œuvre VNE

2.1.1

Valoriser les actions existantes

2.2.1

Améliorer l'accueil inclusif pour les 0-18 ans

2.3.1

Meilleure lisibilité de l'offre inclusion numérique

2.1.2

Améliorer le parcours de l'utilisateur

2.2.2

Développer les projets inclusifs sur le territoire

2.3.2

Accompagner aux usages du numérique

2.1.3

Informez sur les droits au logement

2.1.4

Accompagner les publics en situation de handicap

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.1.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



VALORISER LES ACTIONS EXISTANTES



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
Services Communication



Partenaires associés

Partenaires CTG - Réseau accès aux droits - Services communication

- Constats**
- **Le territoire dispose de nombreuses initiatives** mais elles sont peu connues du grand public et parfois mal identifiées par les professionnels eux-mêmes.
 - **Cette méconnaissance renforce le non-recours aux droits et fragilise les publics vulnérables.**



Enjeux

Rendre visibles et lisibles les ressources existantes.

Créer des passerelles entre les acteurs.

Améliorer l'orientation du public, le parcours de l'utilisateur.



- Objectifs**
- **Renforcer la visibilité, la lisibilité et la coordination** des actions d'accès aux droits déjà présentes sur le territoire.

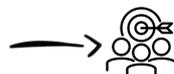


EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Les habitants du territoire, les professionnels de l'accès aux droits



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Enfance Jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Inclusion Numérique
- Accès aux droits
- Logement
- VIF



LES ACTIONS



Elaboration d'une cartographie précise des acteurs de l'accès aux droits du territoire avec des précisions sur le public accueilli et les thématiques abordées / Lien Soliguide.



Mise à jour du site intercommunal.



Avec les services communication des communes, voir pour un renvoi vers le site intercommunal ou une mise à jour des informations sur les sites.

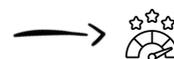


Communiquer sur l'outil SOLIGUIDE aux habitants (internet, flyers dans les CCAS...)



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleure lisibilité de l'offre de services.
- Meilleure connaissance pour les professionnels des dispositifs existants.
- Facilitation du parcours de l'utilisateur
- Réduction du non-recours aux droits par une meilleure information
- Renforcement des synergies entre acteurs du territoire.



CRITERES D'EVALUATION

- Cartographie réalisée.
- Augmentation du nombre de partenaires inscrits sur SOLIGUIDE + augmentation de la fréquentation du site.
- Mises à jour internet réalisées.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.1.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



AMELIORER LE PARCOURS DE L'USAGER



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
UTS



Partenaires associés

Réseau accès aux droits et autres
partenaires en fonction des actions.

- Constats**
- Les usagers sont souvent confrontés à un parcours complexe et morcelé, avec une méconnaissance des droits existants et des difficultés d'orientation entre les structures.
 - Les professionnels de première ligne manquent parfois d'outils ou de repères communs pour orienter efficacement les publics.
 - Le territoire dispose d'acteurs mobilisés, mais sans toujours de coordination ou de lisibilité partagée du "parcours usager".



Enjeux

Améliorer la lisibilité, la continuité et la qualité de l'accompagnement pour garantir un accès réel, digne et fluide aux droits sociaux.

- Objectifs**
- Clarifier et rendre plus accessible le parcours d'accès aux droits.
 - Outiller les professionnels pour mieux orienter, informer et accompagner.



THEMATIQUES

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input type="checkbox"/> Handicap |
| <input type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input type="checkbox"/> Parentalité | <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Les usagers avec
besoins d'accès aux
droits, les
professionnels



IMPACTS ATTENDUS

- Parcours des usagers plus fluide, plus lisible et mieux accompagné.
- Réduction du non-recours aux droits.
- Professionnels mieux formés et mieux outillés pour orienter.
- Meilleure coordination entre les structures.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'outils créés.
- Nombre de professionnels formés ou sensibilisés.
- Retour qualitatif des usagers et des professionnels de première ligne.



LES ACTIONS



Elaboration d'un parcours type de l'utilisateur avec les professionnels de l'accès aux droits : lien avec le service d'accès aux droits de la CAF / partage des outils - bonnes pratiques (référentiel de service accès aux droits CAF).



Création d'un outil d'orientation partagé pour l'accueil de premier niveau.



Mise en place d'espaces de coordination interprofessionnelle afin de renforcer les échanges entre structures.



Organiser des formations croisées, ou des temps de sensibilisation (lien avec les services CAF renforcé).

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.1.3

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



INFORMATION AUX DROITS AU LOGEMENT



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG Logement - Conseiller Logement CAF



Partenaires associés

Partenaires CTG Logement en fonction des actions

Constats



- **De nombreux habitants ignorent leurs droits en matière de logement** : aides à l'accès ou au maintien (APL, FSL), procédures DALO, dispositifs d'hébergement, droits des locataires, recours en cas de logement insalubre...
- **Les démarches sont souvent complexes, techniques, et nécessitent un accompagnement individualisé.**
- **Des acteurs spécialisés existent** mais leur rôle est parfois mal identifié par les publics.



Enjeux

Lutter contre le non-recours et les situations de précarité liées au logement par une meilleure information.

Objectifs



- **Mieux informer les publics** sur leurs droits et démarches en matière de logement.
- **Outiller les professionnels** relais pour mieux accompagner.



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF



EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



LES ACTIONS



PUBLIC CIBLE

Les habitants, les jeunes et professionnels de première ligne.



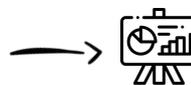
Organiser des réunions ou ateliers d'informations pour les publics :

- Logement étudiants, bourses, aides...
- Lutte contre l'habitat indigne procédures
- Réduire la facture énergétique
- Lutte contre les impayés de loyer
- Les aides au logement



Création d'une cartographie des points ressources logement présents sur le territoire + VAR et diffusion des outils créés dans le cadre de la CIL.

Participation de la CTG aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement.



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleure accessibilité sur les informations sur les droits et aides au logement.
- Meilleure orientation des publics avec des professionnels mieux outillés.
- Réduction du non-recours aux aides logement, meilleure orientation du public
- Meilleure lisibilité pour les habitants et les professionnels.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunion ateliers organisés + nombre de participants, taux de satisfaction.
- Cartographie réalisée.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.1.4

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
Réseau Inclusion Handicap



Partenaires associés

Partenaires CTG

Constats



- **Les personnes en situation de handicap rencontrent souvent des obstacles multiples dans l'accès aux droits** : méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, isolement, freins à la mobilité, fracture numérique...
- **Les proches aidants sont aussi insuffisamment informés ou soutenus.**
- Des partenaires qui **souhaitent s'implanter** sur le territoire / **Aucun guichet unique.**

Enjeux



Garantir un accompagnement lisible, accessible et coordonné pour sécuriser le parcours d'accès aux droits des PSH.

Objectifs



- **Réduire les freins administratifs, sociaux et culturels** qui entravent l'accès aux droits des personnes en situation de handicap sur le territoire.



EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Avant la fin de la CTG 2030



THEMATIQUES

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input type="checkbox"/> Handicap |
| <input type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input type="checkbox"/> Parentalité | <input type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |



LES ACTIONS

Création d'un point relais du handicap 1ère porte d'entrée pour les administrés, avec possibilité d'itinérance pour des animations de type permanences ou temps d'écoute et d'échanges (soutien parents, café des aidants...) et en lien avec la MDPH.

Création d'un référent handicap pour la coordination et la gestion de ce guichet unique.

Mise à jour du Guide ressources Handicap Golfe de Saint Tropez et diffusion auprès des partenaires et des familles.



PUBLIC CIBLE

Les habitants en situation de handicap et leurs aidants.



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleur accompagnement des aidants et personnes en situation de handicap.
- Point d'accès unique sur le territoire pour faciliter les démarches.



CRITERES D'EVALUATION

- Guide Ressources diffusé + taux de téléchargement sur le site de la Communauté de Communes.
- Mise en place d'un guichet unique + création d'un poste de référent.
- Nombre d'animations proposées + nombre de participants + taux de satisfaction.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE FICHE ACTION N°2.2.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



AMELIORER L'ACCUEIL INCLUSIF POUR LES 0-18 ANS en EAJE et ACM



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS

Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
Réseau Inclusion Handicap

Partenaires associés



Services Jeunesse, EAJE, PARIH83...

Constats



- **L'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap** dans les structures de droit commun reste inégale sur le territoire.
- **Les EAJE et ACM peuvent rencontrer des freins** : manque de formation, absence de repères, inadéquation des locaux, absence d'accompagnants, peur de mal faire.
- **Des familles persuadées que ces établissements ne leur sont pas réservés.**

Enjeux



Faire de l'accueil de tous les enfants la norme, et non l'exception.

Objectifs



- Favoriser une culture commune de l'inclusion dans les EAJE et ACM.
- Mieux outiller et accompagner les professionnels pour accueillir tous les enfants.
- Développer les partenariats avec les familles et les structures médico-sociales.



THEMATIQUES

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input checked="" type="checkbox"/> Handicap |
| <input type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité | <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Enfants en situation de handicap, Professionnels des EAJE et ACM.

LES ACTIONS



Promouvoir le Guide Ressources Handicap Golfe de Saint Tropez auprès des équipes ACM et EAJE + faire une affiche avec QR code pour scanner le guide (pour affichage auprès des familles dans les structures partenaires).

Créer un label ACM inclusif et un label EAJE inclusif Golfe de St Tropez avec la PARIH83 et le promouvoir à l'échelle intercommunale.

Création d'outils à destination des familles pour faciliter l'inclusion et les inscriptions dans les structures de droit commun (EAJE, ACM)



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleur accompagnement des structures.
- Augmentation du nombre d'enfants et jeunes en situation de handicap accueillis en EAJE et ACM.
- Meilleure accessibilité des structures, Développement d'une culture partagée de l'inclusion.
- Renforcer la coopération entre les secteurs médico-sociaux et EAJE ACM.



CRITERES D'EVALUATION

- Guide Ressources diffusé + taux de téléchargement sur le site de la Communauté de Communes.
- Création du Label inclusif.
- Création d'un outil pour les familles.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.2.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



DEVELOPPER LES PROJETS INCLUSIFS SUR LE TERRITOIRE



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS

Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
Réseau Inclusion Handicap



Partenaires associés

Services Jeunesse, EAJE, PARIH83,
Entreprises, Services des sports, Service
Randonnées...

Constats



- **Des acteurs engagés** sur le territoire en faveur d'une meilleure inclusion : expriment une volonté d'agir mais manquent parfois de cadre, de coopération ou de ressources pour co-construire des projets inclusifs
- **L'inclusion des personnes en situation de handicap** repose en grande partie sur la capacité des territoires à porter des projets concrets et visibles.

Enjeux



Faire de l'inclusion un levier de développement local, de cohésion sociale et d'innovation territoriale.

Objectifs



- **Soutenir et impulser des projets inclusifs** à l'échelle locale, tous publics et tous âges.
- **Valoriser les expériences locales et mutualiser les bonnes pratiques.**



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

EN COURS D'ELABORATION



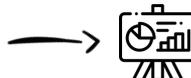
DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Les PSH, les familles, les professionnels, les associations, structures médico-sociale.



IMPACTS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de participants à DuoDay.
- Meilleure visibilité des actions inclusives sur le territoire, changement de regard sur le handicap
- Un territoire plus ouvert, solidaire et innovant.



CRITERES D'EVALUATION

- Organisation de la Semaine Art des Possibles avec le Conservatoire Intercommunal : nombre d'actions, mobilisation des partenaires, nombre de participants...
- Organisation du Forum des Sports : nombre de partenaires, de participants, animations proposées, taux de satisfaction.
- Nombre de partenaires participants à DuoDay
- Labellisation de chemins (nbre) + partenaires.

LES ACTIONS



Promouvoir DuoDay auprès des entreprises, des RH.

Organiser une nouvelle semaine de l'Art des Possibles en lien avec le Conservatoire Intercommunal.

Organiser un forum des sports inclusifs avec EmonSport Ugecam et l'ensemble des partenaires sportifs et handicap.

Avec le service Randonnée, labelliser des chemins accessibles pour tous.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.3.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



MEILLEURE LISIBILITE DE L'OFFRE INCLUSION NUMERIQUE



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS

Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG VNE

Partenaires associés



Acteurs de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique, CAF, associations...

Constats



- Les publics éloignés du numérique peinent à **identifier les ressources disponibles pour être aidés.**
- **Une offre d'accompagnement existe sur le territoire** (structures France Services, associations, médiathèques...), mais elle est parfois morcelée, peu visible, non connue ou mal articulée.
- **La feuille de route départementale Var Numérique Ensemble** promeut une coordination territoriale des acteurs de la médiation numérique et une orientation claire des publics.

Enjeux



Permettre aux usagers d'identifier rapidement où, quand et comment ils peuvent être accompagnés dans leurs usages numériques.

Objectifs



- **Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre numérique** sur le territoire, en cohérence avec la feuille de route Var Numérique Ensemble.
- **Participer à la mise en œuvre locale de la feuille de route Var Numérique Ensemble.**



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

EN COURS D'ELABORATION



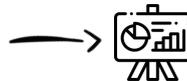
DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Usagers en difficulté avec les outils numériques, les professionnels en contact du public.



IMPACTS ATTENDUS

- Meilleure orientation des publics grâce à l'interconnaissance entre acteurs.
- Mise en œuvre de la feuille de route VNE.
- Amélioration de l'accès à l'accompagnement numérique pour les publics éloignés
- Réduction des ruptures de droits liées à l'illectronisme,
- Meilleure articulation des acteurs locaux.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de structures recensées et référencées sur Soliguide.
- Création de la cartographie + du flyer pour les usagers : nombre de supports diffusés / canaux de diffusion mobilisés
- Nombre de professionnels participants à la démarche VNE

LES ACTIONS



Réalisation d'une cartographie précise des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire avec des précisions sur leurs missions.

Création d'un annuaire / carte interactive à destination des usagers et diffusion du support auprès des relais de proximité + proposer une version FALC.

Mise en place de temps réseau professionnel (visites croisées, présentation, travaux de groupe...)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°2.3.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMERIQUE



AXE 2 : AGIR POUR UN EGAL ACCES AUX DROITS POUR TOUS

Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG VNE

Partenaires associés



Acteurs de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique, CAF, associations...

Constats



- Une part importante de la population du Golfe de Saint-Tropez rencontre **des difficultés à utiliser les outils numériques au quotidien.**
- **L'illectronisme aggrave les inégalités sociales et l'exclusion.**
- **Il existe des dispositifs, mais leur maillage est inégal, peu visible ou insuffisamment coordonné.**

Enjeux



Lutter contre l'exclusion numérique en permettant à chacun d'acquérir des compétences numériques de base, dans une logique d'inclusion sociale et d'autonomie.

Objectifs



- **Favoriser l'autonomie des usagers** dans leurs usages numériques essentiels.
- **Renforcer l'offre d'accompagnement** sur le territoire.
- **Mobiliser les relais de proximité et les partenariats** pour une réponse coordonnée.



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle

PUBLIC CIBLE



Adultes en situation d'illectronisme ou de précarité numérique, Personnes avec peu d'équipements, Professionnels de proximité, tout public utilisant le numérique.

LES ACTIONS

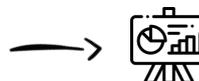


Structurer l'offre d'ateliers numériques de proximité en partenariat avec les lieux ressources du territoire et renforcer les cycles d'ateliers.

Former les professionnels de terrain et relais de proximité pour mieux accompagner les usagers.

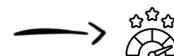
Promouvoir l'AAP Numérique CAF : trouver un porteur sur le territoire.

Proposer, pour tous les âges, des ateliers sur les dangers du numériques en lien avec les acteurs locaux.



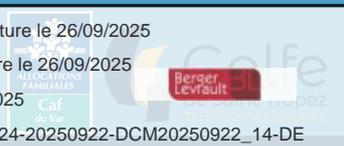
IMPACTS ATTENDUS

- Meilleur accompagnement des publics dans leurs usages quotidiens du numérique.
- Développement de l'autonomie numérique. Limitation des ruptures de droits liées à l'illectronisme
- Coopération renforcée sur le territoire.



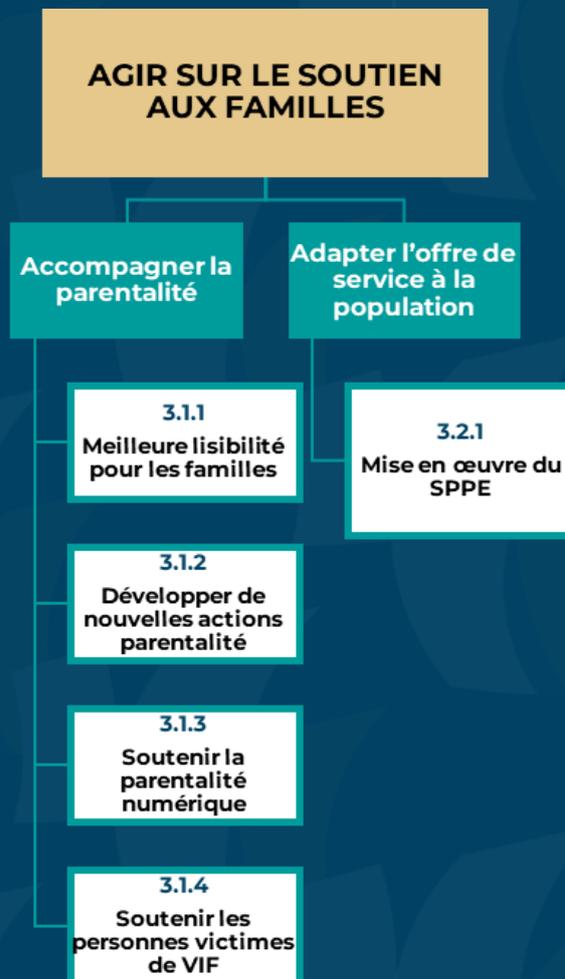
CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers ou permanences numériques organisés.
- Nombre de participants / profils + taux de satisfaction.
- Nombre de structures répondant à l'AAP Numérique.
- Nombre de professionnels formés et impliqués.



AXE 3

AGIR SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES



CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL FICHE ACTION N°3.1.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



MEILLEURE LISIBILITE DE L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

AXE 3 : AGIR SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
Réseau Parentalité GST

Partenaires associés



Acteurs du réseau parentalité, EN, autres professionnels en lien avec les familles.

Constats



- Des actions de soutien à la parentalité existantes sur le territoire.
- Une offre peu lisible pour les familles et parfois mal identifiée par les professionnels eux-mêmes.
- Certains publics ne fréquentent pas ces dispositifs **faute d'information claire**, d'intermédiation ou de compréhension des services proposés.

Enjeux



Permettre à chaque famille, quel que soit son profil, **d'accéder facilement à l'information** sur les ressources de soutien à la parentalité.

Objectifs



- Clarifier et valoriser l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire pour les familles.
- Faciliter l'orientation des familles vers les dispositifs adaptés à leurs besoins
- Lutter contre le non-recours aux dispositifs de soutien.

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Parents d'enfants de 0 à 25 ans,
Familles, Futurs parents,
professionnels.



RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure orientation des familles.
- Réduction du non-recours aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Renforcement du lien de confiance entre les familles et les partenaires,
- Dynamisation du réseau des acteurs.



CRITERES D'EVALUATION

- Guide ressources créé + nombre de présentation + nombre de participation aux journées festives familles.
- Nombre d'actions de promotion TIPI + augmentation du nombre de partenaires sur l'appli + augmentation du nombre de parents ayant téléchargé l'appli.
- Organisation d'une semaine parentalité : nbre de partenaires impliqués, d'actions, nombre de participants.

LES ACTIONS



Promotion de TIPI l'application des parents développée par la CAF du VAR auprès des partenaires et des familles : campagne d'information ciblées, présentation aux professionnels, ateliers pour s'inscrire sur TIPI et l'utiliser.

Création d'un guide ressources pour les familles avec le réseau parentalité et promotion du guide lors des évènements festifs organisés par les municipalités.

Organisation d'une semaine thématique pour les parents.



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°3.1.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIONS PARENTALITE

AXE 3 : AGIR SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
Réseau Parentalité GST - CAF

Partenaires associés



Communes, Education Nationale,
Familles, associations...

Constats



- **Les familles font face à de nombreux défis** : équilibre vie pro/perso, monoparentalité, isolement, conflits, adolescence, handicap, séparation, accès aux droits, etc.
- **Des communes et structures locales souhaiteraient s'impliquer davantage**, mais manquent d'outils, d'ingénierie ou d'impulsion collective.

Enjeux



Diversifier l'offre d'accompagnement à la parentalité pour répondre aux besoins de toutes les familles, sur tout le territoire.

Objectifs



- **Encourager l'émergence et la mise en œuvre d'actions innovantes** en faveur des parents et des familles.
- **Identifier les besoins** spécifiques non couverts en matière de soutien à la parentalité et **développer des solutions / actions** pour répondre à ces besoins.

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Enfance Jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Inclusion Numérique
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

LES ACTIONS



Accompagner les porteurs de projets via l'AAP Parentalité et trouver un porteur de projet CLAS : mise à disposition d'outils, atelier d'aide à la conception...

Trouver un porteur de projet Promeneur du Net Parentalité.

Organiser, sur la semaine de la parentalité, un temps "innovations parentalité" à l'attention des professionnels dans le cadre de la Quinzaine des familles.

Travailler à la mise en œuvre d'une maison de la parentalité (forme à définir). Lieu ressources

PUBLIC CIBLE



Parents d'enfants de 0 à 25 ans, Familles, Futurs parents, professionnels.



IMPACTS ATTENDUS

- Développement de nouveaux services pour les familles.
- Etre novateur dans l'accompagnement des parents.
- Meilleure couverture territoriale de l'offre parentalité,
- Emergence de projets adaptés
- Prévention renforcée et valorisation du rôle de parents.



CRITERES D'EVALUATION

- Porteurs de projets CLAS, PDN Parentalité et AAP Parentalité trouvés et accompagnés.
- Semaine parentalité: temps innovation organisé + nbre de partenaires participants + taux de satisfaction.
- Construction du projet Maison des parents

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°3.1.3

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



SOUTENIR LA PARENTALITE NUMERIQUE

AXE 3 : AGIR SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
Réseau VNE

Partenaires associés



Communes, Education Nationale,
Familles, associations, réseaux CTG,
médiathèques...

Constats



- **Le numérique transforme les pratiques familiales** et beaucoup de parents se sentent dépassés, démunis face aux usages numériques de leurs enfants, en particulier à l'adolescence.
- **Peu d'actions sont spécifiquement dédiées à la parentalité numérique, alors que les besoins sont croissants.**

Enjeux



Aider les parents à accompagner leurs enfants dans un usage raisonné, sécurisé et éducatif du numérique.

Objectifs



- **Sensibiliser les familles aux enjeux du numérique dans l'éducation.**
- **Outiller les parents** pour mieux comprendre les usages numériques de leurs enfants.
- **Prévenir les risques** (cyberharcèlement, exposition aux contenus, surexposition, addiction...)



THEMATIQUES

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input type="checkbox"/> Handicap |
| <input type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité | <input type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle

LES ACTIONS



Organisation d'ateliers "Parentalité numérique" sur des thèmes tels que la gestion des écrans, les réseaux sociaux, les jeux en ligne...

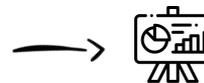
Sensibilisation des professionnels de l'enfance et du social aux enjeux du numérique éducatif.

PUBLIC CIBLE



Parents d'enfants de 3 à 18 ans, Familles, Futurs parents, professionnels.

IMPACTS ATTENDUS



- Accompagnement des parents renforcé.
- Renforcement du dialogue parental autour du numérique.
- Parents mieux informés et outillés dans l'exercice de leur rôle éducatif
- Réduction des comportements à risque
- Sensibilisation des professionnels.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de d'ateliers organisés, nombre de parents bénéficiaires, taux de satisfaction des familles.
- Nombre de professionnels sensibilisés + taux de satisfaction.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°3.1.4

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



SOUTENIR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES

AXE 3 : AGIR SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
UTS - CAF - Préfecture



Partenaires associés

CIDFF83, Préfecture, Gendarmerie, Police,
Asso spécialisées, CCAS, Hôpitaux,
Education Nationale...

Constats



- **Les violences intrafamiliales (VIF) concernent tout le monde** : 10 situations / mois environ.
- **Des acteurs locaux présents** (CIDFF, UTS...) mais parfois un manque de relais identifiés et des dispositifs d'urgence manquant sur le territoire (hébergement).
- **Un manque de coordination à l'échelle intercommunale** pour traiter des situations.

Enjeux



Garantir un accompagnement global, visible, coordonné et accessible pour toute personne victime de violences intrafamiliales.

Objectifs



- **Renforcer la détection, l'orientation et l'accompagnement des personnes victimes** de violences intrafamiliales sur le territoire.
- **Structurer un parcours d'accompagnement clair**, du signalement à la reconstruction.



EN COURS D'ELABORATION



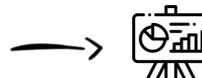
DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Personnes victimes de VIF,
Professionnels de première ligne
et concernés.



IMPACTS ATTENDUS

- Renforcer l'orientation et l'accompagnement des personnes victimes de VIF.
- Coordonner les professionnels.
- Amélioration du repérage et de la prise en charge des victimes
- Sensibilisation du grand public
- Montée en compétences des professionnels locaux,
- Renforcement du maillage territoriale de prévention et d'intervention.



CRITERES D'EVALUATION

- Recensement des hébergements effectué + solutions trouvées.
- Temps de formation : nbre de professionnels, taux de satisfaction.
- Sensibilisation grand public réalisée à l'échelle intercommunale.



LES ACTIONS



Répertoire local des ressources + des hébergements d'urgences existants (avec fichier commun)



Temps de sensibilisations interprofessionnels



Création d'un fiche réflexe pour les pros et pour le grand public (campagne locale de sensibilisation) : circuit bienveillant interne CAF + Aide d'urgence AVVC



Travailler à des solutions d'hébergements d'urgence et plus pérenne sur le territoire du Golfe de St Tropez.



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Inclusion Numérique
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

FICHE ACTION N°3.2.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



MISE EN OEUVRE DU SPPE

AXE 3 : AGIR SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
CAF

Partenaires associés



Réseau Petite Enfance et Parentalité,
Services PE des communes, EAJE, MAM...

Constats



- **La Loi du 18 décembre 2023 pour le Plein Emploi** prévoit la mise en œuvre progressive d'un Service Public de la Petite Enfance à l'échelle communale ou intercommunale.
- Sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez, **l'offre d'accueil reste inégale** et la lisibilité pour les familles perfectible. Les communes sont inégalement outillées pour assurer les missions de coordination et de gouvernance du SPPE.

Enjeux



Accompagner la mise en place d'un pilotage structuré et partagé du SPPE à l'échelle intercommunale, en soutien aux communes.

Objectifs



- **Renforcer l'offre et l'accès à l'accueil** du jeune enfant sur le territoire.
- **Accompagner les communes** dans leur rôle d'autorité organisatrice du SPPE.
- **Mettre en place une gouvernance** partagée, territorialisée et concertée.
- **Structurer l'information et l'orientation des familles.**



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle

PUBLIC CIBLE



Familles d'enfants de 0 à 3 ans,
futurs parents, les communes,
les professionnels Petite Enfance.

LES ACTIONS



Mettre en place une gouvernance Petite Enfance à l'échelle du Golfe de St Tropez : instance de coordination intercommunale.

Appuyer les communes dans leur rôle d'autorité organisatrice : outils communs, feuille de route locale, mutualisation.

Création d'un guide Petite Enfance intercommunal.

Accompagnement et suivi du Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance : réactualisation, bilan et projections 27-30 en lien avec le SDSF.

IMPACTS ATTENDUS



- Déploiement local des principes et outils du Service Public de la Petite Enfance.
- Mise en place d'un pilotage structuré du SPPE pour une meilleure articulation sur le territoire
- Réduction des inégalités territoriales
- Construction progressive d'un droit à une solution d'accueil pour chaque enfant.

CRITERES D'EVALUATION



- Nombre de communes engagées + nombre de COPI, COTECH organisés.
- Création du guide PE et organisation du déploiement.
- Nombre d'outils d'accompagnement créé.
- Mis en oeuvre du schéma pluriannuel, suivi et évaluation.

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI¹ :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Commune de CAVALAIRE	+ 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune
Commune de COGOLIN	+ 10 000	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune
Commune de LA CROIX VALMER	+ 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune
Commune de GASSIN	- 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	Non concerné	Non concerné
Commune de GRIMAUD	+ 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune
Commune de LA GARDE FREINET	- 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	Non concerné	Non concerné
Commune de LA MOLE	- 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	Non concerné	Non concerné
Commune du PLAN DE LA TOUR	- 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	Non concerné	Non concerné
Commune de RAMATUELLE	- 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	Non concerné	Non concerné
Commune du RAYOL CANADEL SUR MER	- 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	Non concerné	Non concerné
Commune de SAINT TROPEZ	+ 3 500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune
Commune de SAINTE MAXIME	+ 10 000	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune
EPCI GOLFE DE SAINT TROPEZ	+ 10 000	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

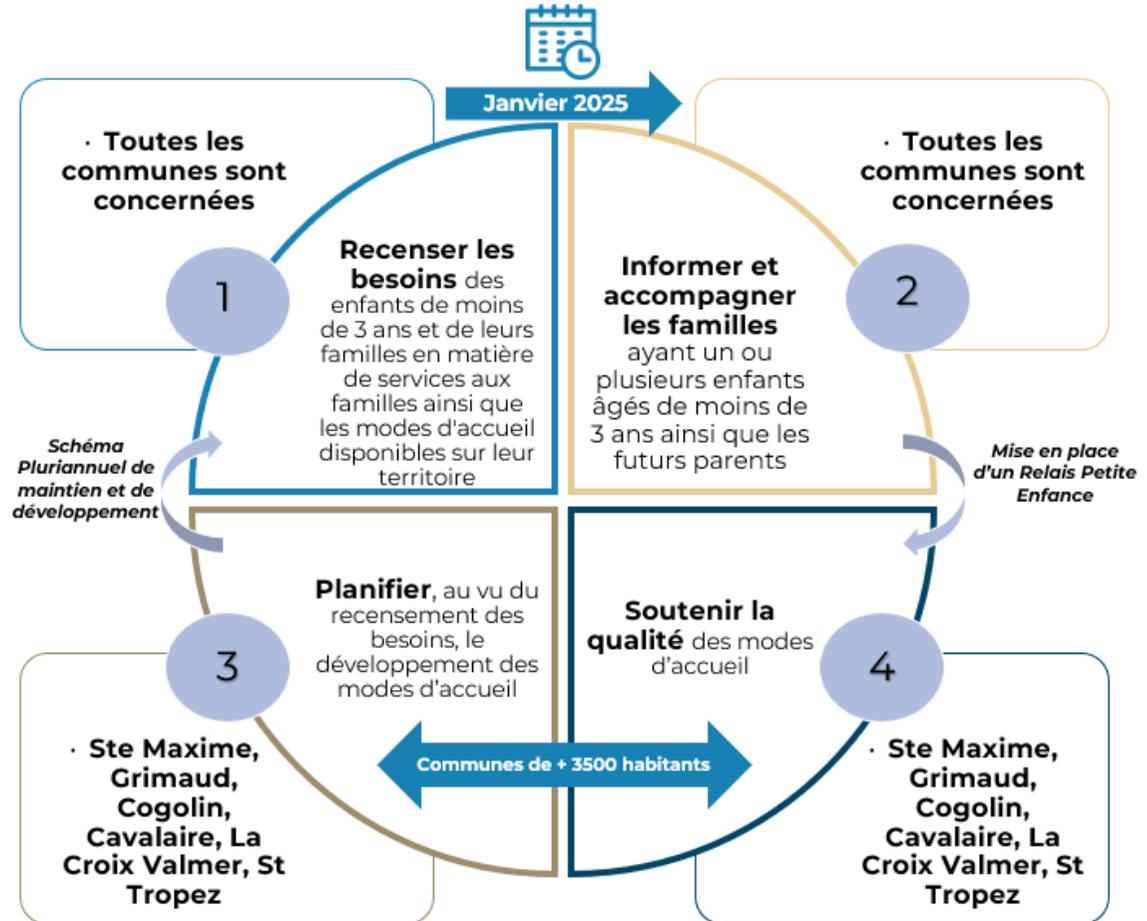
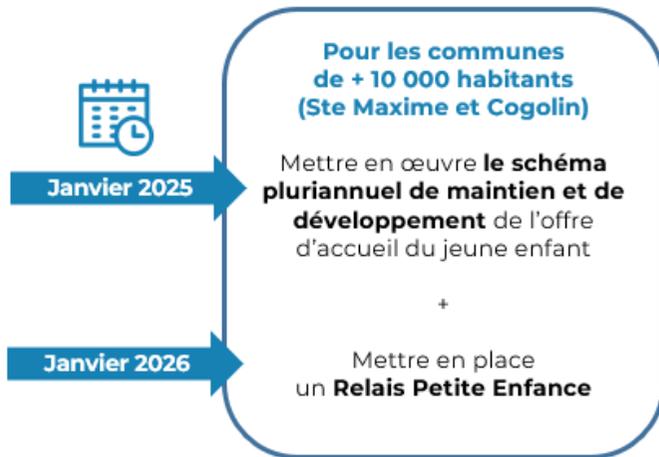
¹ L'EPCI n'est pas Autorité Organisatrice mais étant Pilote de la CTG, elle a un rôle d'accompagnement dans la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance : soutien aux communes dans leur rôle d'AO, mise à disposition d'outils, coordination...



LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Article 17

Le nouvel article prévoit que **les communes et/ou EPCI, autorités organisatrices de la Petite Enfance** seront compétentes pour:



Art. D. 214-10-1. - I. - Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-2 :

1° Répertorie les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans



Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - Données 2022

*Les données INSEE 2021 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2024

- **1350 enfants entre 0 et 3 ans***
- En moyenne, **522 naissances par an** sur l'EPCI enregistrées sur les 10 dernières années mais **une chute de la natalité** (459 naissances en 2023).
- **801 places disponibles**
- **1028** enfants 0-3 ans inscrits en crèches PSU
- Taux d'activité des mères d'enfants 0-3 ans : **75%** (taux élevé – 68% en France métropolitaine)

Taux de couverture 2021

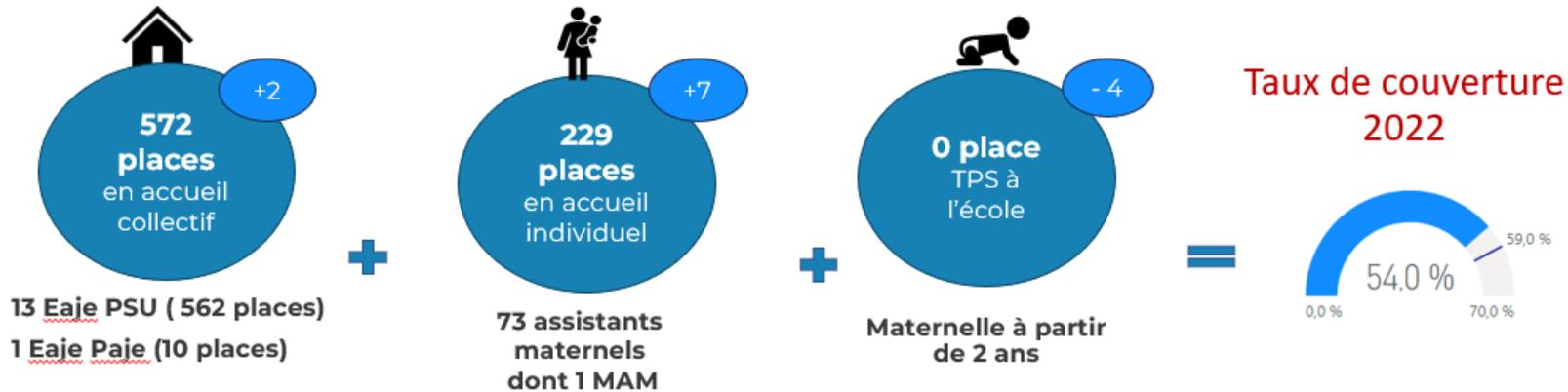


Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



LES STRUCTURES EXISTANTES

Rayonnement EPCI jusqu'au 1^{er} janvier 2026

- 1 RPE Ste Maxime** (Relais petite enfance)
- 13 EAJE PSU** (+ 1 micro crèche Gassin (PAJE) à horaires atypiques (we))
- 1 MAM à la Garde Freinet** (Maison d'Activités Multi-Âges)
- 2 LAEP** (Cavaire Itinérance à la Croix Valmer et Cogolin)

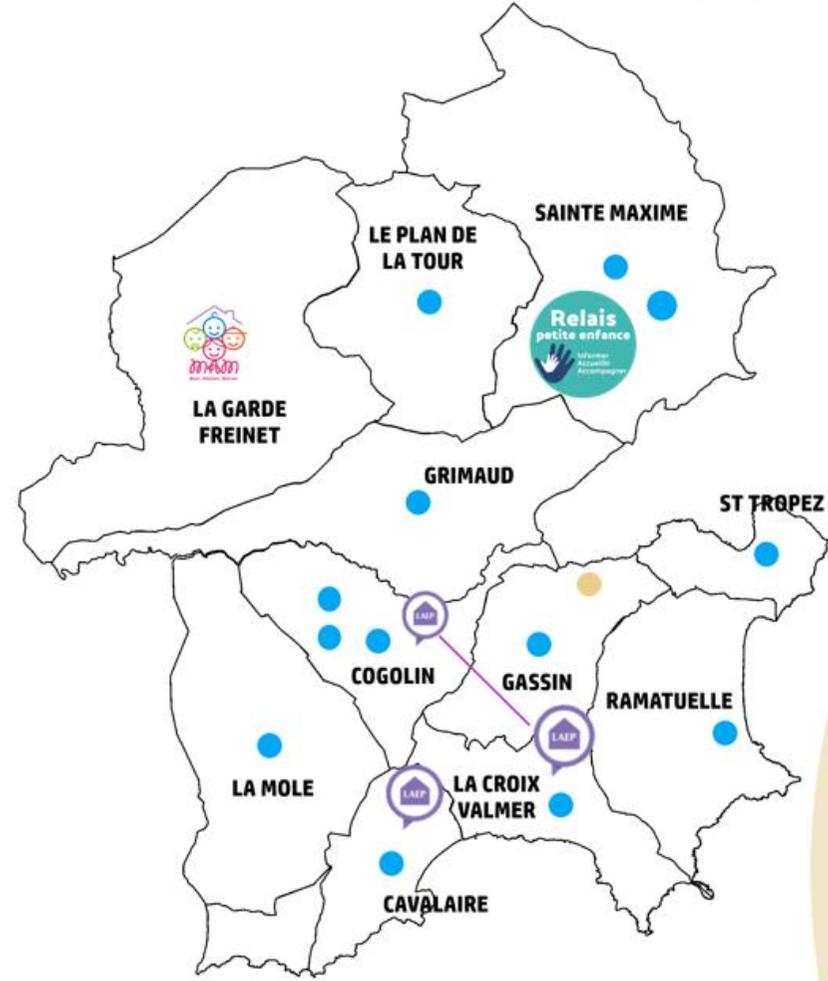


Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



L'OFFRE DE SERVICES « PARENTALITE » EN 2024

Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité :
a pour objectif d'agir pour et avec les parents. Il regroupe des actions, menées par des associations, collectivités et des parents, destinées à soutenir la fonction parentale.

5 Actions REAAP

2 LAEP
 Dont 1 en itinérance



Aide et accompagnement à domicile



Médiation Familiale permanences à Cogolin
 (Anciennement sur Saint Tropez)



L'animation et la coordination du réseau parentalité,
 Démarrage en septembre 2024

L'intervenant Social en Gendarmerie: soutien aux victimes de violence

Territoire dépourvu de:

- ✓ Contrat Local à la Scolarité CLAS (Cogolin jusqu'en 2022)
- ✓ Aucun « Lieu Ressource » de type: Maison des familles, des 1000er jours, Espace des parents....

2° Précise les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles recensés en application de l'article L. 214-1-3 ;

Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



RECENSEMENT DES BESOINS DES FAMILLES



Dans le cadre des travaux de diagnostic de la Convention Territoriale Globale 2022-2025, un groupe de travail « Famille » s'est constitué et a travaillé à l'élaboration d'un questionnaire afin de recenser les besoins des familles des enfants de moins de trois ans sur la Communauté de Communes.

En cohérence avec les Enjeux de la CTG 2026-2030

Besoins des familles*

- **Développer des places en accueil collectif:** accompagnement des collectivités.
- **Développer des places en accueil individuel:** stratégies autour du métier d'Assistante Maternelle.
- **Travailler sur la communication aux familles** sur l'offre de service existante sur le territoire et dès la maternité.
- Réfléchir aux possibilités d'aménagement des horaires et périodes d'ouverture des Multi-Accueils : **travailler sur l'atypisme sur le territoire.**

*septembre 2024



3° Identifie les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à c



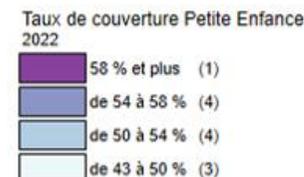
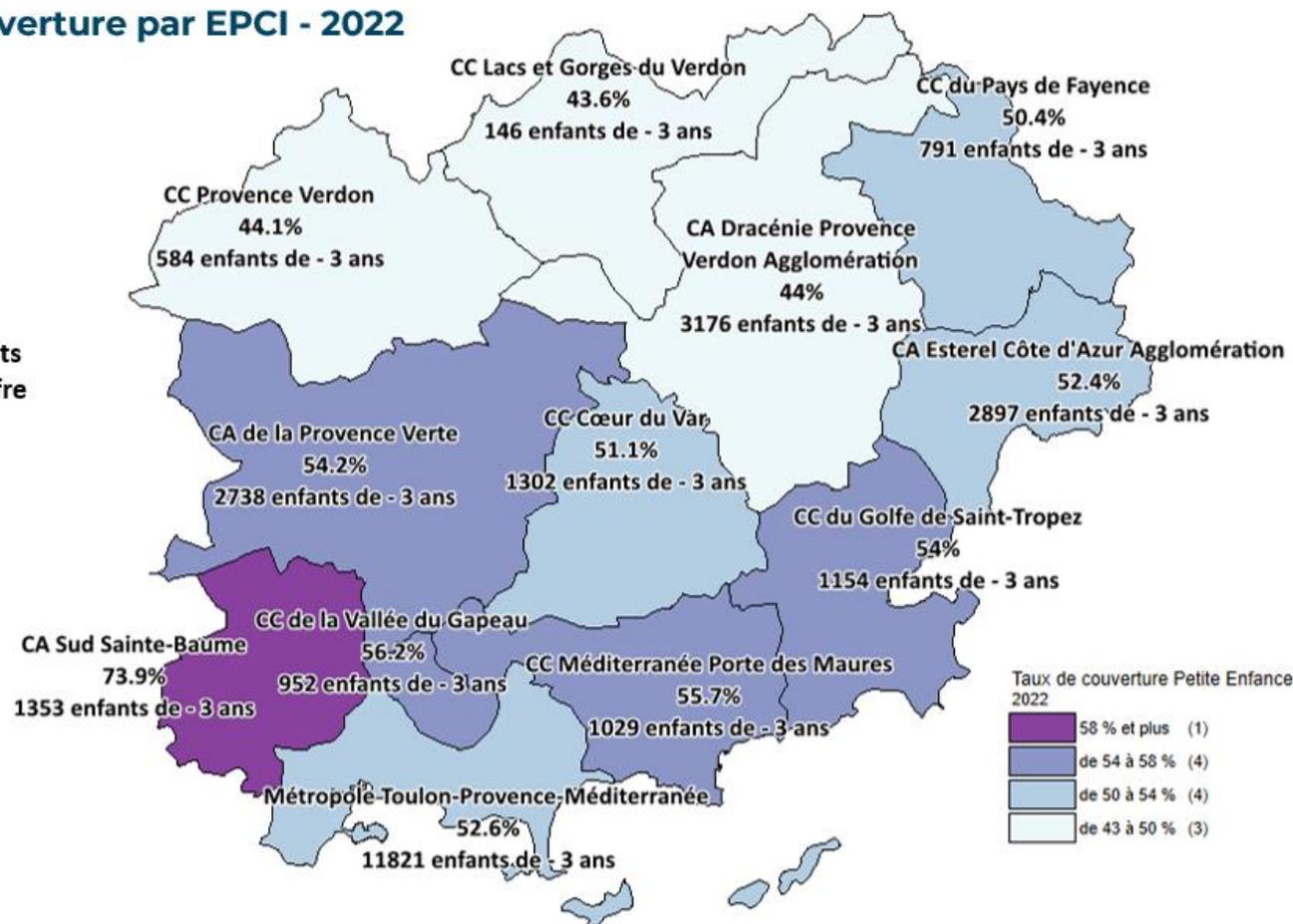
Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



Taux de couverture par EPCI - 2022

Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil formel

Taux départemental : 52,8 %





Classement des EPCI par rang de priorité en développement de places d'accueil Petite Enfance (collectif ou individuel)

Priorité 3 sur 4 sur le Golfe de Saint Tropez

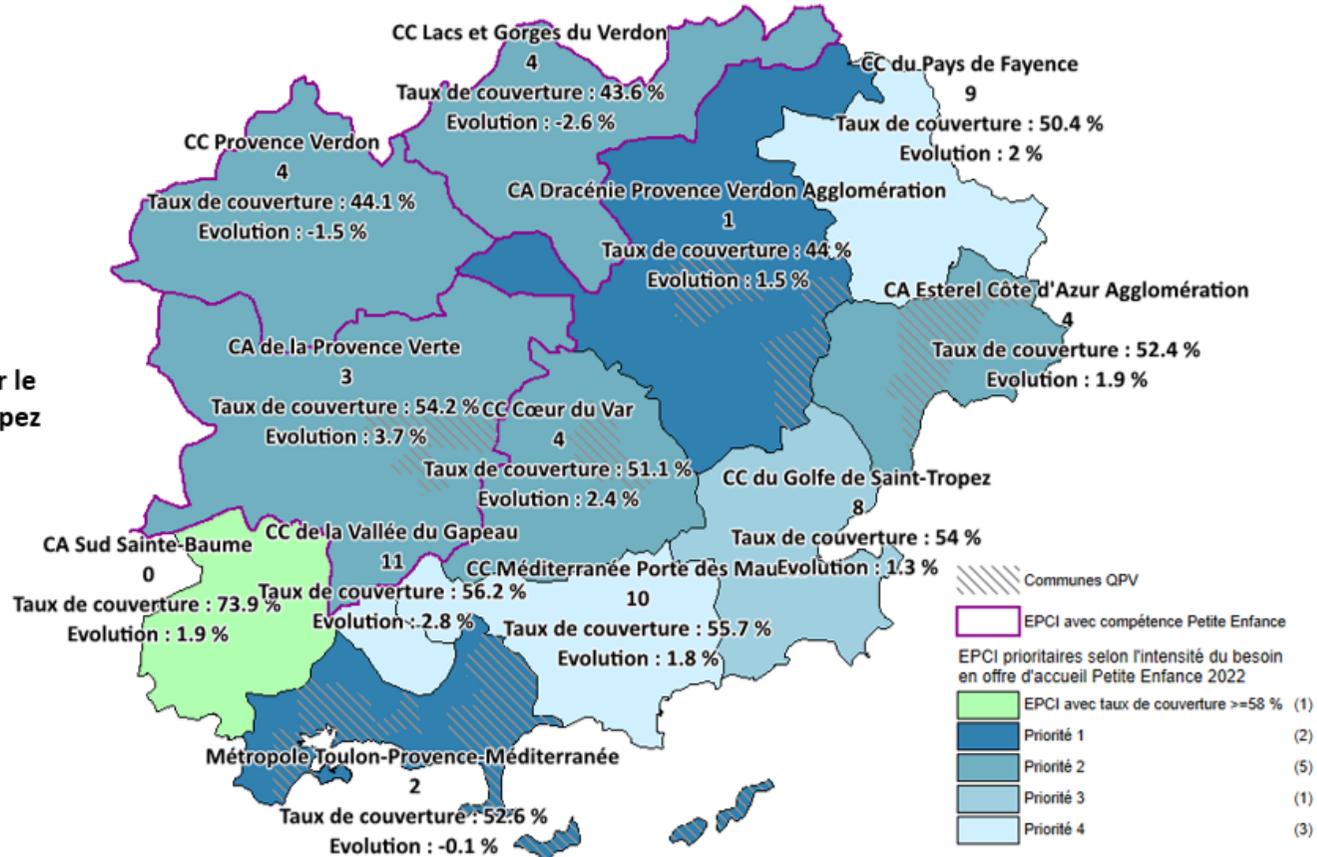




Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST

**FOCUS GOLFE DE SAINT TROPEZ
 TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE / RSA**

CC du Golfe de Saint-Tropez
 Taux de couverture Petite Enfance
 54%

Taux de la population au RSA



Taux de couverture Petite Enfance

58% et plus

De 50% à 58%

Moins de 50%

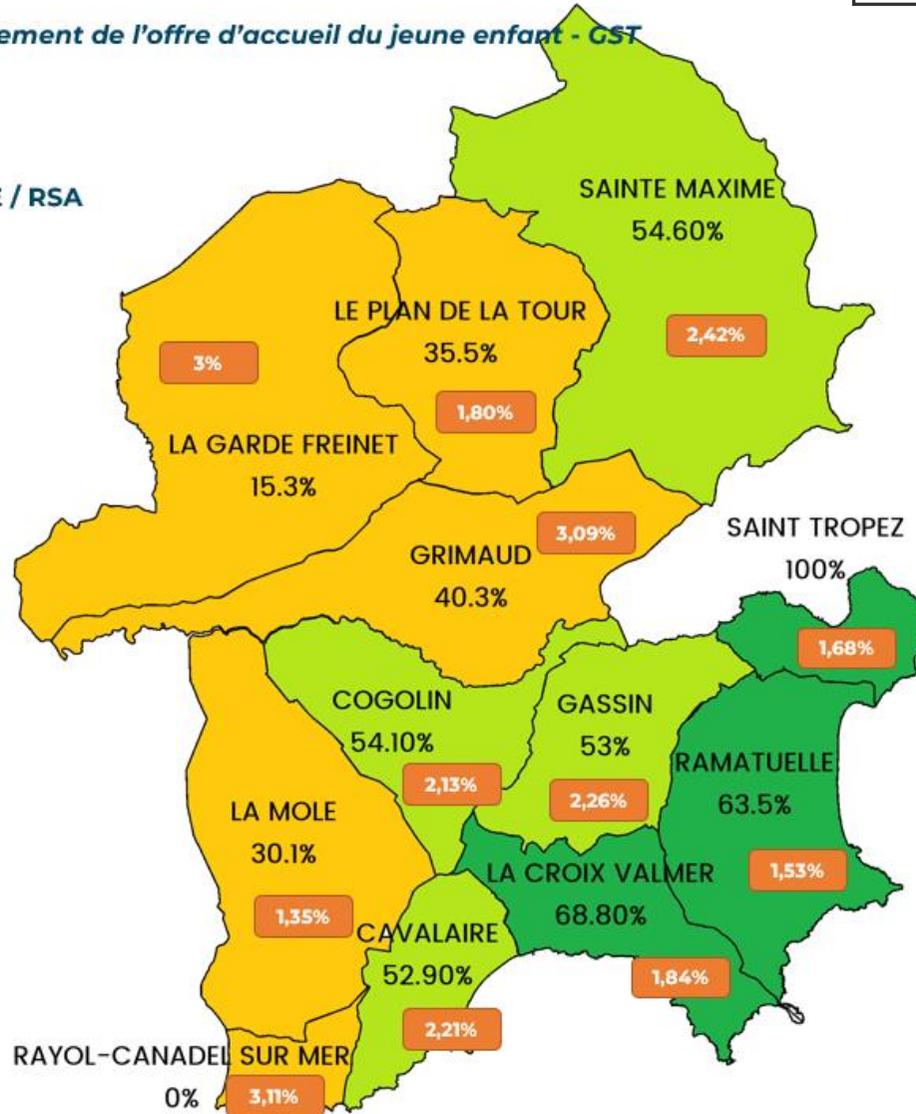


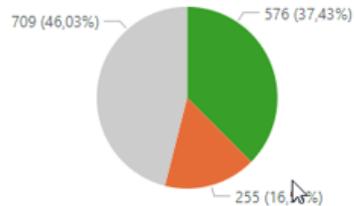
Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



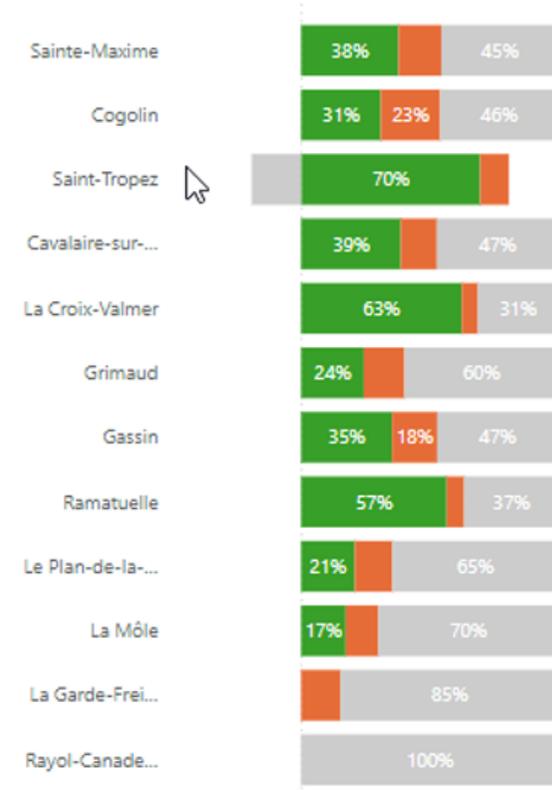
ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE *Données 2022*

- Couverture Collectif
- Couverture Individuel
- Enfants non couverts

Couverture des enfants de - de 3 ans



	Taux couverture 2021	Taux couverture 2022	Places manquantes
Cavalaire sur mer	50%	52,90%	9
Cogolin	51 %	54,10 %	14
La Croix-Valmer	66%	68,80%	/
La Garde Freinet	5%	15,3%	19
Gassin	55%	53%	4
Grimaud	41%	40,3%	24
La Môle	25%	30,1%	17
Le Plan de la Tour	35%	35,5%	22
Ramatuelle	64%	63,5%	/
Sainte maxime	57%	54,6%	12
Saint Tropez	121%	100%	/
Rayol Canadel	8%	0%	7
TOTAL	52,5%	54%	128



- **Théoriquement, il manquerait donc 128 places d'accueil à l'échelle de l'EPCI pour atteindre un taux de couverture petite enfance de 58%.**
- **Les communes prioritaires en développement de places restent les communes avec un taux de couverture inférieur à 58%.**

4° Définit les orientations pluriannuelles de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et les actions à mener, comprenant :
 a) Les objectifs de maintien, de développement et de redéploiement de l'offre d'accueil, en tenant compte des zones mentionnées au 3°

 Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



a) Les objectifs de maintien, de développement et de redéploiement de l'offre d'accueil, en tenant compte des zones mentionnées au 3°

Perspective réelle de création de places

Ville - nbre de places	2024	2025	2026	2027
Cavalaire sur mer-70 places				
Cogolin - 109 places	1 PSU	40 PSU		
La Croix-Valmer - 60 places				
La Garde Freinet - 1 MAM				
Gassin- 25 places	-1			
Grimaud - 30 places				
La Môle - 10 places		2 PSU		
Le Plan de la Tour - 20 plac.			16 MAM	
Ramatuelle - 25 places				
Sainte Maxime - 135 plac.				
Saint Tropez - 85 places				
Rayol Canadel - 0			12 MAM	
TOTAL DEVELOPPEMENT	+ 42 places PSU			
	+ 2 MAM : 28 places			

L'objectif de création de places pour la COG 2023-2027 est de 79 places PSU pour la communauté de commune Golfe de Saint Tropez (Var : 757 places).

La projection prévoit pour 2024-2026 une projection positive du nombre de places avec l'augmentation de la capacité d'accueil sur la Môle, la construction d'une nouvelle crèche sur Cogolin et d'une MAM sur le Plan de la Tour et sur le Rayol.

Des perspectives de projets : à Gassin.

Perspective souhaitée

	2024	2025	2026	2027
Cavalaire sur mer				+12
Cogolin	+1	+40		
La Croix-Valmer				
La Garde Freinet				
Gassin			+3	
Grimaud				16 MAM
La Môle		+2		+4
Le Plan de la Tour			16 MAM	
Ramatuelle				
Sainte Maxime				
Saint Tropez				
Rayol Canadel			12 MAM	
TOTAL PERSPECTIVE	+ 62 places PSU			
	+3 MAM: 44 places			

Priorisation accueil individuel

Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



Taux de couverture et nombre places manquantes pour atteindre 58%

11 crèches communales-DSP 2 crèches associatives

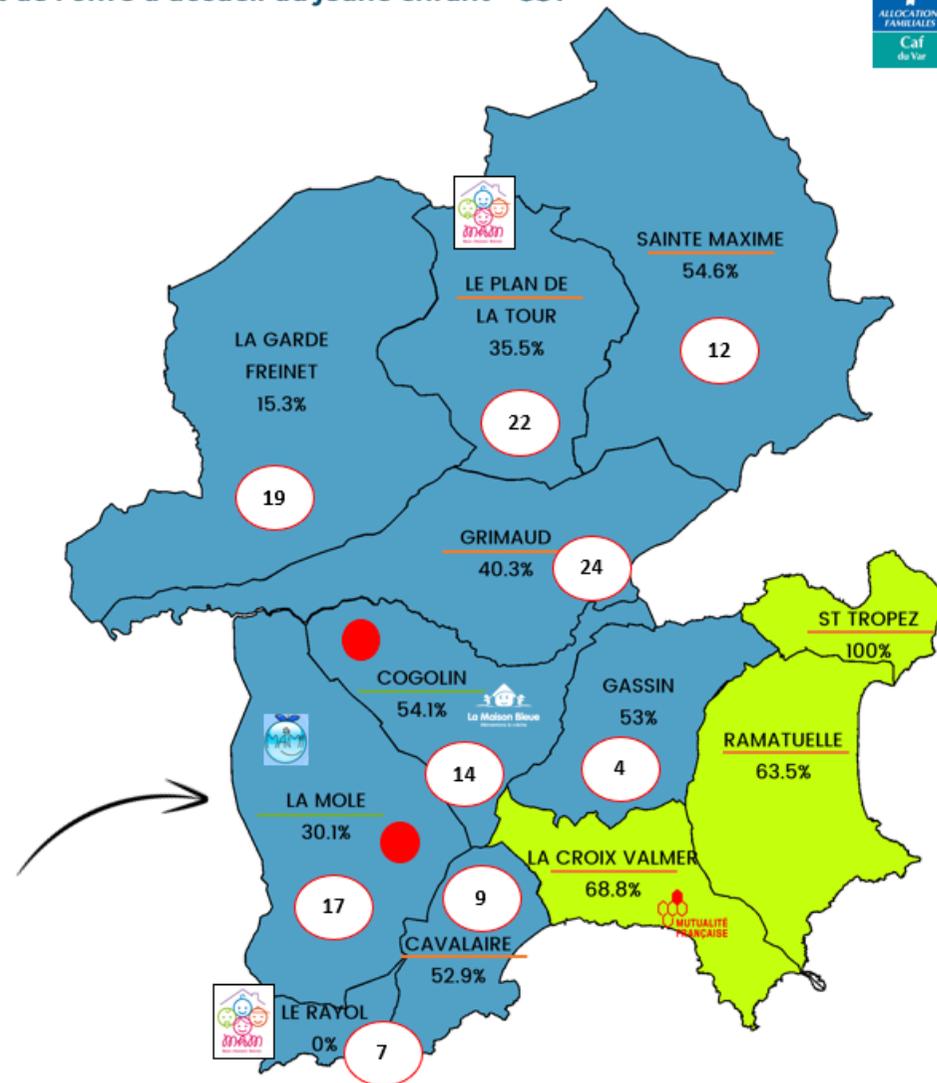
128 Nombre de places à développer

Perspectives actées à ce jour ...

● 42 Places PSU supplémentaires

28 places en MAM

🔍 **Crèche la Môle -MAMI projet :**
 1 place AVIS en 2024 et 2 places AVIP en 2025





Focus Relais Petite Enfance

ZOOM



RPE: Lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Adapter le nombre de RPE et d'accueillants afin de mieux répondre aux demandes et accompagnement des professionnels et des parents.

La CNAF préconise 1 ETP pour 62 assistants maternels en 2023, pour atteindre **1 ETP pour 56 assistants** maternels en 2027. Le nombre actuel d'ETP sur le Golfe de Saint Tropez est inférieur aux préconisations:

D'ici 2027, il faudrait 1,36 ETP au regard du nombre d'assistants maternels sur l'ensemble de l'EPCI

Nombre d'ETP	Nombre d'AssM at en activité	Taux cible 2023	Différentiel Taux cible ETP 2023	Taux cible 2027	Différentiel Taux cible ETP 2027
1	76	1,22	0,22	1,36	0,36

6 associations d'assistantes maternelles

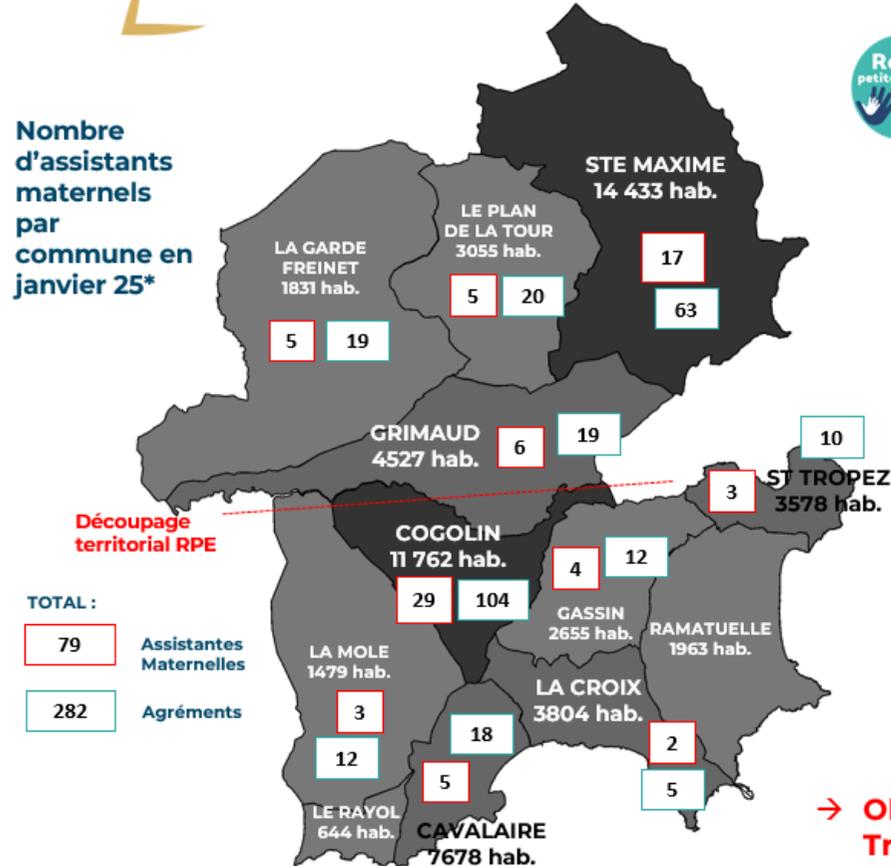
Cogolin, Ste Maxime, Plan de la Tour, Cavalaire et 2 à Grimaud

Attention : une association d'assistantes maternelles n'équivaut pas à un Rpe. Accompagnement et information des parents, professionnalisation des assistants maternels, etc. non présents

Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST



Perspectives de développement Relais Petite Enfance



Communes de plus de 10 000 habitants : Ste Maxime et Cogolin

2026-2027	Proposition Répartition RPE	Mutualisation locaux et/ou personnel LAEP
Perspective de développement des RPE	Ste Maxime 0,50 Si rayonnement 0,70 ETP Si itinérance sur le nord de l'EPCI = 33 <u>assmats</u>	Proposition Ste Maxime
	Cogolin + 0,80 ETP Avec itinérance sur le sud de l'EPCI = 46 <u>assmats</u>	VIGILANCE 56 Assistantes Maternelles réellement en activité sur 2023
Engagement financier/ETP estimatif	26 000€/en moyenne par ETP	5% des AssMat ont plus de 60 ans !

→ **Objectif : ouverture du RPE Cogolin en itinérance (Cavalaire et St Tropez) avec rayonnement sur le sud EPCI pour janvier 2026.**

*Données chiffrées suivant les listes PMI

Accueil Individuel - Maison Assistant Maternel

ZOOM



MAM: La maison d'assistants maternels est un lieu d'accueil du jeune enfant.

Elle offre la possibilité aux assistants maternels d'exercer dans un local hors de leur domicile. Elle peut regrouper jusqu'à 6 assistants maternels, mais 4 maximum peuvent exercer simultanément. L'assistant maternel exerçant dans une Mam est salarié du parent qui l'emploie. Il doit posséder un agrément délivré par la PMI du département du lieu d'implantation de la MAM.

L'accueil en MAM répond à plusieurs objectifs :

- **Répondre aux besoins en mode d'accueil sur des territoires carencés**, en complémentarité des autres modes d'accueil,
- **Lutter contre l'isolement** ressenti par des assistants maternels,
- Permettre une séparation entre la vie familiale et professionnelle, en exerçant en dehors de son domicile,
- **Permettre d'exercer alors que les conditions de leur logement personnel ne sont pas compatibles** avec l'accueil de jeunes enfants
- Proposer une **prise en charge individualisée des enfants dans un cadre collectif**

→ **Le modèle d'une MAM peut attirer des potentiels futurs assistants maternels qui n'ont pas un logement adapté et ne veulent pas exercer seuls à leur domicile.**

→ **Des aides financières sont mobilisables (Prime à l'installation) pour les Assistants Maternels, sous condition : pour un 1^{er} agrément, possibilité d'une aide de 1 200€.**

→ **2 projets de création de MAM : Le Plan de la Tour et Le Rayol Canadel.**

- b) Les besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre à ces objectifs ;
- c) Les dispositifs, les partenariats et les actions à maintenir ou à développer pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les familles mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 214-2 ;
- d) Les modalités d'accompagnement des personnes physiques ou morales qui accueillent le jeune enfant en matière de qualité d'accueil ;
- e) Les projets d'investissements en matière de rénovation, d'entretien et de création d'équipements, de services et de modes d'accueil du jeune enfant ;
- f) Les coûts prévisionnels des opérations envisagées, les moyens humains, financiers et en ingénierie nécessaires à leur réalisation, ainsi que les difficultés identifiées ;

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

L'EPCI Golfe de Saint Tropez n'est pas AO de la Petite Enfance. Cependant, dans un souci de cohérence et de pertinence, le présent Schéma de Maintien et de Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est établi à l'échelle de l'EPCI et des 12 AO présentes sur le territoire.

CAVALAIRE											
Type de mode d'accueil / dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
1 EAJE PSU	70 places	0	0	+12	0	0	Si agrandissement de la crèche existante : 1.6etp rang1 et 2.4etp rang2 Si nouvelle structure 1.5etp rang1 et 2.5rang2	Difficultés sur validation PMI : zone immersible (bord de mer).	Projet en cours de réflexion		
Assistants Maternelles	19 places	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.			
LAEP Cœur d'enfants		0	0	0	0	0	Développement d'un nouveau créneau pour 2026 : Postes existants (mutualisation du personnel de l'EAJE).	Participation réseau REAAP	Transplantation prévue dans nouveaux locaux au sein de l'ALSH municipal dédié à la Petite Enfance.		

COGOLIN											
3 EAJE PSU	109 places	+40	0	0	0	0	Création d'un EAJE PSU de 40 berceaux dans le cadre de la DSP avec la Maison Bleue nécessitant 6.9etp de rang1 et 7 de rang2	Difficultés de stabilité du personnel des 3 EAJE PSU : gestion La Maison Bleue. Accompagnement par la PMI et la CAF. Gestion de la DSP renforcée.	Création EAJE PSU : Investissement porté par le gestionnaire : Maison Bleue dans le cadre d'une DSP.	Coût du projet : 2 010 305€ dont 620 000€ via le PIAJE	Projet d'investissement conduit par La Maison Bleue
Assistants Maternelles	82 places	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.			
RPE	0.8 ETP	+ 1 poste	0	0	0	0	Création d'un poste EJE Animateur RPE (novembre 2025). Avec un rayonnement sur 7 communes dont de l'itinérance sur 2 communes	Lien renforcé avec la CTG et participation au réseau REAAP et Petite Enfance. Enjeu de Maintien voir de développement d'assistants maternels sur le territoire	Rénovation des locaux de l'ancienne crèche Pisan pour la création du RPE.	En cours d'étude pour 2026	Nomination d'un référent projet RPE au sein de la commune.
LA CROIX VALMER											
1 EAJE PSU	60 places	0	0	0	0	0	Pas de besoin particulier identifié : taux de couverture important qui répond aux besoins des familles.	Participe au réseau Petite Enfance du territoire			
Assistants Maternelles	3 places	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.			
GASSIN											
1 EAJE PSU	24 places	+ 6	0	0	0	0	1.4etp de rang1 et 1etp de rang2		Création d'un nouvel équipement (transplantation) + création de places	Dossier PIAJE sera déposé fin 2025/début 2026	Accompagnement CAF
EAJE Micro-crèche PAJE	11 places	0	0	0	0	0	A questionnaire avec nouvelle réglementation	Participation aux réseaux CTG Petite Enfance. Seule crèche en horaires atypiques répondant aux besoins du territoire.			
Assistants Maternelles	12 places	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour			

								répondre aux besoins en horaires atypiques.				
GRIMAUD												
1 EAJE PSU	30 places	0	0	0	0	0	Pas de projection de création d'ETP.	Liste d'attente en EAJE importante. Commune en réflexion soit sur agrandissement de l'EAJE (mais peu réalisable) soit création d'une MAM.				
MAM		0	0	+ 16	0	0		Réflexion à accompagner				
Assistants Maternelles	16 places	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.				
LA GARDE FREINET												
MAM	12 places	0	0	0	0	0	3 Postes d'assistantes maternelles pourvus	Mise à disposition des locaux par la commune.				
Assistants Maternelles	Places MAM	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.				
LA MOLE												
1 EAJE PSU	10 places	+2	0	0	+4	0	1etp de rang 1 et 1etp de rang2	En attente validation de la PMI	Extension		1er Investissement 2025 28 140€ dont 22500 via PIAJE	
Assistants Maternelles	10 places	0	0	0	0	0		Enjeu de maintien et de développement du nombre d'Assistants Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.				
LE PLAN DE LA TOUR												
1 EAJE PSU	20 places	0	0	0	0	0	Pas de projection de création d'ETP.	Liste d'attente en EAJE importante qui a conduit à la création d'une MAM.				
MAM	16 places	+16	0	0	0	0	Assistants maternelles en lien avec la commune pour le projet MAM.		Création d'un équipement : Liste d'attente en EAJE importante qui a conduit à la création d'une MAM		Coût projet : 860 786€ dont 100 800 € via PIAJE MAM	Accompagnement CAF

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE

Maternelles								Maternelles pour répondre aux besoins en horaires atypiques.			
RPE	0.5 ETP	0	0	0	0	0	Poste existant d'Animatrice RPE pourvu	Un rayonnement sur 4 communes. Enjeu de Maintien voir de développement d'assistants maternels sur le territoire			
LAEP		0	0	0	0	0	Formation en accueillante LAEP est à prévoir	Ouverture d'un nouveau service prévu fin 2026			

g) Le calendrier prévisionnel de réalisation de ces opérations pour la durée du schéma ;

 **Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant - GST**



g) Le calendrier prévisionnel de réalisation de ces opérations pour la durée du schéma

Vision programmatique de la CAF sur la durée de la COG 2023-2027

	Réalisé 2024	En cours 2025	Projections 2026	2027
EAJE PSU		+ 42 places	+ 3 places	+ 16 places
MAM 			+ 28 places	+ 16 places
RPE 	Accompagnement RPE rayonnement EPCI	Accompagnement pour mutualisation et itinérance Projet RPE-LAEP	Ouverture d'un RPE	
LAEP 			Création d'un nouveau LAEP	
CLAS	Accompagnement de porteurs du dispositifs CLAS			
Médiation Familiale	Redéploiement réalisé sur Cogolin en 2025 : mobilité des bénéficiaires			
Lieux Ressources	Affiner le diagnostic et adapter l'offre aux besoins dans le cadre du réseau parentalité			



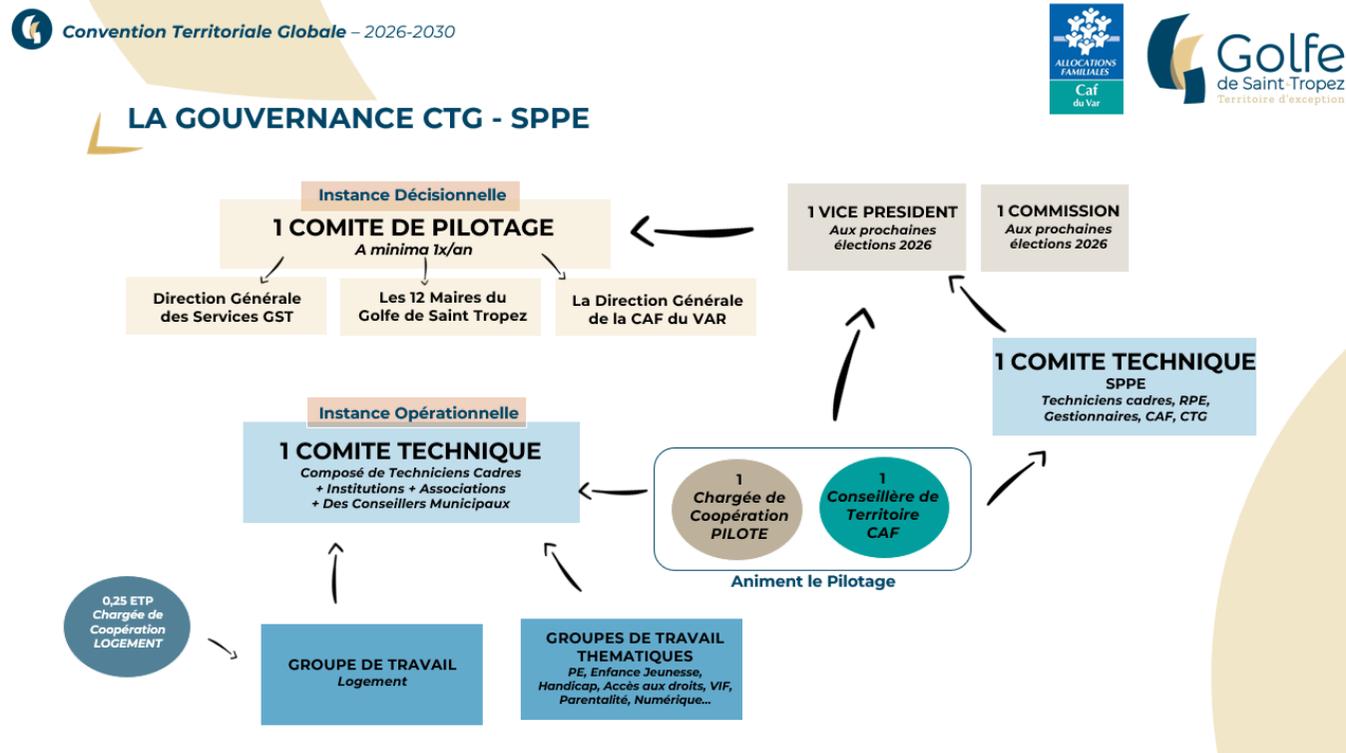
h) Les indicateurs et les modalités d'évaluation des objectifs du schéma.

Objectifs stratégiques	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Source d'information	Fréquence de suivi	Responsable du suivi	Modalités d'évaluation
Maintenir l'offre existante	<p>Indicateurs cibles quantitatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de places en accueil collectif et individuel : 572 places (collectif) 229 places (individuel) TOTAL 803 places - Taux de remplissage EAJE PSU : entre 70% et 90% taux facturation - Nombre de fermetures temporaires ou définitives : 0 	CAF, RPE, Gestionnaires	Annuel	Chargée de coopération CTG / CAF	Analyse de l'évolution du nombre de places et des causes de fermeture
Développer de nouvelles places	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places créées en accueil individuel et collectif : 61 places PSU 44 places MAM - Nombre de projets accompagnés : Soutien financier CAF : Soutien ingénierie CAF/CTG : - Augmentation du taux de couverture (EPCI et par communes) : objectif atteinte des 58% à l'échelle EPCI. 	CAF, RPE, Gestionnaires, Communes	Annuel	Chargée de coopération CTG / CAF	Cartographie de l'offre
Réduire les inégalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places réservées pour publics spécifiques (monoparents, précarité, handicap, AVIP, AVIS). 	CAF (statistiques par prestations), Gestionnaires	Annuel	Chargée de coopération CTG / CAF	Etude croisée avec les données CAF / INSEE

<p>Renforcer l'attractivité des métiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels en poste. - Nombre de postes vacants non pourvus. - Nombre d'actions de promotion des métiers. - Nombre de formations continues suivies. 	CAF, Gestionnaires, France Travail, CTG, RPE	Annuel	Chargée de coopération CTG / CAF	Bilans RPE, Bilans France Travail, enquête RH des structures / gestionnaires.
<p>Mieux accompagner les familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles accompagnées par les RPE, LAEP. - Taux de satisfaction des familles accompagnées. 	CAF, RPE, LAEP	Annuel	Chargée de coopération CTG / CAF	Bilans RPE, LAEP et analyse qualitative des actions
<p>Piloter et animer la gouvernance locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de pilotage. - Nombre de partenaires présents et nombre de communes représentées. - Nombre d'outils mutualisés. 	CTG, CAF	Biannuel	Chargée de coopération CTG / CAF	Bilans du schéma

Ces orientations pluriannuelles peuvent porter sur l'ensemble des services aux familles, notamment les services de soutien à la parentalité mentionnés à l'article L. 214-1 ;

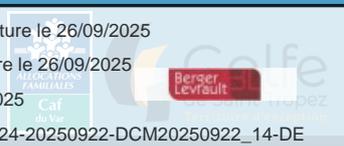
5° Précise les partenariats à renforcer, afin de développer l'offre d'accueil du jeune enfant et soutenir sa qualité.



Partenariat renforcée avec les acteurs du territoire suivants :

CTG/EPCI, CAF du Var, Réseau REAAP, RPE, LAEP, France Travail, Education Nationale, PMI, UTS, Maternité, Réseau Inclusion Handicap.

II. - L'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant fait l'objet d'une concertation, menée par l'autorité organisatrice mentionnée à l'article L. 214-1-3, avec la caisse d'allocations familiales, et le cas échéant la mutualité sociale agricole, le conseil départemental et les autres collectivités territoriales concernées, les acteurs privés ou publics qui concourent à l'accueil du jeune enfant, ainsi que les professionnels de l'accueil individuel. Il fait également l'objet d'une concertation avec les usagers concernés ou leurs représentants selon les modalités définies par l'autorité organisatrice.



AXE 4

AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE VIE DES 0-25 ANS

AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE VIE DES 0 – 25 ANS

Mise en œuvre
d'une politique
éducative
commune

Accompagner la
jeunesse

4.1.1

Ecriture d'un PEDT
intercommunal
Horizon 2030

4.2.1

Accompagner les
jeunes en rupture ou
fragilité

4.1.2

Développer des
événements à
rayonnement
intercommunal

4.2.2

Favoriser la
participation des
jeunes à la vie du
territoire

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE FICHE ACTION N°4.1.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



ECRITURE COLLABORATIVE D'UN PEDT INTERCOMMUNAL

AXE 4 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE VIE DES 0-25 ANS



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
CAF - Coordos PEDT

Partenaires associés



Coordinateurs PEDT, GAD, IEN et services
enfance jeunesse des communes

Constats



- Sur le Golfe de Saint-Tropez, 6 communes disposent de PEDT communaux **mais sans cohérence d'ensemble sur l'EPCI.**
- L'échelle intercommunale permet de renforcer l'équité territoriale, de mutualiser les ressources et **d'inventer une stratégie éducative cohérente pour les 0-25 ans.**
- La dynamique de CTG offre un cadre idéal pour engager ce travail structurant à horizon 2030.**

Enjeux



Structurer une gouvernance éducative partagée à l'échelle intercommunale pour accompagner les enfants et les jeunes pour une politique éducative ambitieuse, partagée et cohérente à l'horizon 2030.

Objectifs



- Élaborer un cadre éducatif commun** pour les communes du territoire.
- Impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs** dans une vision partagée des parcours 0-25 ans.
- Définir une feuille de route pour 2030 ambitieuse et réaliste.**



THEMATIQUES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input type="checkbox"/> Handicap |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input type="checkbox"/> Parentalité | <input type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Professionnels des politiques éducatives.



IMPACTS ATTENDUS

- Une stratégie éducative commune, visible et partagée à l'échelle intercommunale.
- Une meilleure articulation entre les temps éducatifs et les acteurs du territoire.
- Une montée en compétence des élus et professionnels sur les enjeux éducatifs globaux.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de partenaires impliqués dans la démarche + nbre de partenaires associés.
- Finalisation du diagnostic éducatif territorial.
- Adoption officielle du PEDT intercommunal horizon 2030.

LES ACTIONS



Réaliser un diagnostic partagé des besoins éducatifs.

Organiser des ateliers de concertation multi-acteurs.

Formaliser des axes prioritaires et des objectifs stratégiques.

Élaborer une version opérationnelle du PEDT horizon 2030.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°4.1.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



DEVELOPPER DES EVENEMENTS A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

AXE 4 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE VIE DES 0-25 ANS



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
CAF

Partenaires associés



Services concernés

Constats

- De nombreuses initiatives locales existent mais ne sont pas mutualisées ni partagées à l'échelle du territoire.
- Il existe un **besoin fort de renforcer l'identité intercommunale**, de favoriser le lien entre les communes et de valoriser les jeunes et les familles dans des cadres bienveillants, festifs, ou citoyens.



Enjeux



Créer des temps forts intercommunaux pour valoriser les parcours des enfants, des jeunes et des familles

Objectifs



- Mutualiser les ressources et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.
- Créer des repères éducatifs et festifs dans les parcours des 0-25 ans.

EN COURS D'ELABORATION



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Handicap
- Enfance Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- VIF

LES ACTIONS



Coordonner les actions de la Semaine de la Petite Enfance.



Coordonner les actions de la Quinzaine des familles de la CAF.



Organiser un évènement jeunesse du territoire.



PUBLIC CIBLE

Professionnels, Familles, Enfants et jeunes du territoire.



IMPACTS ATTENDUS

- Valorisation des talents et des initiatives locales.
- Lien social renforcé entre les habitants et les acteurs éducatifs et sociaux.
- Meilleure lisibilité des actions portées par les communes et meilleure articulation des actions.



CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'évènements organisés + nbre de participants (acteurs et habitants/jeunes).
- Nombre de communes impliquées.
- Organisation d'un évènement jeunesse.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°4.2.1

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LES MOMENTS DE RUPTURE OU DE FRAGILITE

AXE 4 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE VIE DES 0-25 ANS



Pilote(s) - Porteurs

Chargée de coopération CTG
CAF - Réseau Jeunesse



Partenaires associés

Mission Locale, E2C, Collèges, Lycée, LVP,
Animateurs jeunesse, PJJ, MDA...

Constats



- **Les jeunes peuvent vivre des situations de rupture.** Ces ruptures fragilisent leur parcours vers l'autonomie, accentuent les inégalités, et peuvent conduire à l'isolement, l'exclusion ou à des ruptures de droits.
- **Les dispositifs existent mais sont parfois cloisonnés ou mal connus :** Il manque des espaces-ressources de proximité, de confiance, accessibles aux jeunes pour s'exprimer, se repérer et être accompagnés.



Enjeux

Renforcer le repérage, l'accueil et l'accompagnement global des jeunes en situation de rupture ou de fragilité **pour prévenir l'exclusion et favoriser l'autonomie.**

Objectifs



- **Repérer plus précocement** les jeunes en rupture ou à risque de rupture.
- **Mettre en place une coordination territoriale** autour des jeunes en fragilité.
- **Faciliter l'accès aux droits, aux soins, à l'orientation et aux ressources existantes.**



THEMATIQUES

- Petite Enfance
- Enfance Jeunesse
- Parentalité
- Logement
- Handicap
- Inclusion Numérique
- Accès aux droits
- VIF



NOUVEAUTE



DUREE DE L'ACTION

Pluriannuelle



PUBLIC CIBLE

Jeunes de 12 à 25 ans en situation de rupture ou de fragilité, Professionnels jeunesse, social, éducatif...



IMPACTS ATTENDUS

- Renforcement du maillage territorial autour des jeunes en difficulté.
- Professionnels mieux outillés pour repérer, écouter et orienter.
- Prévention des exclusions sociales, scolaires, professionnelles et sanitaires.



CRITERES D'EVALUATION

- Création du Comité : nbre de professionnels participants + nbre de temps de rencontres.
- Permanences de proximité mises en place : nbre de bénéficiaires.
- Ateliers de remobilisation organisés : nombre de participants.
- Carte ressources jeunes élaborée et diffusée.
- Nombre de professionnels formés ou sensibilisés.



LES ACTIONS



Créer un comité interprofessionnel de veille et de coordination jeunesse.



Organiser un dispositif d'écoute mobile à destination des jeunes.



Mettre à disposition une carte des ressources jeunes / fiche réflexe professionnels.



Sensibiliser les professionnels aux signes de rupture chez les jeunes.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

FICHE ACTION N°4.2.2

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 083-218300424-20250922-DCM20250922_14-DE



FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE DU TERRITOIRE

AXE 4 : AGIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE VIE DES 0-25 ANS



Pilote(s) - Porteurs



Chargée de coopération CTG
CAF - Réseau Jeunesse

Partenaires associés



Mission Locale, E2C, Collèges, Lycée, LVP,
Animateurs jeunesse, PJJ, Communes...

Constats



- **Les jeunes du territoire ont des idées, des envies, des talents**, mais ont peu d'espaces pour s'exprimer ou être écoutés à l'échelle intercommunale.
- **Leur participation à la vie publique, associative ou citoyenne est très variable** selon les communes et peu valorisée.
- Il existe un besoin partagé de mieux associer les jeunes à la construction des politiques publiques, **de créer des projets « avec » les jeunes plutôt que « pour » eux.**

Enjeux



Structurer une véritable culture de la participation des jeunes à l'échelle du territoire, dans une logique d'écoute, d'expérimentation et de co-construction.

Objectifs



- **Encourager leur engagement dans la vie locale.**
- **Intégrer la parole des jeunes** dans les projets municipaux, associatifs et intercommunaux.



THEMATIQUES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Petite Enfance | <input checked="" type="checkbox"/> Handicap |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enfance Jeunesse | <input type="checkbox"/> Inclusion Numérique |
| <input type="checkbox"/> Parentalité | <input type="checkbox"/> Accès aux droits |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> VIF |

NOUVEAUTE



DUREE DE L'ACTION



Pluriannuelle

LES ACTIONS



Organiser une journée des Conseils municipaux des jeunes CMJ.

Accompagner les porteurs de l'AAP Loisirs éducatifs, citoyens et engagement des jeunes de la CAF VAR.

Structurer un parcours citoyen jeunes permettant la participation financière au permis, BAFA et autres...

PUBLIC CIBLE



Jeunes de 12 à 25 ans

IMPACTS ATTENDUS



- Sentiment d'écoute, de valorisation et d'utilité des jeunes.
- Meilleure connaissance du fonctionnement des collectivités.
- Développement de l'engagement associatif, citoyen ou professionnel.

CRITERES D'EVALUATION



- Organisation d'une journée des CMJ.
- Nombre de porteurs AAP LECEJ de la CAF.
- Structuration d'un parcours citoyen avec l'ensemble des partenaires + nbre de partenaires impliqués + nbre de jeunes participants + nbre de projets financés.

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

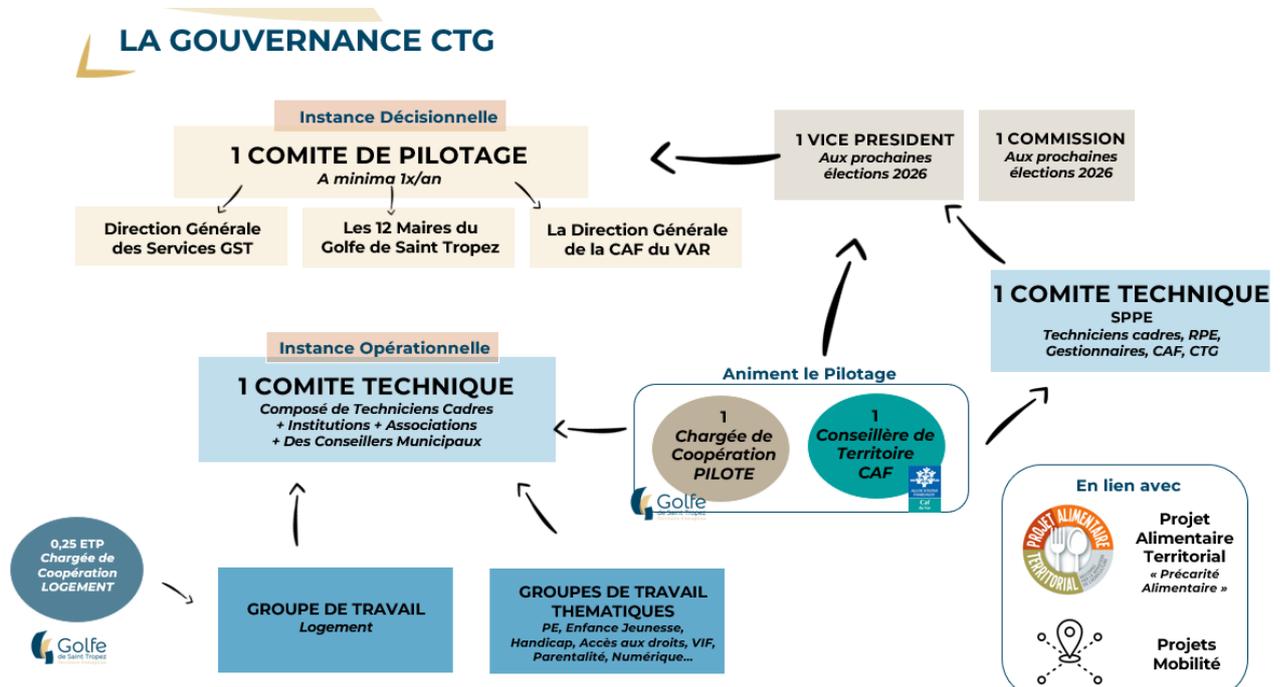
Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.





Les postes de Chargés de Coopération CTG sont portés par le Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez de la façon suivante :

1 ETP Temps complet CHARGE DE COOPERATION	0,25 ETP CHARGE DE COOPERATION LOGEMENT
<p>Thématiques Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Handicap, Parentalité, Accès aux Droits, Inclusion Numérique + Nouvelle thématique : Violences Intra-Familiales</p>	<p>Thématique Logement (volet information et sensibilisation) Sur le poste de Chargé de missions Habitat GST</p>
<p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage de la démarche de manière transversale, en animant les groupes de travail et les réseaux professionnels. - Suivre l'avancement des projets, en lien avec les services communaux et les partenaires (CAF, Éducation nationale, associations...). - Favoriser la coopération intercommunale, la mutualisation et la complémentarité des actions sur l'ensemble du territoire. - Aider à la prise de décision, en apportant un appui technique et stratégique aux élus pour adapter les politiques publiques aux besoins locaux. 	<p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les groupes de travail et le réseau des professionnels du Logement de manière transversale avec les autres réseaux de la CTC. - Suivre l'avancement des projets Logement. - Faire le lien avec les travaux de la CIL et du PLH.
<p>Financements du poste</p> <p>24 000€ / an par la CAF DU VAR</p>	<p>Financements du poste</p> <p>6 000€ / an par la CAF DU VAR</p>

Cette répartition des postes de Chargés de Coopération a été validée en COPIL le 28 avril 2025.